

**Séance du mardi 21 juin 2022 – après-midi**

**Sitzung vom Dienstag 21. Juni 2022 – Nachmittag**

Présidence : Regotz Kurt, membre du Collège présidentiel  
Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance – Eröffnung der Sitzung: 21.06.2022, 14h00

*Ordre du jour - Tagesordnung:*

1. Ouverture de la séance  
*Eröffnung der Sitzung*
2. Assermentations  
*Vereidigungen*
3. Entrée en matière  
Avant-projet de Constitution - Deuxième lecture  
*Eintretensdebatte*  
*Verfassungsvorentwurf - zweite Lesung*

**1. Ouverture de la séance**  
**Eröffnung der Sitzung**

**Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)**

Sehr geschätzte Verfassungsrätinnen, sehr geschätzte Verfassungsräte, chers membres de la constituante, même si nous n'avons pas une petite cloche, nous savons qu'il est temps. Auch wenn wir keine Glocke haben. Wir wissen, das es geläutet hat. Ich eröffne die heutige Plenums-Sitzung und übergebe direkt das Wort an Géraldine Gianadda um die Begrüssung an alle zu machen. Je passe la parole.

**Gianadda Géraldine, membre de la constituante, VLR**

J'ouvre cette séance plénière de la deuxième lecture de la Constituante, et je souhaite la bienvenue aux membres de la Constituante, au Secrétaire général de la Constituante, aux collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général, aux membres du service de traduction et du service technique, à toutes les personnes qui suivent les débats sur canal9 et finalement aux représentantes et représentants des médias.

Après avoir mené durant l'automne 2021 la lecture de détail de l'avant-projet de Constitution, le résultat de nos délibérations issu de la première lecture a été examiné de manière très minutieuse par 2 constitutionnalistes, les professeurs Odile Ammann et Pascal Mahon, entre décembre 2021 et février 2022.

Dès la remise de leur rapport, les commissions thématiques ont remis l'ouvrage sur le métier et ont fourni un important travail pour déposer le 10 mai 2022 leur proposition. Le présent avant-projet est donc soumis au plénum de la Constituante pour cette deuxième lecture. Nous commençons aujourd'hui par l'entrée en matière et poursuivrons dès le 1er septembre 2022 avec la lecture de détail. Mais, préalablement au débat sur l'entrée en matière, notre assemblée accueille aujourd'hui 5 nouveaux membres. Je vais donc passer la parole à mon collègue du Collège présidentiel, Monsieur Kurt Regotz, qui conformément à l'ordre du jour va vous les présenter avant de procéder à leur assermentation.

**Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Danke Géraldine Gianadda für diese einführenden Worte. Wie bereits dargelegt, werden wir, Jenny Voeffrey und ich, diese Sitzung führen. Zuerst vielleicht ein paar technische Hinweise: Sie sollten sich alle mit der Stimmkarte einloggen und dann seid ihr im Abstimmungssystem erfasst. Wie üblich sprechen alle Rednerinnen und Redner von ihrem Platz aus.

Es ist erwünscht, dass man deutlich ins Mikrofon spricht, damit es auch für die Übersetzung etwas einfacher geht und es wäre wahrscheinlich für alle auch angenehmer, wenn man nicht zu schnell spricht, damit man in den beiden Amtssprachen unsere Debatten mitverfolgen kann. Dann wenn ihr eingeloggt seid, seid ihr auch... automatisch auch in der Präsenzliste erfasst. Wir kämen nun zum Punkt 2 unserer Tagesordnung: Den Vereidigungen. Wir haben folgende Personen die neu Mitglied im Verfassung sind.

## 2. Assermentations Vereidigungen

### **Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Es ist Herr Bernard Pignat aus Vouvry er ersetzt für die Fraktion VLR Herr Nicolas Chablais, der im Dezember 2021 zurückgetreten ist. Der Staatsrat hat am 9. Februar 2022 Herr Pingat als gewählten Verfassungsrat des Bezirkes Monthey proklamiert. Weiter haben wir Patrice-Tschopp aus Sitten. Er setzt... er ersetzt in der Fraktion le Centre Herr Yann Roduit, der im Januar 2022 zurückgetreten ist. Auch am 9. Februar 2022 wurde Herr Tschopp als gewählter Verfassungsrats vom Staatsrat für den Bezirk Sitten proklamiert.

Als neue Verfassungsärztin nimmt Frau Anne-Marie Grand aus Chamoson in der Fraktion le Centre und ersetzt Herrn Ralph Dessimoz, der im Januar 2022 zurückgetreten ist. Auch Frau Grand wurde vom Staatsrat im Februar 2022 als gewählte Verfassungsärztin des Bezirkes Conthey proklamiert. Weiter haben wir Herrn Sandro Fux aus Naters. Er ersetzt für die Fraktion der SVPO und freie Wähler, Herrn Ralph Kummer, der im März 2022 zurückgetreten ist. Am 23. März 2022 hat der Staatsrat Herrn Fux als gewählten Verfassungsrates des Bezirkes Brig proklamiert. Herr Jean-Yves Riand aus Sitten ersetzt für die Fraktion Appell Citoyen und Freie Wähler Herrn Jean Bonnard, der im April 2022 zurückgetreten ist. Der Staatsrat hat im April 2022 Herr Riand als gewählter Verfassungsrat des Bezirkes Sitten proklamiert. Wir wünschen den zurückgetretenen Mitgliedern des Verfassungsrates alles Gute, vor allem gute Gesundheit und Zuversicht für ihre Zukunft. Ich bitte nun alle Mitglieder des Verfassungsrates für die Vereidigung aufzustehen.

Herr Gaël Bourgeois Mitglied des Präsidialkollegiums wird jetzt die Eidesformel in Deutsch und das feierliche Gelöbnis und die Eidesformel in Französisch vorlesen.

### **Bourgeois Gaël, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Je débute par la formule du serment, auf Deutsch, ich schwöre beim Namen Gottes, des Allmächtigen, der Verfassung des Kantons Wallis treu zu sein, die Rechte, die Freiheit und die Unabhängigkeit des Volkes und der Bürger zu ehren, nach allen meinen Kräften alles zu vermeiden und zu verhindern, was die Religion unserer Väter und die guten Sitten beeinträchtigen könnte, das Amt, das ich bekleide, nach bestem Gewissen zu verwalten und niemals meine Amtsbefugnisse zu überschreiten. Möge Gott mir helfen, diese Verpflichtungen zu erfüllen.

La formule du serment en français, en présence du Dieu Tout-puissant, je jure d'observer et de maintenir fidèlement la Constitution du Canton du Valais, de défendre et de respecter les droits, la liberté et l'indépendance du peuple et des citoyens, d'éviter et d'empêcher de tout mon pouvoir tout ce qui porterait atteinte à la religion de nos pères et aux bonnes mœurs, d'exercer en toute conscience la charge dont je suis revêtu, de ne jamais excéder les attributions de mon mandat. Que Dieu m'assiste dans l'exécution de ces engagements.

Et enfin, la version francophone de la promesse solennelle : Je promets sur mon honneur et ma conscience d'observer et de maintenir fidèlement la Constitution du Canton du Valais, de défendre et de respecter les droits, la liberté et l'indépendance du peuple et des citoyens, d'éviter et d'empêcher de tout mon pouvoir tout ce qui porterait atteinte aux bonnes mœurs, d'exercer en toute conscience charge dont je suis revêtu et de ne jamais exercer les attributions de mon mandat.

### **Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Beim Aufrufen des Namens soll dann jeder einzeln oder jede einzelne Neue des Verfassungsrates, die Formel sagen: ich schwöre es oder ich verspreche es. Als erstes haben wir:

Bernard Pignat: Je le jure.

Patrice Tschopp: Je le jure.

Anne-Marie Grand : Je le jure.

Sandro Fux : Ich schwöre es.

Jean-Yves Riand: Je le promet.

Ich wünsche allen, allen zusammen, aber auch den Neuen viel Freude im neuen Amt. Wir können uns wider setzen.

Gut wir kommen jetzt zum Haupttraktandum des heutigen Nachmittags, nämlich der Eintretensdebatte zum Verfassungsvorentwurf der 2. Lesung. Sie haben alle zusammen mit der Einladung den Ablauf der Eintretensdebatte erhalten.

**3. Entrée en matière**  
**Avant-projet de Constitution – Deuxième lecture**  
**Eintretensdebatte**  
**Verfassungsvorentwurf – zweite Lesung**

**Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Und wir beginnen jetzt mit den Berichten der 10 Kommissionen. Also es werden zuerst die Kommissionsberichterstatterinnen und -berichterstatter ihre Arbeit ihre Kommissionsarbeit für die 2. Lesung vorstellen.

Und wir werden die Reihenfolge einhalten, indem wir von der einen Kommission zur nächsten gehen und somit kommen wir zur Kommission 1 und hier gebe ich Hermann Brunner dem Berichterstatter das Wort. Vorerst noch darzulegen: Diese Kommission hat sich mit folgenden Themen befasst: die Präambel, allgemeine Bestimmungen, der soziale Zusammenhalt, das Verhältnis Kirche/Staat, die Revision der Verfassung, die Schlussbestimmungen. Herr Marius Dumoulin hat die Kommission präsiert und Frau Corinne Duc-Bonvin ist die Vizepräsidentin dieser Kommission. Das Wort hat nun Hermann Brunner.

**Brunner Hermann, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Geschätztes Präsidium, werte Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte. Als Berichterstatter der Kommission 1 darf ich kurz über die Arbeit in unserer Kommission berichten. Eine Koordinierung mit anderen Kommissionen war erforderlich und die Bemerkungen der politischen Fraktionen zum Vorentwurf der ersten Lesung wurden zur Kenntnis genommen. Aber auch einzelne Anträge und die entsprechende Dokumentation seitens von Kommissionsmitgliedern wurde berücksichtigt. Die Kommission setzte sich auch mit den Empfehlungen der Experten Ammann und Mahon auseinander, der Koordinationskommission und natürlich des Generalsekretariats. Folgende Artikel haben eine mehr oder weniger wichtige Änderung zur ersten Lesung erfahren. Artikel 5 Walliser Hymne: dieser Artikel wurde gestrichen und ist somit nicht mehr Teil des Vorentwurfs für die zweite Lesung. Nach einer klaren Mehrheit gehört dieser Artikel... klaren Mehrheit der Kommissionsmitglieder gehört dieser Artikel nicht in die Verfassung. Die Kommission verweist im Übrigen auf den Beschluss des Staatsrates vom 27. April 2016, welcher unsere Walliser Hymne ihre offizielle Anerkennung einräumt. Da ist der Marsch von Jean-Daniel Deattwyler komponiert als Instrumentalversion und die Walliser Hymne. Den Text "Nennt mir das Land so wunderschön" wurde von Leo-Luzian von Roten auf einer Alpe oberhalb von Eischoll geschrieben. Artikel 7 Staatsziele. Mehrere... 13 aufgeführten Staatsziele

in der ersten Version sind Themen in verschiedenen Artikeln anderer Kommissionen. Die Kommission 1 hat sich einstimmig entschieden, nur 2 Absätze aufzuführen. Ich lese schnell Absatz 1: der Kanton Wallis gewährleistet die Grundrechte und tritt für das Gemeinwohl, den gesellschaftlichen Zusammenhalt und den sozialen Frieden, die Sicherheit und die Bewahrung der natürlichen Ressourcen ein. Absatz 2: er verteidigt die Rechte und Interessen des Kantons in der Eidgenossenschaft. Artikel 10 Vertretung von Frauen und Männern. Dieser Artikel wurde von der Koordinationskommission der Kommission 6 zugewiesen und somit hier auch gestrichen.

Artikel 196 öffentlichrechtliche anerkannten Kirchen. Wichtig ist, die Gemeinden werden von der Verpflichtung der Finanzierung entlastet. Der Kanton ist in der alleinigen Finanzpflicht. Die finanzielle Belastung der Gemeinden gegenüber den Kirchen ist unterschiedlich und kann für einzelne Gemeinden relativ hoch und unverhältnismässig sein. Die Beiträge variieren zwischen 50 und 450 Franken pro Einwohner. Andererseits mangelt es dem Bistum, welches das kirchliche Personal verwaltet, Fortbildungen oder andere Dienste organisieren muss, an Finanzressourcen. Angesichts des Priester Mangels und der Entwicklung religiöser Praktiken erfinden... erfindet sich die Kirche neu, indem sie sich, wie es bereits der Fall ist, in Pfarrei-Regionen organisiert, die sich über mehrere Gemeindegebiete erstrecken. Die Formel ein Priester in jeder Pfarrei ist vorbei. Aus all diesen Gründen hat sich die Kommission dafür entschieden, die Finanzierung der Kirche dem Kanton zu übertragen. Ich zitiere schnell Artikel 196 Absatz 3: der Kanton überprüft Richtigkeit und Transparenz des Budgets und Rechnungen sowie die Verwaltung des Vermögens der Kirchen und Pfarreien, die öffentliche Mittel erhalten. Und Artikel 4 Absatz 4... sorry: Das Gesetz legt die Leistungen des Kantons fest.

Artikel 199 Grundsätze: Absatz 1: die Verfassung kann jederzeit oder teilweise revidiert werden. Absatz 2: jede Revision ist dem Volk zur Abstimmung zu unterbreiten und wird mit absoluter Mehrheit der gültigen Stimmen entschieden. Gestrichen wird hier: leere Stimmzettel werden für die Berechnung des absoluten Mehr berücksichtigt. Gemäss dem Bericht von Mahon/Ammann verstösst die Berücksichtigung der leeren Stimmzettel bei der Berechnung des absoluten Mehr für Verfassungsrevisionen gegen Artikel 51 der Bundesverfassung. Absatz 4: der Grosse Rat oder einen Verfassungsrat kann entscheiden der Volksabstimmung Varianten zu unterbreiten. Die heutige... also Artikel 104 Absatz 3 der heutigen Kantonsverfassung sieht die Möglichkeit vor, das Volk über Varianten abstimmen zu lassen. Also das Reglement des Verfassungsrates sieht diese Möglichkeit vor. Letzte Bemerkung: wir haben die Präambel so gelassen, wie Sie in der ersten Lesung vorgeschlagen wurde. Es gibt einen Minderheitsbericht oder einen Vorschlag einer Minderheit und da wäre natürlich jetzt möglich, dass man zum Beispiel die Präambel gegen den Minderheitsantrag dem Volk so vorschlagen würde, weil das möglich ist und das wäre vielleicht nicht schlecht, denn dann würden wahrscheinlich viele Neinstimmen zum Gesamt... zur Gesamtannahme der Verfassung weggefallen. Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*Ich danke dem Berichterstatter Hermann Brunner. Danke auch der Kommission für ihre Arbeit. Wir kommen jetzt zum Bericht der Kommission 2. Die Kommission 2 hat sich mit den Grundrechten und der Zivilgesellschaft befasst. Präsiert wird die Kommission 2 von Florian Evequoz und Herr Damien Raboud ist der Vizepräsident. Die Berichterstatterin ist Madeline Kuonen-Eggo der ich hiermit das Wort erteile.*

### **Kuonen-Eggo Madeleine, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Liebe Kolleginnen und Kollegen des Verfassungsrates, wertes Präsidialkollegium. Gerade in diesen Zeiten mit all den Herausforderungen und Wendepunkten sind auch wir Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte besonders gefordert. Es braucht ein nachhaltigeres und zukunftsweisendes Denken und Handeln. Während die Verfassung von 1907 keine Grundrechte erwähnte, muss die künftige Verfassung, die Verfassung, die wir schreiben, die Bevölkerung des Wallis des 21. Jahrhunderts vor neuen Bedrohungen ihrer Freiheiten schützen. Diese Werte werden in der neuen Verfassung verankert sein. Die Kommission 2 hat bei ihren Beratungen Wert daraufgelegt, die doppelte Rolle der Grundrechte zu bekräftigen. Einerseits

gewähren die Grundrechte den Menschen objektive Garantien, indem sie sie in ihrer Beziehung zum Staat schützen. Andererseits spielen die Grundrechte auch eine Rolle als Symbol. Sie begründen die Bindung der Verfassung an Werte, die eine institutionelle Tragweite haben, die über die individuelle Tragweite hinausgeht. Diese Reichweite soll in der gesamten Rechtsordnung konkretisiert werden. Die Arbeit der Kommission für die zweite Lesung knüpft an an den vom Plenum angenommenen Vorentwurf der ersten Lesung. Auch wenn einige Artikel Gegenstand einer eingehenden Debatte waren, bestand die Hauptarbeit darin, mehrdeutige Formulierungen zu klären, die deutsche und französische Verfassung zu koordinieren und im Bericht die Absicht der Kommission und die geplante Tragweite einiger Bestimmungen zu präzisieren. Der Expertenbericht Amman/Mahon stellte Fragen im Zusammenhang mit den Artikeln der Kommission 2. Wir haben uns mit allen Anmerkungen des Expertenberichtes befasst. Was sind die wichtigsten Änderungen? Im Artikel 18 Kinderrechte, die Aufnahme eines neuen Absatzes über die Rechte des Kindes in Bezug auf digitale Medien. Im Artikel 21 Recht auf Inklusion und Integration wurde in Koordination mit der Kommission 6 die entsprechenden staatlichen Aufgaben aufgenommen, in Artikel 23 das Recht auf menschlichen Kontakt umformuliert, neu Recht auf menschliches Eingreifen. Ein Grundrecht in einer gesunden Umwelt zu leben, wurde geändert im Vergleich zu dem in erster Lesung diskutierten Artikels und er wurde wieder aufgenommen. Dieses Recht, in einer gesunden Umwelt zu leben, ist in der heutigen Zeit ein Thema von enormer Bedeutung. Es ist daher mit einer starken politischen Symbolik behaftet und stellt ein wichtiges Signal an die kommenden Generationen dar. Weitere Änderungen von Belang: Artikel 30 die Umformulierung des Rechts auf Information, um die Absicht der Kommission zu verdeutlichen, Artikel 31, die Neuformulierung des Artikels über den Schutz von Whistleblowern, um in der Rechtsprechung Rechnung zu tragen. Die Integration von Artikel 13 Garantie der Grundrechte in Artikel 41 Übernahme des übergeordneten Rechts.

Es wurden auch mehrere Minderheitsberichte eingereicht, zum Diskriminierungsverbot Artikel 15, ein Minderheitsbericht schlägt vor, sich mit einem abstrakten allgemeinen Artikel zu begnügen, der die Kategorien von Diskriminierungen, die man verbieten will, nicht benennt. Die Mehrheit der Kommission will im Gegenteil die ausdrückliche Aufzählung von Diskriminierungen. Die Mehrheit der Kommission ist der Meinung, dass die Erwähnung dieser weiteren Begriffe uns nichts kostet niemandem weh tut und niemandem etwas wegnimmt. Es wäre jedoch ein starkes symbolisches Zeichen. Zum Recht auf ein frei gewähltes Lebensende Artikel 17: eine Minderheit wünscht, dass der Begriff «frei gewähltes» entfernt wird. Die Mehrheit der Kommission wollte die Version aus der ersten Lesung beibehalten, denn sie formuliert eine bereits bestehende Praxis. Für ein Recht auf Inklusion und Integration Artikel 21; die Mehrheit der Kommission ist für ein Recht auf Inklusion und Integration, die eine Minderheit streichen will. Die Mehrheit ist der Ansicht, dass jeder Mensch die Möglichkeit haben sollte, aktiv am gesellschaftlichen Leben teilzunehmen und dass niemand davon ausgeschlossen werden sollte. Zum Recht auf Grundausbildung und Berufsbildung Artikel 28, die Minderheit will die Erwähnung der Weiterbildung in diesem Artikel streichen. Die Kommission ist die Perspektive des lebenslangen Lernens wichtig. Deshalb formuliert sie ein Recht auf Weiterbildung, das darauf abzielt, Barrieren zu beseitigen, um das lebenslange Lernen in einer sich stark verändernden Berufswelt zu erleichtern, in der manche Berufe innerhalb weniger Jahre verschwinden. Zur Drittwirkung der Grundrechte Artikel 42, hierbei hat sich die Kommission für die Formulierung der Genfer Verfassung entschieden, die direkter und verständlicher ist als die in der Bundesverfassung. Die Minderheit wünscht, dass die Formulierung der Bundesverfassung übernommen wird.

Jetzt noch 2 Minderheitsberichte, wir haben ziemlich viel, wir haben 50 Artikel also ich komme bald zum Ende. Zur Transparenz der Finanzierung des politischen Lebens Artikel 57, die Minderheit will die wesentlichen Elemente der Transparenz ausdrücklich präzisieren. Für die Mehrheit der Kommission braucht es keine Erwähnung der Kampagnen, Budgets und Rechnungen sowie die Jahresabschlüsse der politischen Parteien. Zum letzten die Therapiefreiheit, die Minderheit will, dass die therapeutische Freiheit ergänzt wird. Hier hat sich

die Kommission entschieden, dass die therapeutische Freiheit einen Sonderfall der bereits garantierten Wirtschaftsfreiheit darstellt und nicht ausdrücklich garantiert werden muss.

Ich danke dem Kommissionspräsidenten und den Mitgliedern für die kritische und konstruktive Zusammenarbeit. Gemeinsam haben wir an der Gestaltung der Zukunft unseres Kantons gewirkt. Besten Dank für ihre Aufmerksamkeit.

### **Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Ich danke Frau Madeleine Kuonen-Eggo herzlich für ihren Bericht. Ich danke der Kommission auch für ihre Arbeit. Wir kämen jetzt weiter zu der Kommission. 3. Die Kommission 3 hat sich mit den politischen Rechten befasst. Präsiert wurde sie von Frau Fabienne Murmann und die Vizepräsidentin ist Frau Natacha Maret. Der Berichterstatter ist Herr Sandro Fontana. Ich gebe Ihnen das Wort.

### **Fontana Sandro, membre de la constituante, Le Centre**

Déjà bonjour à tous, je remplace donc Christelle Héritier qui est la rapporteure de la commission 3. Mesdames, messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, la commission 3 a choisi de rouvrir les débats sur des questions sensibles, cela dans un esprit d'examen d'éventuels apports nouveaux et d'exploration d'éventuels compromis. Il était en effet, nécessaire de ne pas rester sur les avis d'ores et déjà forgés pour la première lecture et de tenter de renouveler la vision de chacun générant de nouvelles idées. Par ailleurs, la volonté de présenter un texte fédérant l'ensemble du canton a vivement accompagné les débats. Dans cet esprit, la commission a donc même examiné la possibilité de soumettre au peuple des variantes concernant les sujets controversés, ce qui n'a toutefois pas été retenu.

La commission a dès lors, une nouvelle fois débattu pour des considérations de fond et/ou de forme à la demande de ses membres des articles 45, 47, 48, 49, 50 et 53. Elle a également travaillé dans un esprit de simplification et d'épuration du texte. C'est pourquoi il a été préféré de supprimer des formulations ou alinéas constituant des redondances ou des évidences.

Enfin, la commission a dû examiner pour cette lecture les dispositions transitoires, soit les dates de mise en oeuvre de certaines dispositions du projet.

Pour son travail, elle a notamment sollicité l'expertise du professeur Felix Uhlmann de l'université de Zurich, ayant rédigé un avis de droit sur la garantie de siège au Conseil des États, de Monsieur Maurice Chevrier, chef du service des affaires intérieures et communales, de Madame Monica Arnold, juriste, et de Monsieur Florian Robyr.

À l'issue des travaux, les changements et instaurations principaux pour lesquels les débats seront très attendus par la présente assemblée sont : la proposition de laisser le choix aux communes d'instaurer un droit de vote et d'éligibilité aux personnes de nationalité étrangère et cela selon des critères précis, soit l'article 45 alinéa 2, mais également la proposition que les droits politiques des personnes durablement incapables de discernement puissent être suspendus par l'autorité compétente, article 45, alinéa 5. Il est précisé déjà à ce stade que 2 rapports de minorité seront présentés en lien avec chacun de ces points. Les débats seront très attendus également quant à l'introduction d'un système de protection pour la représentation du Haut-Valais lors des élections au Conseil des États, article 47, alinéa 2, mais également la demande que l'examen de la validité des initiatives soit réalisée par le Conseil d'État et non plus par le Grand Conseil, soit l'article 49. Bien sûr, d'autres apports vous seront soumis, tels que l'introduction d'un ratio, 1/8e, à la place d'un nombre de communes fixe en matière d'initiative et de référendum. L'introduction d'un article indépendant sur l'initiative de type unique, il s'agit de l'article 48a, l'introduction d'un article sur la procédure de traitement des initiatives, article 49a, la suppression de l'alinéa 4 de l'article 48 qui donnait la compétence au Grand Conseil de compléter une initiative populaire qui entraînerait de nouvelles dépenses et enfin, la suppression de la mention des communes dans la disposition sur l'éducation à la citoyenneté, article 53. Quant aux travaux de la commission, il peut

être encore relevé que certains articles ont fait l'objet de modifications de concordance et de forme entre les versions francophone et germanophone, selon les commentaires produits par les experts Ammann et Mahon. Il est renvoyé essentiellement pour le détail aux procès-verbaux, en particulier celui de la séance de la commission du 24 février 2022. Enfin, lors de son vote final sur son projet de deuxième lecture, la commission l'a adopté par 10 voix contre 0 et 2 abstentions. La commission se réjouit des débats sur ses travaux et vous remercie pour votre attention.

### **Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Ich danke Sandro Fontana für seinen Bericht und seine Bereitschaft, die Berichterstatteerin zu ersetzen. Ich danke auch der Kommission für ihre Arbeit. Wir kommen jetzt weiter zu der Kommission 4. Diese Kommission hat sich mit den Grundsätzen der öffentlichen Aufgaben, den Finanzen und der Wirtschaftsentwicklung befasst. Präsiert wurde sie von Narcisse Crettenand und Vizepräsident ist Herr Léonard Bender. Berichterstatteerin ist Frau Danica Zurbriggen, der ich hier das Wort erteile.

### **Zurbriggen Lehner Danica, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Wertes Präsidialkollegium, geschätzte Kolleginnen und Kollegen. Die Kommission 4 traf sich unter dem Präsidium von Narcisse Crettenand und Vizepräsident Leonaerd Bender 5 Mal und überarbeitete die Artikel aus der ersten Lesung, die sie nun im aktuellen Entwurf vorfinden. Zu Beginn der Arbeiten erfolgte ein Austausch zwischen dem Präsidenten und dem Vizepräsidenten mit der Präsidentin der Kommission aus der ersten Lesung Géraldine Pouget-Zufferey. Dabei wurde der Kommission der ersten Lesung für ihre sehr gute Arbeit gedankt. Als Experte für die Artikel zu den Themen Steuern wurde Bernard Morand, Adjunkt der kantonalen Steuerverwaltung, angehört. Die Kommission berücksichtigte bei ihrer Arbeit zudem die Anmerkungen aus dem Bericht der Experten Mahon/Ammann, die Vernehmlassungsergebnisse der Institutionen, die Abstimmungen im Plenum und Rückmeldungen der Fraktionen während der Detailberatung zur ersten Lesung sowie die Anmerkungen und Hinweise der Koordinations- und Redaktionskommission.

Ein paar Anmerkungen zu wichtigen Änderungen gegenüber dem Vorentwurf der ersten Lesung. Artikel 141, nachhaltige Entwicklung: die Kommission nahm den Begriff planetarische Grenzen wieder auf. In Absatz 2 steht nun "Kanton und Gemeinden gewährleisten heutigen und zukünftigen Generationen eine gesunde und sichere Umwelt, indem sie darauf achten, dass die an die Realität des Kantons angepassten planetarischen Grenzen eingehalten werden." Artikel 168, der Artikel zu den kantonalen Infrastrukturen wurde im Rahmen der Koordination der Kommission 5 überlassen, weil die Wirtschaftsförderung aus Sicht der Kommission zur Wirtschaftspolitik gehört, wurden die beiden Artikel 176 und 180 zu einem Artikel Wirtschaft, Politik und Förderung zusammengelegt. Die wesentlichen Elemente der beiden Artikel finden sich im neuen Artikel wieder. Artikel 179 Innovation und Forschung: Die Kommission übernahm den Antrag der Fraktion AC, der Kanton soll in seinem Besitz befindlichen Datensätze in einem offenen Format frei zur Verfügung stellen, diese sind der Forschung sowie der Wirtschaft sehr dienlich. Wesentliche Änderungen werden im Artikel 191, Steuern und anderen Abgaben vorgeschlagen. Im Absatz 3 werden folgende zwei Aspekte neu geregelt: erstens, die Auswirkungen der kalten Progression sollen ausgeglichen werden, zweitens, verheiratete oder in einer eingetragenen Partnerschaft lebende Personen sollen steuerlich nicht benachteiligt werden. Beide Themen müssen ihrer Ansicht nach in der Verfassung erwähnt sein, damit sie anschliessend im Gesetz geregelt werden können. Was den Ausgleich der kalten Progression betrifft, können die Gemeinden zurzeit wählen, ob sie diese ausgleichen oder nicht. Dies führt dazu, dass sie auf Steuerebene zwei Tarife haben, einen für die Indexierung von 100 bis 170 und einen für den Steuerfuss von 1 bis 1,5. Dies ist eine unübersichtliche Situation für die Steuerzahlenden und steht im Widerspruch zum Transparenz. Für die Steuerzahlenden wäre es viel transparenter und besser verständlich, wenn es auf kommunaler Ebene nur eine Skala gibt. Zum Familienquotienten: das Plenum hat in der

ersten Lesung eine Bestimmung betreffend Familienquotient eingefügt Artikel 192. Aktuell werden im Bundesparlament Diskussionen zur Einführung der Individualbesteuerung geführt. Falls diese eingeführt wird, ist ein Familienquotient nicht möglich, da er nur im Rahmen der gemeinsamen Besteuerung angewandt werden kann. Deshalb hat die Kommission beschlossen, die Nichtbenachteiligung verheirateter Steuerzahlender allgemeiner zu formulieren. Artikel 193 ausgeglichener Finanzhaushalt betrifft die doppelte Schuldenbremse. Die Kommission stellt den Grundsatz der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse nicht in Frage. Der Artikel wurde für den Vorentwurf zur ersten Lesung aus der aktuellen Verfassung übernommen und ist mit seinen 5 Absätzen sehr detailliert und ausführlich. Deshalb wurde er hier gekürzt und mit dem Hinweis ergänzt, dass das Verfahren im Gesetz geregelt wird. Artikel 194 Aufsicht und Kontrolle: Die Änderung der Kommission betrifft zwei Elemente, erstens die Organe werden vom Grossen Rat ernannt und zweitens, die Kontrollen sind Gegenstand von öffentlich zugänglichen Berichten unter Vorbehalt der im Gesetz vorgesehenen Ausnahmen.

Dies sind die wesentlichsten Änderungen. Der Entwurf der Kommission wurde bei der Schlussabstimmung einstimmig angenommen. Die Kommission ist nun gespannt auf ihre Rückmeldung.

### **Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Ich danke Frau Danica Zurbriggen Lehner für ihren Bericht und ich danke auch der Kommission 4 für ihre Arbeit. Wir kommen nun zur Kommission 5. Die Kommission 5 hat sich mit der Raumentwicklung und den natürlichen Ressourcen befasst. Frau Laurence Vuagniaux hat diese Kommission präsiert und Herr Jean-Pierre Rey ist der Vizepräsident. Herr Jean-Pierre Rey ersetzt auch den Berichterstatter und ich erteile ihm das Wort.

### **Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, chères et chers collègues, je remplace donc notre rapporteur excusé aujourd'hui et je vais résumer les principaux ajustements apportés sur le travail de qualité réalisé par la précédente commission. L'intention partagée par toutes et tous a été d'apporter au besoin des reformulations, précisions ou compléments aux articles validés par le dernier plénum. Pour ce faire et éviter de se lancer à nouveau dans des débats de fond, nous nous sommes fortement appuyés sur les travaux de la commission de première lecture.

Nous avons été partagés quant à la pertinence ou non de voir figurer dans ce projet l'article 168, hérité de la commission 4 sur les infrastructures cantonales pour finalement décider de le garder.

A l'alinéa 2 de l'article 169 sur la mobilité, nous avons décidé, à l'unanimité, d'en rester à une formulation générale englobant les différentes modalités de transport respectueuses de l'environnement.

A l'alinéa 3 du même article, l'appellation mobilité douce utilisée par la Confédération et les cantons a été, à l'unanimité, préférée à celle de trafic non motorisé.

La modification apportée à l'alinéa 1 de l'article 170 sur l'énergie est motivée par le fait que l'Etat et les communes ne peuvent assurer la totalité de l'approvisionnement en énergie. La commission a par contre estimé que l'Etat peut assurer les conditions-cadres propices à cet approvisionnement.

A l'alinéa 3 du même article, l'ajout de nécessaire réduction de la consommation à chaque fois que cela est possible, a été effectué. L'article 171 sur le climat s'est enrichi d'un nouvel alinéa largement accepté au sein de la commission. En effet, les plans climats adoptés par plusieurs cantons et en discussion en Valais prévoient tous d'agir sur 2 volets : la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et l'adaptation aux effets des changements climatiques déjà présents ou à venir. Il est intéressant de constater que cet article semble englober de manière pertinente les propositions de l'avant-projet de la loi sur l'énergie du canton actuellement en consultation. A

l'alinéa 1 de l'article 172 sur les ressources naturelles, la commission, après un long débat, a proposé la dénomination gestion durable qui, en plus d'utiliser les ressources naturelles de manière rationnelle et économe, tient également compte des stocks et du renouvellement des dites ressources. Dans l'article 173 sur l'environnement, l'alinéa 2 modifié insiste sur le fait de ne pas seulement préserver la biodiversité mais également de favoriser son développement lorsque cela est possible. La commission a, à l'unanimité, estimé que la nouvelle formulation de l'alinéa 3 permet des possibilités d'actions diverses, graduées, qui incluent même l'abstention, si l'intervention s'avère plus délétère que bénéfique. A l'article 174, la commission a décidé à l'unanimité de regrouper en un seul article les 2 amendements acceptés en première lecture, consacrés à la faune, la flore, la chasse, la pêche et les grands prédateurs. L'alinéa 2 reprend intégralement en allemand le texte de l'initiative accepté largement en votation populaire. Dans la version française, par contre, nous avons débattu de la phrase : la promotion de la population des grands prédateurs est interdite. Traduction approximative du texte allemand. Cette phrase a donc été reformulée sans trahir en aucune façon la volonté des initiants, qui ont d'ailleurs été rencontrés et qui nous ont affirmé que le sens proposé par cette mesure est le suivant : personne, y compris l'Etat, ne peut entreprendre quelque action que ce soit pour favoriser l'accroissement de la population des grands prédateurs, en particulier les loups. A l'article 175, la préservation de la quantité et de la qualité des sols agricoles a suscité chez certains membres de la commission la crainte de voir ajouter à la LAT un gel complet des terres agricoles, surtout en montagne. La grande majorité de la commission pensait que cette formule visait plutôt la plaine et les terres agricoles fertiles, les surfaces dites d'assolement. In fine, l'ajout de l'adjectif requise à quantité a permis une approbation à l'unanimité. La commission a été très partagée quant à l'ajout d'un nouvel alinéa 4 faisant référence au patrimoine des espèces agricoles locales, qu'elles soient végétales ou animales. Si la commission était largement d'accord avec le fait que ce patrimoine est en danger depuis un siècle avec une diminution spectaculaire des espèces cultivées ou élevées, les doutes portaient plutôt sur le niveau constitutionnel d'une telle proposition. Finalement, dans sa majorité et après analyse de nombreuses variantes, la commission a souhaité faire apparaître un article 175 simple et général, relatif au thème de la production et la consommation, et ce dans une formulation apte à être acceptée en plénum. Il n'y est par contre pas fait référence à la protection des consommateurs figurant déjà dans la Constitution fédérale. Je vous remercie pour votre attention.

### **Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Ich danke dem Berichterstatter Jean-Pierre Rey und ich möchte die Verfassungsrätinnen und die Verfassungsräte um Nachsicht bitten, wenn ich vielleicht den einen oder anderen Namen in Französisch nicht richtig sage, wie ihr bereits bemerkt habt, habe ich sogar im Deutschen manchmal Mühe mit den Namen. Wir kommen weiter zur Kommission 6. Die Kommission 6 hat sich befasst mit den sozialen und den anderen Aufgaben des Staates. Präsiert wurde diese Kommission von Arnaud Dubois und Frau Gabrielle Cornut war die Vizepräsidentin. Berichterstatterin ist Frau Florence Carron Darbellay. Sie sollte sich melden, dann kann ich ihr auch das Wort erteilen. Sie haben das Wort.

### **Carron Darbellay Florence, membre de la constituante, Le Centre**

Chères et chers collègues Constituants, cher Collège présidentiel, en ma qualité de rapporteure de la commission 6, j'ai le plaisir de vous présenter le fruit de notre travail. Tout d'abord, je souhaite relever l'excellent esprit qui a régné durant les 6 séances de la commission 6. Je salue ici l'engagement de chaque membre de cette commission ainsi que l'esprit constructif qui a régné tout au long de nos débats. La commission a eu à coeur de simplifier et de restructurer la matière sans en changer par trop le contenu. Les changements du texte proposé en deuxième lecture sont ainsi principalement structurels. L'avant-projet de constitution en première lecture comprenait 32 articles réduit à 22 pour l'avant-projet de deuxième lecture. 4 groupes de travail ont

été formés. Les sous-groupes ont travaillé les articles qui leur ont été attribués et les ont présentés en commission. La matière a finalement été restructurée en 7 chapitres, soit les principes généraux, la famille, l'enseignement et la formation, la santé, le social, la sécurité, ainsi que la culture, patrimoine, sport et loisirs.

Dans le chapitre de la famille, la commission 6 a pris en compte l'évolution des familles en mentionnant la reconnaissance de la famille dans sa diversité. Le soutien aux parents, par un article sur l'accompagnement à la parentalité, démontre la volonté de la commission d'encourager l'épanouissement des familles dans leur globalité. Un accent particulier a été mis sur les structures d'accueil préscolaire et parascolaire financièrement accessibles à tous. Les activités de développement pour tous les enfants et, par là même pour leurs familles, ont été reconnues comme un facteur créateur de lien entre les familles.

La commission a également jugé important d'instaurer un congé parental cantonal en l'absence d'un congé parental fédéral. Enfin, un article demande à l'Etat d'être exemplaire et de favoriser la conciliation entre la vie familiale et professionnelle au sein de son administration. Elle lui demande également d'aller un peu plus loin en encourageant les entreprises à en faire de même.

Dans le chapitre de l'enseignement, la commission a reformulé la disposition concernant la liberté du modèle d'instruction, l'ancien article 151 alinéa 2, sur la base notamment de l'article 36 alinéa 3 de la Constitution du Canton de Vaud, sans en modifier fondamentalement le fond. Elle a en outre, estimé nécessaire que l'Etat prenne des mesures pour réduire les inégalités d'accès au savoir en mettant en place un système d'aide à la formation post-obligatoire. Il a été important pour elle de faire en sorte que l'Etat prenne des mesures pour l'accompagnement des élèves en difficulté et encourage la collaboration entre l'école et les parents dans l'intérêt des enfants. Elle a également estimé nécessaire d'encourager les adultes dans des formations continues. Dans le domaine de la santé, les notions du texte de première lecture ont été retenues pour la plupart, le texte a été allégé et reformulé sans que le fond n'ait subi de profondes modifications, à part la notion de soins en établissement médico-sociaux et à domicile qui a été intégrée. Dans le chapitre du social, le texte a été remanié dans sa structure. Les notions prévues dans le projet de première lecture ont été reprises. Le principe de la non remboursabilité de l'aide sociale a été maintenu. La commission a mis en lumière l'accueil des personnes étrangères et prévu une procédure de naturalisation uniforme, simple et rapide. Les articles sur la sécurité n'ont subi que peu de modifications. Dans le chapitre culture, patrimoine, sport et loisirs, la commission s'est employée à simplifier l'article notamment dans l'utilisation des verbes suite aux remarques formulées par les professeurs Ammann et Mahon. Voilà pour la commission 6 en résumé, un gros travail de restructuration, en gardant l'esprit des travaux de première lecture et en respectant le besoin exprimé du plénum de réorganiser et simplifier la matière. Je réitère mes remerciements à mes collègues de la commission 6 pour le travail fourni et vous remercie pour votre attention.

### **Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Ich danke Frau Carron Darbelley für ihren Bericht und der Kommission für ihre Arbeit. Wir kommen zügig weiter und sind bei der Kommission 7. Diese befasst sich mit den allgemeinen Bestimmungen der kantonalen Behörden und dem Grossen Rat. Präsiert wird diese Kommission von Fabian Zurbruggen und Vizepräsidentin ist Frau Sophie Bornet. Nach dem Rücktritt von Jean Bonnet hat sich Frau Monika Holzegger bereit erklärt als Berichterstatterin zu fungieren und ich erteile ihr das Wort.

### **Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Sehr geehrtes Präsidialkollegium, geschätzte Kolleginnen und Kollegen. Die Mitglieder der Kommission 7 haben sich insgesamt an 5 Sitzungen getroffen und haben folgende wesentliche Änderungen beschlossen, die ich Ihnen jetzt vorstellen möchte. Im Vergleich zum

Entwurf aus der ersten Lesung wurde die Streichung des Artikels 55 Vertretung von Frauen und Männern in politischen Behörden beschlossen. Die Kommission möchte bei einem langfristigen Ungleichgewicht zwischen Frauen und Männern in politischen Behörden keine zeitlich befristeten Korrekturmassnahmen. Den Mitgliedern war es bei ihrer Entscheidung wichtig, dass die Streichung des Artikels nicht als Votum gegen die Gleichberechtigung von Männern und Frauen zu verstehen ist. Eine Mehrheit der Mitglieder hat sich vielmehr für das Weglassen des Artikels ausgesprochen, um die Autonomie der Parteien bei den Wahlen nicht zu beschränken. Dieser Entscheid ist Gegenstand eines Minderheitenberichts.

Eine weitere wesentliche Änderung betraf die Anpassung des Artikels 61 über die Unvereinbarkeiten. Die Kommission schlägt in Absatz 1 neu vor, die Unvereinbarkeiten für die drei kantonalen Behörden, Grossrat, Staatsrat und Justizbehörden einheitlich zu regeln. Über die Unvereinbarkeiten der Mitglieder des Grossen Rats in Absatz 2, namentlich bei Kantonsangestellten in Kaderfunktionen und bei Personen in leitender Funktion von öffentlichen Unternehmen hat die Kommission länger beraten. Die Regelung aus der ersten Lesung schien den Mitgliedern zu ungenau. Daher sieht die Kommission neu vor, die Bestimmungen nach dem Vorbild von Artikel 48 der Neuenburger Kantonsverfassung zu präzisieren. Eine weitere wesentliche Änderung betraf die Anpassung des Artikels 61a Interessenbindungen. Analog den Unvereinbarkeiten möchte die Kommission mit dem neuen Artikel 61a die Interessenbindungen für alle 3 Gewalten gemeinsam regeln. Den Vorschlag dazu eingebracht hat die Koordinationskommission mit den beteiligten Kommission 7, 8 und 9. Gleichzeitig entschied die Kommission, dass nur gewählte Mitglieder des Grossen Rates, des Staatsrats und der Justizbehörden ihre Interessenbindungen offenlegen müssen. Für Kandidatinnen und Kandidaten soll hingegen die Pflicht zur Offenlegung nicht gelten. Eine weitere wesentliche Änderung betraf die Streichung des Artikels 64 Information und Artikel 72 Register der parlamentarischen Vorstösse. Für die Kommission ist Artikel 64 mit der Bestimmung, die Behörden informieren die Öffentlichkeit über ihre Tätigkeiten, zu vage und zu wenig aussagekräftig formuliert. Die Mitglieder sind zudem der Ansicht, dass die Information der Öffentlichkeit bereits ausreichend gesetzlich und regulatorisch geregelt ist. Bei der Diskussion zu Artikel 72 kam die Kommission zum Schluss, dass die Bestimmung, es wird ein öffentliches Register für parlamentarische Vorstösse erstellt, kein Verfassungsrang zukommt. Aus diesen Gründen hat die Kommission beschlossen, die beiden Artikel zu streichen.

Zum wohl wichtigsten Artikel der Kommission 7, die Anpassung des Artikels 67 Wahl des Grossen Rats. Dazu gab es erwartungsgemäss intensive Beratungen, diese wurde an zwei Abenden geführt. Da sich in den bisherigen Abstimmungen im Plenum jeweils eine Mehrheit für die Sitzverteilung auf der Grundlage der ständigen Wohnbevölkerung anstelle der Schweizer Bevölkerung ausgesprochen hatte, wurde dieser Systemwechsel von den Mitgliedern nicht mehr in Frage gestellt. Ebenso wie die Kommission der ersten Lesung möchten auch die aktuellen Kommissionsmitglieder grössere Sitzverschiebungen aufgrund der unterschiedlichen Bevölkerungsentwicklungen in den Regionen vermeiden, beziehungsweise abschwächen, jedoch entwickelte sich aus der Diskussion ein weitgehender Konsens, einen Schutzmechanismus nicht einseitig für eine bestimmte Regionen definieren zu wollen. Ein neuer ausgleichender Schutzmechanismus soll keine Region bevorzugen, gleichzeitig aber grössere Verwerfungen verhindern und langfristig anwendbar sein. Es wurden verschiedene Varianten aufgrund der bereits gemachten Analysen und Berechnungen besprochen. Die Oberwalliser Vertreter der Kommission präsentierten das Modell von 5 festen Sitzen pro Wahlkreis, während die übrigen Sitze im Verhältnis zur Wohnbevölkerung auf die Wahlkreise verteilt werden. Ihrer Ansicht nach schützt dieses Modell kleinere Wahlkreise mit einer unterdurchschnittlichen Wohnbevölkerung und gleich divergierenden Bevölkerungsentwicklung zwischen den Wahlkreisen besser aus. Dieser Vorschlag wurde von einer knappen Mehrheit der Kommissionsmitglieder angenommen. Eine Minderheit sprach sich für ein Modell aus, das grössere Sitzgewinne beziehungsweise Verluste verhindert, indem die Auswirkungen pro Grossratswahl auf plus-minus einen Sitz pro Wahlkreis limitiert werden. Dieser Entscheid ist ebenfalls Gegenstand eines Minderheitenberichts.

Ich möchte den Mitgliedern der Kommission 7 für ihre Arbeit danken und danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

**Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Ich danke Frau Monika Holzegger für ihren Bericht und der Kommission 7 für ihre Arbeit. Wir kommen nun zur Kommission 8. Die Kommission 8 hat sich mit dem Staatsrat und der Verwaltung befasst. Präsiert wurde sie von François Quennoz und Vizepräsidentin ist Adeline Cretteand. Berichterstatterin ist Alina Darbellay und wenn es funktioniert, erhält sie jetzt das Wort.

**Darbellay Alina, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Chers membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, la commission 8 a effectué son travail dans les meilleures conditions. Notre président, François Quennoz, et notre vice-présidente, Adeline Cretienand, ont fait preuve de multiples compétences en conduisant les séances de manière stimulante, respectueuse et à l'écoute des avis de chacun. Au nom de tous les membres de notre commission, je souhaite leur présenter notre sincère reconnaissance. Je souhaite également remercier Lukas Kalbermatten qui nous a accueilli si généreusement à Blatten dans le Lötschental lors de notre dernière séance, ce moment de convivialité nous en était précieux. Dans ses délibérations, la commission 8 a confirmé les décisions principales prises par le plénum de la Constituante lors de la première lecture en automne 2021. Un effort important a été déployé pour alléger les textes autant que possible. De nombreuses modifications rédactionnelles ont été effectuées pour plus de clarté et afin d'intégrer les recommandations des experts Ammann et Mahon ainsi que certaines propositions issues de la première lecture. Quelques renvois à la loi jugés superflus ont été supprimés.

La principale modification apportée par la commission de deuxième lecture a été l'introduction des dispositions transitoires. Celles-ci fixent l'entrée en vigueur du nouveau système d'élection et d'organisation du Conseil d'État à l'élection qui suit l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. Elle précise aussi les principales règles liées à ce nouveau système d'élection et a la garantie de sièges pour les 3 anciennes régions constitutionnelles. La commission a souhaité esquisser ces éléments étant donné qu'il semble peu réaliste que le Grand Conseil puisse élaborer de telles dispositions légales dans le laps de temps relativement court, séparant l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution des élections cantonales 2025. Notre projet de la deuxième lecture a été accepté par 10 voix contre 1 et 2 abstentions. Il n'y a pas de rapport de minorité. Et les membres de la commission 8 se réjouissent d'entamer le travail de la deuxième lecture et ainsi de poursuivre la mission de cette Constituante. Merci pour votre attention.

**Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Danke Frau Alina Darbellay für diesen Bericht und danke der Kommission 8 für ihre Arbeit. Wir sind jetzt bei der Kommission 9, die Kommission 9 hat sich mit der Justizbehörde befasst. Präsident war Herr Florent Favre und Vizepräsident Leander Williner. Berichterstatterin ist Frau Melanie Follonier und ihr gebe ich ihr hiermit das Wort.

**Follonier Mélanie, membre de la constituante, VLR**

Chères et chers membres du Collège présidentiel et chères et chers collègues, pour les travaux suivant la première lecture de la Constituante, le travail de la commission 9 a porté sur la structure des articles en lien avec le pouvoir judiciaire. La commission a mis une attention particulière sur l'épuration et la simplification de la rédaction de certaines dispositions ainsi que sur leur ordre dans le chapitre en fonction de ce qui nous est apparu le plus logique et évident dans un but d'avoir un chapitre clair.

Certaines terminologies ont également été revues visant ainsi tant un but d'uniformisation avec les termes utilisés dans la Constitution que dans un but de conformité aux autres lois cantonales ou aux lois supérieures fédérales. Les remarques des professeurs Ammann et Mahon ont également été prises en considération dans l'ensemble des réflexions de la commission 9. Pour le reste, le fond du projet issu de la première lecture n'a pas été fondamentalement revu. Toutefois, il convient de mettre l'accent sur l'instauration d'un âge maximum de fonction pour les membres nommés et élus du pouvoir judiciaire, comme cela est mentionné à l'article 103 de notre projet. Cet ajout est un changement majeur pour lequel nous aurons le temps de débattre en temps voulus. Le débat de fond a été rouvert sur la question des tribunaux de la famille et des APEA.

La commission 9 a alors auditionné Monsieur Frédéric Favre, chef du département, accompagné de Madame la cheffe de service Sophie Huguet ainsi que Guido Marbet, juge cantonal argovien et ancien président de la COPMA. Nos débats ont ainsi été nourris et intenses.

Il s'agit de l'unique disposition du projet de la commission 9 qui fait l'objet d'un rapport de minorité. Pour le reste, certains articles ont été supprimés et ce pour plusieurs raisons comme des répétitions, le fait que certaines dispositions n'étaient pas de rang constitutionnel ou alors que plusieurs articles ont été fusionnés. La commission a pris le parti de supprimer également les normes supérieures impératives, celles-ci ayant été considérées comme superfétatoires. Il semble pourtant important de préciser que leur importance n'a absolument pas été remise en cause par la commission 9. Au nom de la commission 9, je vous remercie de votre attention et vous remercie par avance de votre entrée en matière.

### **Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Danke der Berichterstatterin Melanie Follonier und danke der Kommission 9 für ihre Arbeit. Wir kämen jetzt zur letzten Kommission respektive der Kommission 10, diese hat sich mit den territorialen Organisationen und den Gemeinden befasst oder befasst sich noch mit diesen Themen. Präsiert wurde sie von German Eyer. Vizepräsidentin ist Frau Ida Häfliger. Berichtstatter Philippe Bender und ihn bitte ich sich anzumelden, damit ich ihm das Wort erteilen kann.

### **Bender Philippe, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le président, mesdames, messieurs, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Car les commission de première et de seconde lecture ont joué dans le même orchestre, le même registre et dans la même fanfare, on peinera donc à y trouver de fausses notes.

Mais est-ce si sûr ? car on entend [...] une certaine hostilité chez les notables de la République quant à la réorganisation du territoire. L'introduction de la notion de régions semble heurter des féodalités, des conservatismes et des traditions de pouvoir.

J'ajouterai encore le culte de conception archaïque de la commune municipale de la commune bourgeoise et le refus systématique de fusions utiles pourtant au bien du grand nombre.

3 questions principales étaient à traiter. La première portait sur la réorganisation du territoire cantonal avec, au bout du compte, cette réforme majeure qui voit 6 régions remplacer 13 districts, 14 si l'on considère comme des districts [...] depuis la fin du 20e siècle de Rarogne oriental et de Rarogne occidental. Vous connaissez la raison profonde de cette mutation, c'est que les districts sont devenus obsolètes. Certes, ils se justifiaient jadis et la République de 7 dizains, malgré ses graves défauts dont celui de l'inégalité de droit entre ses habitants, prépara l'avènement de la démocratie moderne, démocratie qui se réalisa quand l'égalité fut proclamée entre le Haut-Valais et le Bas-Valais. On augmente alors le nombre de dizains, bientôt appelés districts jusqu'à 13. Merci à Napoléon et merci à 1848. Mais à la longue, les districts se vidèrent de leur sang et de leur sens, pas tous, la plupart, les plus grands, les plus peuplés, purent

continuer à jouer leur rôle. Mais dans le Valais du 21<sup>e</sup> siècle, arrimé à la Suisse, baignant dans l'Europe et le monde, comment sauvegarder un assemblage si complexe, une telle architecture ? Comme l'ont montré les réflexions au sein des 2 commissions 10 et les décisions du plénum en la matière, le choix des 6 régions ne doit rien au hasard, de même que celui de la structure qui désormais devrait la fortifier, la conférence régionale, avec une personne chargée de la coordination entre les communes et avec le Canton, une personne désignée par en bas, par le cercle des titulaires des présidents et vice-présidents des communes concernées. Pas de danger donc du vizir rêvant de devenir calife à la place du calife.

La seconde question à traiter était la modernisation du système communal sous ces 2 variantes. Les communes, en effet, sont les éléments centraux de notre démocratie, les lieux d'apprentissage de la citoyenneté, il convient d'en améliorer le fonctionnement et l'ordonnance. Les 2 commissions se sont heureusement trouvées sur l'idée forte de l'introduction d'un Conseil général dans les communes populeuses, dans les confédérations de villages et de quartiers, ces formes de communes au terme des processus de fusion et de regroupement. Cette évolution inévitable dans un Valais comptant 122 communes pour 350'000 habitants ne saurait toutefois ébranler le principe de l'autonomie communale, une autonomie communale qui n'est ni une indépendance absolue, ni le repli sur soi, ni l'esprit de clocher. D'où la formulation nuancée de l'article 120 en matière de diffusion du Conseil général. En améliorant, en diffusant cette institution toutefois, loin d'être une chambre d'enregistrement, on assure la pérennité de la démocratie communale. On garantit une meilleure transparence des débats publics. On veille aussi à l'exercice normal des droits populaires au niveau communal, droit de référendum et d'initiative.

La troisième question à traiter était celle de l'adjornamento des 2 formes de communes, municipales et bourgeoises, du dualisme communal qui caractérise notre organisation, notamment depuis la Lex Barman, depuis 1851. Ces quelques réflexions, ce premier constat au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la grande majorité des habitants sur le territoire d'une commune appartenaient à cette commune par leur origine, par leur naissance, puis le nombre des non ressortissants de la commune augmenta et la commune bourgeoise cessa peu à peu de s'identifier avec la généralité de la population. Elle prit souvent un caractère exclusif et fermé. Mais avec l'ère industrielle, les charges publiques devinrent un caractère déterminant de la commune. Désormais la commune, la population établie sur le territoire, allait supporter le poids des charges publiques et des intérêts généraux.

La commune politique prit forme consacrée par la Constitution de 1848 et surtout la Constitution de 1874 qui assura à tous les Suisses la jouissance des droits communaux après 3 mois de domicile, la liberté d'établissement fit la Suisse moderne, mais affaiblit la commune bourgeoise. Le Valais ne voulut pas renier son passé. Il conserva avec intelligence la dualité communale d'où les travaux de ces 2 commissions 10.

Un mot encore pour finir, sur les mots, sur la forme. La commission 10 de seconde lecture est revenue sur certaines formulations de la commission 10 de première lecture, non par esprit de contradiction mais parce qu'elle pense que les mots sont riches de signification et de symbole, de vie aussi. Dans un canton bilingue comme le nôtre, il serait présomptueux d'ignorer cette vérité d'évidence. La commission de seconde lecture a donc repris les anciennes appellations consacrées par l'actuelle Constitution et la pratique communes et communes bourgeoises au lieu de communes et vous avez, les mauvaises langues diront que la commission a cédé aux pressions de la fédération des communes bourgeoises valaisannes, nenni, elle a simplement voulu rétablir la paix des mots, gage peut-être du succès de notre loi fondamentale. Elle a donc opté pour une commune et commune bourgeoise, *Bürgergemeinde und Burgergemeinde*. Voilà en résumé le fruit de nos travaux. Au vote final, tout cela a été adopté par 12 voix et 1 abstention. Il n'y aura pas de rapport de minorité déposé. Je vous remercie de votre attention.

### **Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Ich danke Phillippe Bender für seinen Bericht in der Kommission 10 und ich danke der Mitglieder der Kommission 10 für ihre Arbeit. Jetzt erinnere ich wie es weitergehen soll. Wir haben vorgesehen, dass um 15:45, also um Viertel vor 4 eine viertelstündige Pause sein wird. Jetzt haben wir die Berichte gehört von den 10 Kommissionen und jetzt kämen die Sprecherinnen und Sprecher der Fraktionen und Gruppen zu Wort. Wenn diese dann zu den ganzen 10 Kommissionen ihre Ausführungen gemacht haben, dann nachher können auch einzelne Verfassungspräsidentinnen und Verfassungspräsidenten sich zu einzelnen Punkten oder zum dem Paket des Verfassungsentwurfes äussern. Also das Wort ist jetzt an die Sprecherinnen und Sprecher der Fraktion.

Und ich gebe das Wort an Michael Kreuzer von der SVPO.

### **Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Herr Präsident geschätzte Kolleginnen und Kollegen zuerst einmal möchte ich den Kommissionen ihren Präsidenten Präsidentinnen aber auch dem Generalsekretariat für die geleistetste Arbeit in den vergangenen Monaten ganz herzlich danken. Die SVPO hat in den Kommissionen in welchen wir vertreten, waren unsere Positionen mit entsprechenden Vorstössen eingebracht und wir freuen uns, dass wir doch in einigen wichtigen Bereichen auch eine Mehrheit dafür gewinnen konnten. Auch wenn sicher vieles im Verfassungsentwurf nicht den Vorstellungen unserer Fraktion entspricht, haben wir die Arbeiten der Kommissionen aus unserer Sicht doch einige Verbesserungen ergeben und wir beurteilen insgesamt den aktuell vorliegenden Entwurf als eine Verbesserung zum Ergebnis aus der ersten Lesung. Deshalb möchte ich hier einige Punkte kurz erwähnen, ohne aber auf alle Details noch einzugehen. Die SVPO begrüsst vor allem, dass bei den Ständeratswahlen ein Kompromiss gefunden werden konnte, welchen wir als positives Signal ans Oberwallis werten. Wir sind zwar immer noch der Auffassung, dass zur optimalen Interessenvertretung des gesamten Wallis immer ein Ständerat aus dem deutschsprachigen und einer aus dem französischsprachigen Wallis kommen sollte, und zwar nicht einfach nur aus Überlegungen für das Oberwallis, sondern damit wir für das Wallis in Bern das Bestmögliche herausholen können. Der vorliegende Vorschlag der Einführung eines Schutzsystems für die Vertretung des Oberwallis ist aber klar ein Schritt in die richtige Richtung.

Bei den Grossratswahlen begrüssen wir, dass unser Vorschlag zur Änderung, dies in der ersten Lesung beschlossen Mechanismus zum Schutz der sprachlichen Minderheit bei der Verteilung der Sitze im Grossen Rat aufgenommen wurde. Mit dem neuen Mechanismus werden jedem Wahlkreis 5 Sitze fest zugeteilt und die übrigen Sitze im Verhältnis zu ihrer Wohnbevölkerung auf die Wahlkreise verteilt. Zwar hätten wir hier im Verhältnis zur Schweizer Bevölkerung bevorzugt, können aber mit dieser Variante leben. Beim Ausländerstimmrecht begrüssen wir, dass die Einführen und Gemeinden überlassen wird. Die SVPO wird jedoch nach wie vor für die ersatzlose Streichung des Ausländerstimmrechts einsetzen. Wer nämlich mitbestimmen will, sollte sich Einbürgern lassen. Denn nur ein paar Jahre hier zu wohnen, sagt noch nicht darüber aus, ob jemand integriert ist, ob man sich zu den Grundsätzen unserer Gesellschaft bekennen kann und ob man unser politisch direkt demokratisches System versteht.

Insgesamt beurteilen wir jedoch den gesamten vorliegenden Entwurf nach wie vor sehr kritisch und sehen viele Punkten, mit welchen wir uns nicht einverstanden erklären können. Wir werden folglich auch einige Abänderungsanträge für uns wichtige Punkte einbringen.

So ist der Entwurf für uns immer noch viel zu umfangreich. Hat viel zu viele Artikel und wir sind weit weg von einer schlanken Verfassung, welche sich auf die wesentlichen Grundsätze konzentriert. Viel zu viele Artikel gehören eigentlich ins Gesetz und nicht in die Verfassung. Auch die Übernahme von ganzen Artikeln, einfach Copy-Paste aus der Bundesverfassung ist eine unnötige Vergrösserung der Verfassung. Auch die finanziellen Auswirkungen von neu geschaffenen Artikel wurde nicht fundiert abgeklärt und sind teils unvorstellbar. Denken wir mal nur an die Elternzeit, eine unentgeltliche Erstausbildung, dann die Sozialhilfe, die nicht mehr

rückerstattungspflichtig wäre oder ein Recht auf eine gesunde Umwelt. Stellen wir uns mal die Frage, wer soll dies einst alles bezahlen und vor allem wie wollen wir das einst alles bezahlen? Müssen die Walliserinnen und Walliser damit rechnen in einigen Jahren die Visionen dieses Rates mit Steuererhöhung zu finanzieren oder vielleicht mit neuen Gebühren oder vielleicht mit Einschränkung ihrer persönlichen Freiheit, zum Beispiel bei der Mobilität. Das darf auf keinen Fall passieren. Folglich erachten wir vor allem auch den Entwurf der Kommission 2 als viel zu umfangreich und die Folgen in Artikel 42 vorgeschlagenen "Verwirklichung der Grundrechte", gerade auch zwischen einzelnen Personen sind kaum absehbar.

Nicht unterstützen können wir seit jeher das Recht auf ein frei gewähltes Lebensende. Hier empfehle ich allen, den Minderheitsbericht zu unterstützen, denn die Formulierung ein würdiges Lebensende reicht völlig aus. Dieser Artikel bringt auch die Gefahr mit sich, dass viele Stimmbürger die gesamte Verfassung allein wegen dieser Formulierung ablehnen werden. Das sie sich nicht durch ihr Ja zur Verfassung an der Sterbehilfe beteiligen wollen. Ebenfalls finden wir es schade, dass die Walliser Hymne als verbindendes Zeichen aller Walliserinnen und Walliser wieder aus der Verfassung gestrichen wurde. Zusammenfassend sei aus unserer Sicht gesagt, dass der Entwurf nach der ersten Lesung, zumindest im Oberwallis, wohl zum Scheitern verurteilt gewesen wäre. Nun wurden in den Kommissionen einige Schritte in die richtige Richtung gemacht, welche gerade auf die sprachliche Minderheit des Oberwallis und die Gemeindeautonomie mehr berücksichtigen. Doch nach wie vor ist der Entwurf von starken links ideologischen Tendenzen geprägt und ist mit seinen ganz neuen Rechten und aus der Bundesverfassung übernommenen Rechten viel zu umfangreich. Wir hoffen, dies im Verlaufe der zweiten Lesung gemeinsam mit anderen bürgerlichen Fraktionen doch noch korrigieren zu können. Besten Dank.

#### **Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Ich danke Michael Kreuzer für seine Darlegungen im Namen der SVPO. Als nächste Rednerin haben wir Frau Kamy May. Jetzt habe ich sie irgendwo weggedrückt, wir holen sie wieder her. Frau Kamy May von der Mitte wird nun ihren Bericht darlegen.

#### **May Kamy, membre de la constituante, Le Centre**

Monsieur le président, chères et chers collègues, en 2018, nous rêvions tous d'une constitution idéale, ce rêve commun nous a conduit, par engagement et par travail, à nous rassembler dans cette salle. Nous souhaitons des innovations qui nous tenaient à coeur pour réformer notre vieux pays et des traditions que nous souhaitons maintenir, mais nous courons un marathon désormais et il s'agit de ne pas s'arrêter en route car celle-ci est encore longue et sinueuse.

J'aimerais remercier au nom de notre groupe, les commissions qui ont travaillé avec assiduité dans le peu de séances qui étaient imparties. Dans la grande majorité des cas, elles se sont efforcées à rendre le texte plus lisible.

J'aimerais également remercier le Secrétaire général et tout son personnel qui a secondé les commissions dans cette tâche de réduction et de concision.

Car, il est vrai, nous ne sommes pas complètement hors sol. Nous nous gratifions certes d'un peu moins de 200 articles, qu'il s'agirait encore de réduire à notre sens, mais, finalement, au regard des constitutions modernes, nous n'avons pas complètement à rougir.

Nous ne sommes cependant pas n'importe quel canton suisse, entendons bien qu'il ne s'agit pas ici de se faire des compliments mais de rappeler tout de même que le Valais a refusé chaque révision constitutionnelle fédérale depuis 1848. Folie, refus d'avancer, affirmation des valeurs de notre canton, chacun aura sa réponse. Mais aujourd'hui, ce que nous voulons tous, parce que nous sommes tous engagés dans un travail d'envergure qui nous prend notre temps et notre énergie, c'est que notre travail soit acceptable aux yeux du peuple qui vivra cette constitution dans son quotidien.

Or, il faut admettre que notre texte aujourd'hui est parfois un peu bancal. L'Etat est très présent avec une série étendue de tâches publiques, sans doute justifiées par les temps qui courent, certes, mais avec d'autre part, des libertés individuelles renforcées au point d'étendre la justiciabilité des droits jusqu'aux confins de notre mort.

Nous aimerions, à ce propos, discuter de la portée normative de l'ensemble de ces droits. Nous aimerions également proposer une lecture globale du projet, à la lumière également de la constitutionnalité de certains articles afin d'éviter un texte fondamental trop lourd, voire susceptible de bloquer des initiatives parlementaires dans les prochaines décennies. Nous aimerions également pousser la réflexion sur le thème de la famille un peu plus loin. En effet, le projet propose de nombreuses dispositions afin d'aider la famille par des voies extérieures et nous saluons toutes ces propositions. Nous aimerions cependant accentuer la valeur que la société doit donner à la cellule familiale dans toute sa diversité, en encourageant leurs démarches internes. La valorisation du facteur temps est une des dispositions que nous présenterons. Nous désirons également et avant tout peut-être trouver une issue favorable à la réforme des institutions. L'ombre de R21 se fait encore sentir dans nos travaux et nous ne pensons pas que le paquet de mesures sur la table actuellement puisse satisfaire notre canton. Nous ne pouvons pas admettre qu'un Conseiller aux Etats doive être remercié malgré 4 années de service pour notre canton sous prétexte de ne pas être né du bon côté de la Raspille. Nous ne pouvons pas non plus défendre un savant calcul de sièges au Grand Conseil, tout en proposant une proportionnelle simple pour une meilleure lisibilité des votes. Ces propositions ne font sens ni pour l'électeur, ni pour l'élu qui s'engage. Néanmoins, nous ne pouvons pas non plus accepter un clivage dans notre canton, son bilinguisme est notre force sur la scène fédérale. Or, des voies praticables sont possibles, nous pourrions revenir, par exemple à la brochure présentée par quelques Constituants en octobre 2021. Outre la cohésion cantonale, nous relevons le choix de la commission 8 en charge du pouvoir exécutif, d'admettre un Conseil d'Etat à 7 à la proportionnelle. Nous sommes toujours d'avis que la meilleure solution pour le canton serait un Conseil d'Etat élu au système majoritaire. Nous avons bien entendu le souci de chaque parti de faire admettre une pluralité dans l'exécutif du canton, mais cela ne peut pas passer par un système proportionnel.

Terminons par des points positifs aussi, nous saluons particulièrement la commission en charge des droits politiques qui a su proposer un compromis acceptable au droit de vote des étrangers sur le plan communal. Ce ne sera pas une promenade de santé que de faire accepter ce changement dans certaines parties du canton lors du vote du projet et nous gardons toujours nos réserves quant à ce moyen d'intégration. Cependant, le droit de vote facultatif dans les communes renvoie directement au principe de subsidiarité. Nous sommes fiers de nos communes et nous pouvons avoir confiance en leur choix. Elles sauront penser cette disposition selon leur besoins et leur développement. Nous saluons également la réforme de la justice proposée dans ce texte. Nous pensons qu'il s'agit là de bases solides susceptibles de répondre aux besoins actuels de la population avec proximité et professionnalisme, juges de paix, Cour d'affaires familiales rattachée aux tribunaux d'arrondissement, dépolitisation, ce sont toutes des mesures qui trouveront un écho favorable dans le siècle qui s'annonce. Notre groupe est encore pétri d'optimisme. Notre canton est un pays de pragmatisme bien loin des utopies d'autrefois. Des compromis peuvent encore naître. Le train passe et il ne s'agit pas de rester à quai. Du regret parfois amer que nous pouvons avoir à la lecture de certains articles, nous avons aujourd'hui espoir que nos débats pourront, de nos débats pourra s'échapper un compromis acceptable pour une majorité. Nous sommes donc encore confiants, confiants que même imparfait, notre texte pourra être un nouveau fondement, un nouvel essor pour notre canton, à condition qu'il réforme ce qui est nécessaire et qu'il maintienne ce qui doit. Merci de votre attention.

*Danke Frau Kamy May, von Der Mitte, für die Ausföugung, Als Nächstes haben wir Fabien Thétaz von der Parti socialiste et Gauche citoyenne, und ich erteile ihm hiermit das Wort.*

**Thetaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le président, chers collègues, nous voilà arrivés à un tournant de nos travaux. Celle de la deuxième et en principe dernière lecture, notre responsabilité, celle de trouver des solutions qui répondent aux attentes du plus grand nombre, d'aboutir à un projet qui soit acceptable, comme l'a souligné ma préopinante, n'en est que plus grande. Notre groupe n'était pas convaincu par la nécessité de renouveler entièrement les commissions. Nous constatons toutefois que cela a été bénéfique au moins sur la forme, les nouvelles commissions ayant eu moins de scrupules à trancher dans le texte.

Il en ressort un texte plus synthétique, plus clair, plus lisible. Nous remercions les commissions pour cet important et nécessaire travail de reformulation.

Sur le fond, les commissions n'ont heureusement pas remis en cause les importants travaux de réflexion et concertation déjà menés, pour la plupart, elles livrent des améliorations à la marge dictées, souvent dictées par le bon sens et la cohérence générale du texte.

Toutefois, nous regrettons que ce qu'on peut considérer comme des acquis de première lecture soient passés à la trappe.

Je pense évidemment au droit de vote des étrangers et des personnes handicapées mentales et à l'article sur les mesures correctrices temporaires en cas de déséquilibre entre hommes et femmes dans les institutions.

La question institutionnelle également est loin d'être réglée. Les membres des commissions 3 et 7 ont certainement voulu bien faire, mais elles ont imaginé des solutions pour le Conseil des États et le Grand Conseil qui créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

Parmi les nouveautés dignes d'intérêt, notre groupe salue la cantonalisation du financement des églises.

Nous saluons également la réintégration du droit à un environnement sain dans les droits fondamentaux. Sur les tâches de l'Etat, signalons des formulations plus claires sur la fiscalité et le frein à l'endettement, l'ajout de la notion d'adaptation au changement climatique, la réintroduction des limites planétaires, une définition de la famille plus simple et moins moralisatrice. C'est sur les droits politiques que nous regrettons vraiment l'orientation choisie. On assiste ici à une reculade en bonne et due forme qui ne tient pas compte du vote de première lecture où la majorité absolue était acquise. La solution est loin d'être fédéraliste, comme le prétend la commission, ceux qui sont contre le principe même du droit de vote des étrangers n'en voudront nulle part, ceux qui, les partisans, notre groupe au contraire, souhaite à l'inverse une application uniforme des règles sur tout le territoire cantonal et ceci vaut d'ailleurs pour toutes les règles. Comment peut-on imaginer accorder des droits différents à une même classe de résidents entre 2 communes voisines ? Est-ce que ça irait vraiment dans le sens d'une plus grande cohésion cantonale ? Sur le droit des personnes handicapées mentales, la commission dit qu'elle souhaite éviter les abus, une belle intention mais dans ce cas il faut s'attaquer à la captation du vote des personnes âgées et institutionnalisées, pas celui d'une infime partie de la population, dont certains ont une opinion et souhaitent l'exprimer. Le Valais aurait l'occasion d'être précurseur sur cette question avec le Canton de Genève. J'ai bien compris que nous n'allions pas faire la révolution dans cette enceinte mais ayons un peu d'audace. Vous l'aurez compris, notre groupe soutiendra la minorité sur ces 2 questions. Nous soutiendrons également la minorité pour le maintien de l'article 55 sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les autorités politiques. Cet article ne fait que donner compétence au Grand Conseil d'agir provisoirement pour corriger un déséquilibre durable. On n'aurait pas pu trouver de formulation moins contraignante. Et puis, il s'agit d'être cohérent sur les questions de représentation. Je cite la commission 7, une majorité ne souhaite pas restreindre l'autonomie des partis lors des élections. Comment peut-on demander des garanties de siège régional dans toutes les institutions puis considérer que la méthode est appropriée lorsqu'il s'agit, inappropriée lorsqu'il s'agit des femmes ? J'en viens précisément à la question des institutions. Nous entendons à ce titre beaucoup parler de cohésion cantonale, terme parfois utilisé comme prétexte pour défendre en fait des intérêts particuliers. Or

la cohésion, c'est la force qui unit les parties d'un tout, cela renvoie à la solidarité entre les parties, donc entre les individus d'ailleurs, d'abord mais aussi entre les groupes sociaux et culturels entre les régions, cela suppose une prise en compte équitable des intérêts de tous. Si je prends la proposition de la commission 3 sur le Conseil des États, comment interdire à un sortant romand de se représenter irait dans le sens de la cohésion cantonale ? Cette proposition est pour nous inacceptable dans sa forme actuelle. Il en va de même de la proposition de la commission 7 sur la répartition des sièges au Grand Conseil. Le modèle crée inutilement d'importantes distorsions au sein du Valais romand. Là encore, ce n'est pas acceptable. Notre groupe défendra la répartition des sièges sur la base de la population résidente pour des questions de justice démocratique et démographique, si vous me permettez l'expression. Nous comprenons toutefois la préoccupation du Haut-Valais. Le système, le nouveau système entraînerait une perte en principe de 2 sièges et nous sommes prêts à explorer toutes solutions en principe de nature transitoire qui atténuerait cette perte. Mais, à long terme, c'est la seule évolution démographique qui doit dicter la répartition des sièges entre régions. De manière générale, le groupe PS et Gauche citoyenne est sensible à la question de la représentation haut-valaisanne et est prête à faire, et est prêt à faire preuve de souplesse intellectuelle et politique sur cette question, pour autant que des solutions constructives et acceptables pour toutes les régions du canton soient sur la table. Même s'il faut être réaliste et accepter qu'aucune solution ne satisfera tout le monde, je reste convaincu de la nécessité du dialogue entre nos groupes, de la pertinence d'un dialogue direct entre nos groupes pour arriver, dans la mesure du possible, à des solutions négociées. C'est dans ce sens que notre groupe continuera de s'engager dans les prochaines semaines. Nous remercions encore les commissions pour leur travail, sous réserve des objections que je viens de soulever. Le groupe PS et Gauche citoyenne est globalement satisfait de la direction prise par les travaux. C'est avec enthousiasme et une attitude constructive que nous proposerons des amendements sur les dossiers évoqués et que nous prendrons part aux débats cet automne. Merci.

*Ich danke Herr Fabien Thétaz von der Parti socialiste et Gauche citoyenne für seine Ausführung. Und als Nächster haben wir Flavio Schmid von der CSPO, dem ich das Wort erteile.*

### **Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Geschätztes Präsidialkollegium, werte Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte die CSPO begrüsst mit Blick auf die Kommissionsarbeit zur 2. Lesung die Stossrichtung in Bezug auf unsere politischen Kernthemen: Bildung, Energie, Familie und Wirtschaft, insbesondere setzte die CSPO sich ein, dass das Gutwasser und damit verbunden die Wasserkraft in den Händen von Kanton und Gemeinden bleibt, dass die Grundlage der Energiesicherheit zur Stärkung des Industriestandortes geschaffen wird, dass die verfassungsmässigen Rahmenbedingungen für eine griffige Klimapolitik integriert werden, dass die Voraussetzungen für eine umfassende Familienpolitik unter Einbezug von erschwinglichen und finanzierbaren Familien- und schulergänzenden Kinderbetreuungsangeboten ab der frühen Kindheit vorhanden sind und dass der Kanton Wallis künftig eine leistungsfähige, innovative und auch dezentrale Standorte fokussierte Wirtschaftspolitik verfolgt, die lokalen Strukturen fördert.

Bezüglich der Sitzverteilung im Grossen Rat hatte die CSPO in der ersten Lesung den Antrag eingebracht, jedem Wahlkreis 5 Sitze zu garantieren und die restlichen anhand der Wohnbevölkerung zu verteilen. Dass die Kommission diesen Vorschlag aufgegriffen hat und nun auch hier präsentiert, freut uns. Fakt ist, dass das Oberwallis seit dem Jahr 2001 7 Grossratsmandate an das Unterwallis abgeben musste. Das entspricht einer satten Reduktion von 20%. Das Netto-Wachstum der Wohnbevölkerung im oberen Kantonsteil, liegt trotz des wirtschaftlichen Aufschwungs tiefer als der demographischer Zuwachs im Unterwallis, diese Entwicklung, sollte zur Stärkung der Einheit des Kantons mit passenden Massnahmen sanft abgefedert werden. Für unsere Fraktion ist es wichtig, darauf hinzuweisen, dass es bei dem nun vorgeschlagenen Modell der Sitzverteilung im Grossen Rat nicht zu einer einseitigen Bevorzugung der verfassungsmässigen Regionen Unter-, Mittel- oder Oberwallis kommt. Im

Vergleich zum heutigen Sitzanspruch käme es im Unterwallis zu einer Sitz Zunahme von 0,6 und im Oberwallis von 0,5 lediglich im Mittelwallis käme es zu einer Abnahme von 1,1. Wir von der CSPO eingebrachte und von der Kommission übernommener Vorschlag ist ein leicht verständlicher, umsetzbarer und nachvollziehbarer Lösungsansatz.

Die Kommission 3 schlägt eine hinkenden Sitzgarantie beim Ständerat vor. Ein Rechtsgutachten hat die verfassungsmässige Zusicherung eines fixen Ständeratssitzes für das Oberwallis trotz vieler Argumente, die dafür sprechen, als verfassungswidrig eingestuft. Sollte der deutschsprachige Kantonsteil während einer Legislaturperioden keinen Vertreter nach Bern delegieren dürfen, kann die sogenannte hinkende Sitzgarantie als probates Mittel eingesetzt werden, dieses Ungleichgewicht zu beheben. Im Unterwallis wird dieser Vorschlag kritisch beäugt. Die Skepsis rührt daher, dass eine gewählte Ständerätin oder ein gewählter Ständerat gemäss diesem Modell sein Amt nach 4 Jahren zugunsten des Oberwallis abgeben müsste und diesem kritischen Einwand Rechnung zu tragen, könnte das Modell beispielsweise auf 8 Jahre ausgeweitet werden.

In Gemeinden das Ausländerstimmrecht auf kommunaler Ebene über die Verfassung aufzuzwingen, betrachten wir als einen heiklen Weg, welcher die Mehrheitsfähigkeit der Totalrevision schwächt. Auch wenn wir in der ersten Lesung dem Stimm- und Wahlrecht für Niedergelassene zugestimmt haben, sind wir uns der Hürden des Artikels, die er hinsichtlich der Annahme der neuen Verfassung durch die Bevölkerung mit sich bringen kann, bewusst. Deshalb bevorzugen wir den fakultativen Ansatz, wie er jetzt formuliert ist und als Option die Gemeindeautonomie stärkt. In der Schweiz gibt es bereits 3 Kantone, in denen das Ausländerstimmrecht auf diese Weise geregelt wird und in welchem sich diese Praxis bewährt.

25 von 26 Kantonen wickeln die Regierungs- und Staatsratswahlen nach dem Majorzwahlssystem ab. Der Majorz bietet auch im Wallis die Möglichkeit, dass sich die politischen Kräfteverhältnisse Realität getreu im Gremium spiegeln. 7 Sitze erlauben eine bessere Verteilung der Arbeitslast und erhöhen die Chance auf mehr Diversität im Staatsrat. Aus politikwissenschaftlicher Perspektive greift der Proporz bei einer Anzahl vor 5 bis 7 Ratsmitgliedern nicht adäquat. Die zusätzliche Umsetzung eines garantierten Sitzes für alle 3 Regionen würden zudem extrem komplex in der Umsetzung höchst schwierig gestalten. Aus diesen Gründen plädiert die CSPO für denn Majorz. Wir räumen dem Verfassungsentwurf in der aktuellen weiter... aus...gearbeiteten Form viel bessere Erfolgchancen ein als der Entwurf wie er sich nach der ersten Lesung präsentierte und welcher wir als Fraktion nicht gut geheissen haben. Die grösste Herausforderung bei einer Totalrevision besteht darin, ein rundes Gesamtpaket zu schnüren, das schliesslich mehrheitsfähig sein wird. Die Kunst besteht darin, bewährte Strukturen zu bewahren und Rahmenbedingung für ein modernes fortschrittliches Wallis gleichermassen zu schaffen. Die CSPO nimmt den von der Walliserbevölkerung erteilten Auftrag, eine unsere Lebenswelt spiegelnde und zukunftsweisende neue Verfassung auszuarbeiten, sehr ernst. In diesem Sinne setzen wir alles daran, uns immer wieder mit pragmatischen Lösungsansätzen in die Debatte einzubringen, damit abschliessend eine zukunftsgerichtete vom Ober- und Unterwallis mitgetragene Verfassung vorliegen wird. Die Gelben sind für Eintreten.

### **Le président (Kurt Regotz, membre du collège présidentiel, CSPO)**

Ich danke Flavio Schmid vom den Gelben Oberwallis für seine Ausführungen. Bevor wir zur nächsten Rednerin kommen Laurence Vuagniaux. Cette fois j'ai dit correct j'espère. Bevor wir zur nächsten Rednerin kommen, machen wir die Pause und wir machen eine Viertelstunde Pause um 16 Uhr würden wir hier weiterfahren. Weiterfahren werden wir unter der Ägide von von meiner Präsidiumskollegin Frau Jenny Veoffrey, sie wird dann um 16 Uhr die Sitzung wieder einläuten und jetzt ist Pause und erlaubt mir, dass ich die Glocken benütze.

### Changement de présidence

#### **La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)**

Les porte-paroles des groupes qui n'ont pas encore pris la parole sont priés de redemander la parole et je passe maintenant la parole à Laurence Vuagniaux.

#### **Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, c'est avec un grand intérêt que le groupe des Verts et Citoyens a pris connaissance du contenu de cette deuxième lecture.

Nous tenons tout d'abord à remercier les 10 commissions thématiques pour leur travail qui nous amène à nous pencher aujourd'hui sur un texte beaucoup plus concis et précis.

Dans leurs grandes majorités, les commissions ont à notre sens, réussi l'exercice qui nous était demandé, à savoir s'appuyer sur les décisions du plénum prises en première lecture et retravailler les points encore trop peu aboutis. Nous tenons également à remercier le secrétariat général pour leur accompagnement tout au long de cette étape importante ainsi que les commissions de coordination et de rédaction pour leur travail de mise en cohérence et en forme du texte qui nous est aujourd'hui présenté. Concernant le contenu des différents chapitres pour cette deuxième lecture, voici un résumé des principales prises de position de notre groupe. Le préambule, bien que n'ayant qu'une valeur symbolique dans la future constitution, a fait à nouveau l'objet de discussions au sein de la commission 1. Pour notre groupe, la formulation de la commission commençant par au nom de Dieu tout Puissant, n'est pas acceptable car excluant de fait une partie de la population non-croyante ou croyante en d'autres forces. Nous remercions les auteurs du rapport de minorité pour leur proposition plus inclusive et synthétique. Un consensus ne pouvant vraisemblablement pas être trouvé au sein de la Constituante, nous poserons la question de savoir si un préambule, quel qu'il soit, doit absolument figurer dans notre future constitution. Concernant les principes généraux, nous remercions la commission pour le travail de tri et de synthèse effectué sur l'article 7 buts de l'Etat et sur l'article 8 cohésion cantonale. Nous aurions souhaité que l'article sur la représentation des femmes et des hommes reste dans les principes généraux pour lui donner une portée globale. A notre sens, cette égalité devrait réellement constituer un principe général. Au sujet des droits fondamentaux, nous soutenons la majorité de la commission 2 dans sa volonté d'énumérer les principales catégories ne devant faire l'objet d'aucune discrimination. L'article 15 a semblé long et non exhaustif à une minorité de la commission, mais notre groupe estime que cette thématique est suffisamment importante et d'actualité pour mériter quelques lignes dans notre future constitution, tout comme la fin de l'article 17 qui stipule que tout être humain a droit à une fin de vie digne librement choisie. Nous saluons la reprise par les membres de la commission 2 de deuxième lecture de l'article 23a droit à un environnement sain. En effet, ce principe envoie un signal fort et attendu à la population valaisanne qui avait largement répondu dans ce sens lors de la consultation citoyenne. A l'article 25 droit au mariage et la famille, nous soulignons l'adéquation de la mention seul ou en commun, afin de rendre visibles dans notre future constitution toutes les personnes qui, par choix ou non, vivent sans partenaire ni enfant. Concernant les droits politiques, le groupe Verts et Citoyens souhaite faire part de sa surprise et de ses regrets face au désaveu de la commission 3 par rapport à de nombreux principes acceptés en première lecture. 2 de ces principes font l'objet d'un rapport de minorité que nous soutiendrons, l'instauration des droits politiques communaux pour les personnes étrangères et la non-restriction de la titularité des droits politiques. Autre ajout de la commission 3, l'alinéa 2 de l'article 47 élections de la députation au Conseil aux Etats qui stipule : un membre du Conseil des États est choisi parmi le corps électoral des régions de Brigue et Viège, si lors de la précédente élection, aucun membre élu du Conseil des États [...] dans ces régions. Si nous pouvons adhérer sur le fond de l'article, à savoir la garantie d'une certaine représentation du Haut-Valais, nous sommes plus perplexes sur le mécanisme proposé. Se faire une place dans

la Berne fédérale, apprendre les mécanismes de cet échelon politique et se créer un bon réseau prend du temps. Comment expliquer à la population qu'un ou une élue francophone en place depuis 8 ans et faisant du bon travail doit potentiellement et arbitrairement laisser sa place à une candidature haut valaisanne ? Il faudra encore nous convaincre sur la pertinence de cette proposition qui nous semble trop rigide. Une solution pourrait être de laisser la possibilité de prévoir des mesures limitées dans le temps visant à corriger ce déséquilibre au niveau de la représentation d'une des deux régions linguistiques.

Ce qui nous amène au chapitre 4 sur les autorités cantonales où le même mécanisme visant à garantir la représentation des femmes et des hommes dans les autorités politiques a été supprimé en deuxième lecture par la commission 7, ce que nous regrettons. Notre groupe trouve également assez maladroite la nouvelle proposition de la commission 7 qui propose une nouvelle répartition des sièges au Grand Conseil, à savoir 5 sièges garantis par circonscriptions électorales, le reste réparti en fonction de la population résidente. Nous comprenons la volonté du Haut-Valais de maintenir son nombre de sièges au Grand Conseil mais jugeant ce mécanisme artificiel et inique et parions sur le fait qu'il constituera une ligne rouge à ne pas franchir pour certaines régions, notamment la région de Sion qui perdrait 3 sièges avec ce mode de calcul. Sur ce point notre groupe soutiendra une proposition d'atténuation progressive de la perte de sièges, à faire figurer dans les mesures transitoires. Quant aux questions relatives au Conseil d'État, nous soutiendrons les propositions de la commission 8, notamment celles liées aux dispositions transitoires qui fixent les modalités pour les élections suivant l'adoption de la nouvelle constitution. Toujours dans ce chapitre, nous saluons la réintroduction à l'article 95 alinéa 3, de la possibilité de recourir à des assesseuses et assesseurs disposant de compétences spécifiques, notamment en droit de l'environnement, comme précisé dans le rapport de la commission 9. Quant au rapport de minorité sur les Cours du droit de la famille, même si nous comprenons la réflexion qui est faite par les signataires, à savoir d'attendre le résultat de la réforme des APEA avant d'instaurer ou non un nouvel organe, la proposition de ce rapport enlève l'obligation d'instaurer cette instance qui, dès lors, ne verra peut-être jamais le jour. A propos du chapitre 5 et de l'organisation territoriale, notre groupe adhère à la majorité des propositions faites par la commission 10. Nous saluons notamment le maintien des coordinatrices et coordinateurs régionaux et leur mode de nomination par les présidentes, présidents et vice-présidentes, vice-présidents, ainsi que l'instauration d'un Conseil général dans les communes de plus de 5'000 habitantes et habitants, avec la possibilité d'y renoncer par votation populaire.

Concernant les tâches de l'Etat, nous remercions tout particulièrement les membres de la commission 6 pour leur grand travail de reformulation, réorganisation et synthèse et les membres de la commission 4 pour les précisions apportées aux articles retenus en première lecture.

A titre personnel, je me dois également de remercier les membres de la commission 5 traitant du territoire, de l'environnement et de la mobilité pour leur excellent travail et leur ouverture d'esprit face à une présidence verte. J'aurai l'occasion d'y revenir en fin d'après-midi.

Par rapport aux tâches de l'Etat, notre groupe salue notamment la réintroduction des limites planétaires à l'article 141 sur le développement durable ainsi que le maintien d'un congé parental cantonal à l'article 148. L'adoption d'un alinéa 2 à l'article 171 sur l'adaptation au changement climatique, le rajout d'un alinéa 4 à l'article 175 qui demande la tenue d'un registre physique des espèces agricoles locales garantissant leur pérennité et leur accès, la suppression de l'alinéa 3 de l'article 176 sur la recherche du plein-emploi, le nouvel alinéa à l'article 191 proposant la compensation de la progression à froid et garantissant la non-pénalisation fiscale du mariage et du partenariat enregistré et la suppression des alinéas 3 et 4 de l'article 193 sur le frein à l'endettement et aux dépenses qui doit être clarifié au niveau de la loi et non dans la constitution. Finalement, par rapport à l'Eglise et aux communautés religieuses, notre groupe soutient la délégation à l'Etat et non plus aux communes du financement des institutions reconnues de droit public sur la base d'un mandat de prestations. Cette modification devrait apporter plus de

transparence quant aux tâches demandées aux Eglises et aux moyens alloués par le canton pour les réaliser.

Nous soutenons également le rajout de l'alinéa 3 à l'article 198 qui précise que toute personne qui n'adhère à aucune Eglise reconnue de droit ou d'intérêt public peut être exonérée par une procédure simple du paiement de la part de l'impôt dédié aux Eglises et aux communautés religieuses. En conclusion, une grande majorité des modifications apportées par la deuxième lecture seront soutenues par le groupe des Verts et Citoyens.

Certains points devront néanmoins encore être débattus afin de proposer un projet de constitution qui soit suffisamment ambitieux, novateur et en adéquation avec un Valais du 21<sup>e</sup> siècle, tout en s'assurant de bonnes chances d'être accepté par la majorité du peuple valaisan. Merci.

*Merci beaucoup Madame Vuagniaux. Nous allons poursuivre avec Rahel Zimmermann pour le groupe Zukunft Wallis. Madame Zimmermann, vous avez la parole.*

### **Zimmermann Rahel, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Liebe Kolleginnen und Kollegen, geschätztes Präsidialkollegium, seit dreieinhalb Jahren feilen wir nun an der neuen Verfassung. Wir machen Vorschläge, diskutieren, verwerfen, wir rufen aus, suchen Kompromisse und in manchen Fällen einigen wir uns. Die letzten dreieinhalb Jahre waren geprägt von grossen Herausforderungen und Umbrüchen. Das Coronavirus hatte uns über Monate und Jahre fest im Griff. Beinahe nahtlos abgelöst wurde diese Krise vom Krieg in der Ukraine durch den vielen Menschen Sicherheit in der Schweiz suchen. Gleichzeitig sind in den letzten Jahren aber auch viele, insbesondere junge Menschen, aufgestanden, haben ihre Stimme erhoben und sind auf die Strasse gegangen für mutige und griffige Massnahmen gegen die Klimakrise und wie auch wieder letzte Woche für die Umsetzung der Gleichstellung der Geschlechter. Diese Entwicklungen und Herausforderungen machen vor den Walliser Kantonsgrenzen nicht halt. Nein, sie betreffen auch uns alle und müssen im Verfassungsrat und in der neuen Verfassung berücksichtigt werden. Es ist an uns, eine Verfassung unter der Prämisse der Solidarität und des gesellschaftlichen Zusammenhaltes und im Hinblick auf die Prioritäten und Anliegen, unserer Jugend und künftigen Generationen zu schreiben. Dafür setzt sich unsere Fraktion Zukunft Wallis ein. Geschlossen haben wir dem letzten Verfassungsentwurf nach der ersten Lesung zugestimmt. Einige unserer Anliegen fanden Eingang in den Entwurf vom Winter 2021, einige natürlich auch nicht, aber das ist Teil des Spiels. Unsere inhaltliche Beurteilung des vorliegenden Entwurfs ist nun aber doch kritischer. Die Kommissionen haben verschiedene Entscheide des Plenums vor allem im Bereich der politischen Rechte nicht mehr berücksichtigt. So wurde das Ausländerstimmrecht auf Gemeindeebene deutlich abgeschwächt, die politischen Rechte von Menschen mit einer Behinderung wurden aus Angst vor Missbrauch beschnitten und die Verwendung eines einzelnen Wahlzettels bei den Ständeratswahlen wurde gestrichen. Die Fraktion Zukunft Wallis trägt diese Entscheide nicht mit und unterstützt daher grossmehrheitlich die entsprechenden Minderheitsanträge. Im Bereich der Grundrechte begrüssen wir die Stossrichtung des aktuellen Entwurfs. Insbesondere erwähnen möchten wir das Recht auf eine gesunde Umwelt, die detaillierte Aufzählung im Artikel zur Rechtsgleichheit und Diskriminierungsschutz und das Recht auf ein frei gewähltes Lebensende. Die Minderheitsanträge zu diesen Themen lehnen wir grossmehrheitlich ab. Im Sinne der Transparenz ist es für uns klar, dass in einem demokratischen System Parteien und Kampagnenkomitees Budgets und Rechnungen offen legen sollten. Entsprechend unterstützen wir den Antrag zur Transparenz des politischen Lebens. Im Bereich der kantonalen Behörden und Gemeinden unterstützen wir, wie auch bereits in der ersten Lesung, dass eine Bestimmung eingeführt wird, die die sprachliche Minderheit schützt. Der vorliegende Vorschlag ist wohl noch nicht soweit, dass eine Mehrheit des Plenums zustimmen kann. Wir sind gerne bereit und arbeiten in der zweiten Lesung an einer mehrheitsfähigen Lösung mit. Wir stehen ebenso nach wie vor ein für den Staatsratsproporz, für die Einführung von Generalräten in Gemeinden ab 5'000 Einwohner/innen und für die Schaffung

eines Familiengerichtes. Wir akzeptieren zudem den eindeutigen Entscheid des Verfassungsrates, den Staatsrat auf 7 Mitglieder zu erhöhen. Nichtsdestotrotz möchten wir hier nochmals betonen, dass es in der Walliserbevölkerung zahlreiche Stimmen gegen diese Erhöhung gibt. Allenfalls könnte diese Frage in der Volksabstimmung mit einer Variantenabstimmung entschieden werden. Bezüglich der Geschlechtervertretung in politischen Gremien vertritt die Mehrheit unserer Fraktion die Position, dass die Möglichkeit zur Einführung von Korrekturmassnahmen geschaffen werden sollte, falls das bestehende Ungleichgewicht zwischen den Geschlechtern weiter anhält. Wir unterstützen mehrheitlich den entsprechenden Minderheitsantrag. Im Bereich der Staatsaufgaben haben die Kommissionen insbesondere zur Klärung, Zusammenführung und Straffung der Artikel beigetragen, ohne grosse inhaltliche Änderungen vorzunehmen. Aus Sicht der Fraktion Zukunft Wallis hat der Verfassungsentwurf dadurch deutlich an Qualität gewonnen.

Zum Schluss noch ein paar Worte zum Verhältnis zwischen Kirche und Staat. Wir begrüssen sehr, dass in diesem wichtigen Thema doch noch ein Schritt vorwärts möglich wurde. Im Sinne von mehr Transparenz und Kontrolle der öffentlich -rechtlich anerkannten Kirchen unterstützen wir den Vorschlag der Kommission, dass der Kanton die Finanzierung der Kirchen übernehmen soll und dazu eine Leistungsvereinbarung vorgesehen ist. Die Präambel gemäss dem Minderheitsbericht erhält unsere Zustimmung. Wir danken den Kommissionen für ihre gute Arbeit. In diesem Sinne spricht sich die Fraktion Zukunft Wallis für Eintreten aus. Wir werden uns auch in der zweiten Lesung für eine zukunftsweisende Verfassung einsetzen, die den gesellschaftlichen Herausforderungen Rechnung trägt. Vielen Dank für ihre Aufmerksamkeit.

*Merci beaucoup Madame Zimmermann, nous poursuivons avec AC Monsieur Jean-François Lovey.*

### **Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Madame, messieurs du Collège présidentiel, mesdames, messieurs, chers collègues, nous avons reçu il y a quelque temps déjà à une écrasante majorité qui avait même surpris les observateurs en ce temps-là, un mandat du peuple valaisan, celui de réviser la constitution.

Nous nous sommes donnés pour mission, sinon de rédiger un texte qui soit meilleur parce que nous ne sommes pas là dans un concours d'excellence, du moins un texte plus clair et mieux adapté aux besoins et aux attentes du Valais de demain, des années 30 à 50. Ce n'est pas faire la litanie des nostalgies à quoi nous sommes invités. Nous sommes invités à faire l'expression et à le dire, sous la forme d'un partage, l'expression d'une volonté, l'expression d'une espérance, ce sont nos petits-enfants qui nous jugeront.

À ce stade-là, on peut considérer que le texte dans son ensemble est une mosaïque. Et, dans une mosaïque, on peut en extraire une pièce, un article qui justifierait que pour cette seule raison, on dise non à l'ensemble, et ce serait regrettable. Il ne faut pas s'arrêter sur la petite arrête qui gêne, il faut viser à quelque chose qui est plus harmonieux et qui mérite qu'on ait une vision un peu audacieuse.

Du côté d'Appel Citoyen, nous considérons qu'il y a sensible amélioration du texte dans son énoncé et dans ses visées depuis les débuts jusqu'à aujourd'hui, à travers les étapes de la lecture dite 0, la première lecture, les travaux en commission et ce qui nous est soumis pour examen actuellement. Ce serait, si vous me permettez l'image, une étape de polissage, le verre qui nous est présenté n'est pas encore du cristal, mais ça n'est plus du verre dépoli, ça n'est pas du verre opaque. Appel Citoyen salue d'abord la volonté et l'exercice réussi partiellement de clarification du texte, clarté les énoncés, en particulier dans une meilleure séparation des buts et des tâches de l'Etat, dans une réduction du libellé de l'article qui a trait à la cohésion cantonale, à la suppression de l'article qui n'avait pas sa place à nos yeux consacré à l'hymne cantonal. Nous saluons l'article du libellé sur les langues. Nous saluons également une meilleure définition des tâches de l'Etat, en particulier sous les chapitres du social, de la formation, du logement ou de la santé.

Nous saluons la reformulation des articles consacrés au droit à un contact humain, consacrés aux lanceurs d'alerte, consacrés à l'innovation et à la recherche, ainsi que la nouvelle formulation assez habile à ce stade trouvée pour l'imposition des couples.

Après la clarté des textes, Appel Citoyen salue la volonté affichée de défendre les faibles, de viser à un environnement sain et de viser à une certaine transparence du fonctionnement de la République. Ainsi, bravo pour la nouvelle écriture des droits de l'enfant en matière de numérique, du droit à l'inclusion et à l'intégration maintenu, du droit de vivre dans un environnement sain, des droits politiques des personnes handicapées et ce sans entrave ni réserve, du droit à une fin de vie digne et qui est vraiment digne lorsqu'elle est dignement et librement choisie. Bravo à l'introduction de la notion de limites planétaires, à l'introduction d'un chapitre sur la production et la consommation.

Appel Citoyen salue également la volonté d'un canton qui soit plus proche de ses citoyens. Et, pour cela, il reviendra à la charge pour la création d'une Cour des comptes. Il soutiendra toute démarche conduisant à la transparence voulue et affichée du financement des partis.

Il soutiendra sans réserve le droit de vote et d'éligibilité des étrangers à l'échelle communale et il considère la proposition faite par la commission en charge de cette analyse d'avoir abouti à un texte qui manque d'audace et de vision. Laisser aux communes le soin de choisir, alors que c'est une mission qui relève de l'éthique et donc de l'Etat, c'est pour nous un manque de courage. Nous militerons évidemment pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Pour ce qui est enfin du découpage territorial, nous saluons bien sûr ce qui ne paraît plus guère contesté que par certains milieux, c'est-à-dire le passage des districts aux 6 régions. Je n'ai plus entendu une seule intervention sur le maintien ou le retour des sous-arrondissements. Donc je les considère aussi comme étant en voie de disparition. Pour ce qui est de l'élection au Conseil d'Etat, Appel Citoyen, soutient le passage à 7 membres pour le Conseil d'Etat, soutient l'élection au système proportionnel qui nous paraît celui qui garantit le plus la possibilité de représenter toutes les forces politiques qui sont aujourd'hui sur l'échiquier dans ce canton.

Et quand on nous dit que ce système proportionnel qui ne serait reconnu actuellement par un seul canton et nous serions le deuxième à l'introduire, entraîne quelques risques de fonctionnement, il faut admettre que le système majoritaire aussi entraîne lui-même des risques. En fait, le système majoritaire sur papier pourrait permettre l'élection de 7 membres du même parti. Ceci serait probablement peu probable dû à la sagesse de l'électeur mais formellement et sur le plan juridique, ceci est possible. Pourquoi nous croyons à une garantie de siège d'un seul par région, même si on devra débattre d'autres propositions qui seront faites par d'autres groupes et qui méritent d'être débattues, c'est que si nous voulons un système proportionnel qui s'exerce réellement comme un système proportionnel, il ne faut pas l'entraver par des mesures qui empêchent l'électeur de son libre choix. C'est ça, l'ouverture proportionnelle, c'est de mettre le moins de contraintes possibles à la liberté du choix de la couleur politique. Donc, les propositions faites par le Conseil d'Etat nous conviennent tout à fait, y compris les mesures transitoires adoptées pour sa mise en vigueur possible si le Conseil d'Etat le souhaite, en 2025. Pour ce qui est du Conseil des Etats, à ce stade, nous ne pouvons pas nous rallier à la proposition qui est faite d'une correction dans le temps par un système qui pourrait obliger une personne élue d'une région à céder sa place pour l'autre région linguistique. Est-ce que ceci mérite encore un examen si, au lieu de passer à 4 ans, on passait à 2 périodes et à 8 ans, on veut bien se mettre autour de la table pour en discuter mais en soi, nous ne sommes pas favorables à l'inscription dans la constitution d'une garantie dans le temps d'un renversement possible du choix populaire.

Pour ce qui est des autorités judiciaires, oui, nous sommes favorables à l'introduction d'une Cour du droit de la famille, oui à une Cour constitutionnelle. Le dernier point qui est celui qui probablement est le plus sensible aujourd'hui, celui pour lequel nous aimerions trouver des solutions qui satisfassent une majorité des 130 pour nous éviter surtout une troisième lecture ou

qu'on appellerait pudiquement une deuxième lecture bis, c'est l'élection au Grand Conseil. Le système qui est proposé par la commission, à savoir la garantie de 5 sièges bloqués par région électorale et l'ouverture libre d'élection sur 100 sièges, est en soi à première analyse un système prometteur, seulement dès qu'on le regarde dans ses effets, dans l'application immédiate, il est extrêmement peu recevable pour une partie du Valais romand, par effet de distorsion des voix sur l'ensemble du Canton. Donc, en soi, le système lui-même, s'il est appliqué comme proposé par la commission, a peu de chance d'être soutenu par une partie du Valais romand. Il serait difficile pour nous de le défendre devant des électeurs. Est-ce qu'on peut l'atténuer par un système qui serait moins rigide et qu'au lieu d'avoir les 5 sièges, on part sur des modèles où on a une dizaine de sièges dans une région, 20 ou 25 dans l'autre, avec une possibilité de modulation, on s'aperçoit, quand on essaie de le modéliser que ceci représente une possibilité d'ouverture. Il n'est pas certain que ceci emporte l'adhésion de tout le monde. L'autre variante qui devra être examinée, c'est celle qui consisterait non pas à attribuer des sièges par avance parce que ça il faut l'expliquer aux électeurs, mais à atténuer les effets de la perte de sièges pour une partie du canton dus à l'introduction de la prise en compte de la population résidente au lieu de la population suisse. Un modèle d'atténuation dans le temps, dont un libellé est proposé par le rapport de minorité, dont nous pensons qu'on peut améliorer le texte. A ce jour, mesdames, messieurs, je terminerai là-dessus, il est probable, vu les délais que les groupes politiques vont, d'ici quelques jours, travailler, se réunir et dans les délais prévus pour le 11 août déposer leurs amendements. Sur cet objet-là, idéalement, il serait souhaitable que nous puissions trouver entre chefs de groupe un modèle susceptible de convenir à tous et qui pourrait être repris par la commission 7 qui en ferait sa contre-proposition dans le débat public, le débat d'entrée en détail du mois de septembre. Voilà la piste à laquelle j'adhérerais, que je propose. Très clairement à ce jour, mesdames, messieurs, nous n'avons pas, ni Appel Citoyen, ni d'autres à ma connaissance, de solution idéale. Elle n'existe peut-être pas et ça se saurait autrement depuis 25 ans qu'on travaille là-dessus, par contre, un cheminement vers un rapprochement des forces entre les 2 parties linguistiques et qui nous éviterait, soit l'échec de la votation populaire, soit une troisième lecture, mérite qu'on transpire encore un peu la-dessus. Voilà, mesdames, messieurs, le point de vue d'Appel Citoyen sur l'ensemble des travaux avec la gratitude à toutes celles et ceux qui ont travaillé dans un esprit que j'ai pu vivre pour mon compte de manière remarquable dans les commissions où j'ai été appelé à intervenir et que nous continuerons à poursuivre et à suivre avec une bienveillance critique. Merci.

*Merci beaucoup Monsieur Lovey. Nous continuons maintenant avec le groupe SVPO avec Matteo Abächerli, Matteo Abächerli vous avez la parole.*

....Je suis du groupe Die Mitte Oberwallis, danke, den Namen wächseln.

*C'était le bizutage désolée.*

### **Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis**

Geschätztes Präsidialkollegium, geschätzte Mitglieder des Verfassungsrates, die Verfassungsrevision steht auf Messersschneide, dies obwohl einige Kommissionen in den letzten Monaten in die richtige Richtung gearbeitet haben. So wurde zum Beispiel Unnötiges gestrichen und teilweise wurden Artikel sinnvoll zusammengefasst. Andere Kommissionen, wie die Kommission 3 hatten den Mut und die Weitsicht, auch Themen anzugehen, die bis zur ersten Lesung eher vernachlässigt wurden. Wir begrüßen den hier zu getätigten Effort insbesondere bei der sehr kurzfristigen Organisation eines neuen Rechtsgutachtens zur Garantie von Ständeratssitzen. Dieser erlaubte es der Kommission ihre Schlussentscheidung auf einen aktuellen und zeitgemässen Bericht zu stützen, den wir so auch unterstützen. Positiv zu erwähnen gilt auch die Anstrengung einiger Kommission, Kompromisslösungen zu finden, insbesondere bei wichtigen Kernthemen der neuen Verfassung, welche bis zur ersten Lesung kontrovers diskutiert wurden und die bisher keine zufriedenstellenden Lösungen lieferten. Da wäre zu einer Seite das Stimm- und Wahlrecht auf kommunaler Ebene für ausländische Personen, welche unsere

Fraktion stets abgelehnt hat. Die verantwortliche Kommission hat aber darauf verzichtet, das Ausländerstimmrecht auf Gemeindeebene zu kippen, obwohl die dafür benötigten Stimmen in der Kommission knapp ausreichend gewesen wären. Diese Entscheidung geschah im Bewusstsein, dass in der Vergangenheit die Mehrheit des Plenums sich zweimal für das kommunale Ausländerstimm- und -wahlrecht ausgesprochen hatte. Mit der vorgeschlagenen Kompromisslösung welches jeder Gemeinde selber überlässt zu entscheiden, ob sie das Stimmrecht für ausländische Personen einführen will oder nicht, könnte der Gordische Knoten um die Frage womöglich gelöst werden. Es bleibt spannend, zumal dieser Frage eine grosse Rolle spielen wird bei der Schlussabstimmung, da sie in der Bevölkerung starke Emotionen hervorruft.

Ein weiterer wichtiger Punkt ist die Verteilung der Grossratssitze auf die Wahlkreise. Die am Schluss der ersten Lesung bestehende Lösung schien niemand wirklich glücklich zu machen. Die Mehrheit der Kommission 7 hat sich nach längerer Diskussion dafür ausgesprochen, dem Plenum das 5er System vorzuschlagen. In diesem System, wir haben es bereits gehört, werden 100 Sitze entsprechend der Bevölkerungsgrösse auf die Wahlkreise verteilt, die übrigen 30 gleichmässig auf die 6 Wahlkreise, also 5 pro Wahlkreis. Dadurch liessen sich die Auswirkungen eines Systemwechsels für die meisten Betroffenen abfedern. Unsere Fraktion freut sich über den Vorschlag der Kommission 7 und wird diesen auch unterstützen. Die Entscheidung hat aber besonders in den Kreisen der Unterzeichnenden des Minderheitenberichtes hohe Wellen geschlagen. Es erstaunt zu sehen, wie einige Exponenten auf potenzielle Sitzverluste emotional reagieren, obschon diese Sitze in der eigenen Sprachregion bleiben würden und nicht, wie oft fälschlicherweise erwähnt wird, ins Oberwallis gehen würden. Zwei Jahre lang mussten wir uns von einigen von Ihnen anhören, dass es auf 2-3 Sitze im Grossrat nicht gross darauf ankommt und dass wir im Oberwallis nicht so empfindlich sein sollen, so schnell kann es gehen, verkehrte Welt, was für eine Ironie. Zusätzlich geschätzte Damen und Herren bedauern wir, dass diejenigen, die sich heute am stärksten empören über die Lösung der Kommission in den letzten Jahren, wenn dieses Thema behandelt wurde, eher passiv geblieben sind, statt sich konstruktiv einzubringen. Der eingereichte Minderheitenbericht ist Zeuge von dieser Haltung. Er schlägt vor, dass man nicht zur Lösung der ersten Lesung zurückgeht, ganz im Gegenteil. er soll zurück bis zur Grundsatzdebatte gehen, in welcher die ganze Diskussion bezüglich der kantonalen Einheit erst entfacht wurde. Damals wurde nämlich entgegen der Meinung der Kommission ein Änderungsantrag mit einer einzigen Stimme angenommen. Was wäre wohl gewesen, hätte man sich damals mit den Konsequenzen besser auseinandergesetzt und hätte man besser aufgepasst, auf welchen Knopf man drückt. Wir hätten uns wohl zwei Jahre Diskussionen ersparen können, denn Fakt ist, keiner der bisherigen Lösungen schafft es oder scheint es grosse Mehrheiten hinter sich zu scharen.

Am Schluss möchte ich noch auf die von uns am schwierigsten nachvollziehende Kommissionsentscheid eingehen und zwar auf den Wahlmodus des Staatsrates. In ihrem Bericht verzichtet die heutige Kommission den Entscheid zu begründen und verweist ganz einfach auf das Resultat der Abstimmung in der ersten Lesung. Hier würde gleich wie bei der Grundsatzdebatte entgegen der Meinung der damaligen Kommission für den Wechsel des Systems gestimmt. Somit haben wir ganz eine paradoxe Situation. In allen drei Berichten der Kommission 8, also der Bericht zur Grundsatzdebatte, zur ersten Lesung zur zweiten Lesung, findet sich kein einziges Argument für den Wechsel von Majorz zu Proporz. Liegt das vielleicht daran, dass es hierfür gar keine stichfesten Argumente gibt? Die früher angeforderte Stellungnahme eines Experten zur Causa wurde von der heutigen Kommission ignoriert und auch die verschiedenen Zeitungsartikel und Expertenmeinungen, die in den letzten Monaten kursierten, schienen nicht von Relevanz zu sein für die Kommission. Fakt ist, der Proporz ist ideal für Parlamentswahlen mit vielen Mitgliedern, wogegen sie für Exekutivwahlen mit 5 oder 7 Mitgliedern nicht angedacht ist. Vielleicht geschätzte Befürworter dieses Wechsels, wäre es an der Zeit, der Walliserbevölkerung endlich reinen Wein einzuschenken. Steht doch zu eurer Meinung und zu euren eigentlichen Beweggründen, hinter vorgehaltener Hand sagt ihr uns das ja immer wieder und zwar dass euer Beweggrund hier einen Wechsel vorzunehmen, nicht rationell

oder faktenbasiert ist, sonder rein emotionaler Natur ist, getrieben von historischen Ressentiments und unter Ignorierung der aktuellen politischen Realität im Kanton Wallis. Ihr seht, obwohl wie auch erwähnt anfangs einige Kommissionen in die richtige Richtung gearbeitet haben, bleibt die Revision der Verfassung eine Gratwanderung mit unsicherem Ausgang. Einige Kommissionen haben es verpasst, die Chance zu nutzen, nach der ersten Lesung die erforderlichen Kurskorrekturen anzubringen. Auch die vielen Nebengeräusche insbesondere im Nachgang der Hinterlegung der Kommissionsberichte zum Verteilschlüssel im Grossen Rat hinterlassen bei uns einen faden Beigeschmack. Hinzu kommt die Tatsache, dass die Mehrheit der hier versammelten Leute demokratische Grundsätze auf den Kopf stellen wollen und durch historische Ressentiments werden Lehrbücher, Expertenmeinungen und die Erfahrungen in anderen Kantonen einfach ausgeblendet. Solches Verhalten ist ein bewusst eingegangener Wagnis, welchen den heiklen Balanceakt auf Messersschneide, auf dem wir uns zurzeit befinden, arg in Gefahr bringen. Unsere Fraktion ist immer noch gewillt, diesen Balanceakt der Verfassungsrevision weiterzuführen und unsere Verantwortung gegenüber der Bevölkerung wahrzunehmen. Unser Ziel bleibt es, alles mögliche daran zu setzen, damit wir am Ende der zweiten Lesung eine mehrheitsfähige Verfassung auf dem Tisch liegen haben, entsprechend sind wir einstimmig für Eintreten. Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*Merci beaucoup Monsieur Abächerli, pour Mitte Oberwallis, je passe la parole à Monsieur Côme Vuille pour le VLR.*

### **Vuille Côme, membre de la constituante, VLR**

Madame la présidente, chères et chers collègues, nous voici donc arrivés ce jour dans la dernière ligne droite de nos travaux. Tout d'abord, car dans 1 an, nous aurons quoi qu'il arrive dû rendre notre copie au Conseil d'Etat. Ensuite parce que la séance de ce jour ouvre les débats de la deuxième lecture. Il ne nous reste donc que quelques mois pour affiner ce qui doit l'être, limiter au maximum les incompréhensions et les interprétations divergentes et bien sûr trancher sur les questions de fond qui divisent.

En premier lieu, le groupe VLR tient donc ici à remercier les commissions de deuxième lecture qui ont travaillé de manière intense pour livrer sans retard leurs travaux.

Notre groupe est également satisfait que les commissions aient, dans l'ensemble, bien respecté leurs mandats. En effet, partant des débats de première lecture et du rapport des experts, elles ont procédé à de nombreuses petites retouches et corrections nécessaires qui rendent le texte plus lisible, moins touffu et davantage cohérent.

Nous tenons en particulier à remercier l'appui précieux dans cette tâche technique du secrétariat général et des juristes qu'il convient de féliciter vivement pour le travail fourni.

Cela nous permet donc désormais de nous concentrer sur les questions de fond. Les thèmes sont connus et ne surprendront personne.

A la lecture des propositions de commissions et hormis quelques singularités parfois curieuses, force est de constater que les questions déjà largement débattues dans ce plénum devront à nouveau l'être en deuxième lecture.

Pour rappel, le groupe VLR a soutenu le texte ressortant de la première lecture lors du vote final.

A l'occasion du débat final, j'avais soulevé, au nom du groupe certaines satisfactions et des recommandations pour les commissions de deuxième lecture.

En jetant ce regard en arrière, notre groupe relève tout d'abord avec satisfaction que certaines thématiques déjà tranchées ne soient pas revenues par une porte dérobée dans les propositions des commissions. Si l'on prend, par exemple, les 6 régions et les 6 circonscriptions électorales sans sous-circonscription, cela paraît désormais acquis et permet donc d'avancer dans une réflexion sans perspective de chamboulement majeur avec influence sur de nombreux articles. Mais notre groupe ne peut passer sous silence la proposition de la majorité de la

commission 7 concernant la répartition des sièges lors de l'élection au Grand Conseil. Nous l'avons déjà répété, mais il y a des choses qu'il faut continuer de marteler pour qu'elles soient entendues et comprises. Chaque voix doit avoir le même poids dans ce canton. Je le répète, chaque voix doit avoir le même poids dans ce canton. On ne peut pas imaginer à l'[...] des systèmes de calcul dans le seul but de tordre le résultat d'une élection proportionnelle pour arriver au nombre de sièges escomptés. Combien de fois avons-nous entendu ici évoquer la cohésion cantonale ? Expliquez nous alors comment la majorité de la commission 7 a pu soutenir une proposition visant à faire gagner 1 siège à Brigue et pour autre effet d'en faire perdre 3 ou 4 à Sion. Comment voulez-vous qu'une telle proposition puisse rencontrer une adhésion dans certaines régions du Valais romand, qui met alors en péril la cohésion cantonale ? Notre groupe combattrait avec force toute proposition qui tenterait d'introduire des biais dans une élection proportionnelle. Et j'irai même plus loin, le groupe VLR n'avait pas de ligne rouge à la fin de la première lecture. Si une proposition de ce style devait passer, il y en aurait désormais une majeure pour nous. Je vous rappelle que notre groupe était insatisfait, comme d'autres, du mécanisme de protection qui avait été approuvé en première lecture et que nous suggérions à la commission de deuxième lecture d'examiner la piste, d'appliquer les mêmes règles pour tous, avec la souplesse d'une transition en douceur par des mesures transitoires, par exemple. La majorité de la commission 7 a pris une position diamétralement opposée. Et pour Monsieur Abächerli, si la commission 7 avait donc suivi notre suggestion, nous aurions peut-être aujourd'hui une proposition plus aboutie. Car, au final, ce serait tromper le citoyen et donner un poids différent aux voix électorales selon leur provenance. Si l'on veut présenter un texte qui puisse rencontrer l'adhésion de la population, il faut que ces principes soient claires, simples, compréhensibles et justes. C'est pourquoi nous déposerons à nouveau un amendement visant simplement à une répartition proportionnelle des sièges dans les circonscriptions électorales en fonction de la population résidente de celle-ci, point. J'entends l'appel de Monsieur Lovey et nous sommes toujours ouvert à la discussion, mais notre position de principe est claire.

Dans le même ordre d'idées, notre groupe a été surpris également de la proposition de la commission 3 concernant l'élection au Conseil des États. A nouveau, nous ne pouvons partager l'idée de guider le résultat d'une élection. A quoi bon une telle disposition ? Sommes-nous dans une situation politique qui nécessiterait l'introduction d'une telle garantie et, le cas échéant, cette solution serait-elle censée ? C'est faire fi de la volonté populaire. Si le peuple a envie de réélire un Conseiller aux États du Valais romand sortant, doit-on l'en empêcher artificiellement ? Veut-on vraiment réintroduire le sport cantonal qui était pratiqué il n'y a pas si longtemps pour le Conseil d'État et qui consistait à faire du tourisme dans la pose de ses papiers dans la région compatible pour l'élection ? En quoi un natif du Haut-Valais qui a passé sa vie et qui déménage à Sion serait-il moins représentatif de cette partie du canton qu'un roman qui vient d'y arriver ? Notre groupe ne pourra soutenir cette proposition quelque peu provocatrice et demandera le retour à la version de la première lecture. S'agissant de l'élection au Conseil d'État, nous sommes satisfaits que la commission n'ait pas modifié le vote clair du plénum, un Conseil d'État de 7 membres élus au système proportionnel. Notre groupe ne comprend cependant pas pourquoi l'apparement de liste pourrait être permis. Cette question a, semble-t-il, surgit dans les dispositions transitoires et nous interpelle. Nous déposerons donc un amendement pour demander que l'apparement de listes ne soit pas permis. La volonté d'une élection au système proportionnel est simplement d'avoir une juste répartition des forces politiques autour de la table du Conseil d'État. Il est possible de le faire sans forcer la multiplication des candidatures de toutes sortes, comme c'est le cas lors des élections au Conseil National. On n'élit pas un législatif comme un exécutif. Et malgré ce que l'on entend régulièrement de la part de soutiens de l'élection au système majoritaire, l'élection du Gouvernement peut rester une élection de personnalités dans un système proportionnel, mais il convient pardon de l'encadrer. Comme les autres groupes, le groupe VLR n'a pas encore pu passer en détail toutes les commissions afin de déterminer les amendements précis qu'il entend déposer et ce n'est pas l'objectif de cette prise de parole de les détailler ici. J'aimerais cependant m'arrêter encore sur quelques propositions. Tout d'abord, notre groupe salue la proposition de la

commission 1 qui a repris l'idée de notre amendement de première lecture concernant le financement des Eglises reconnues. En effet, les prestations à fournir par les communes ont été supprimées pour être entièrement laissées à l'Etat. Nous avons soulevé à l'époque l'inéquité de la situation actuelle impactant les finances des communes selon la richesse de la ou des paroisses qui y sont sises. Nous soutiendrons donc cette proposition. La commission 3 a proposé que le droit de vote et d'éligibilité des titulaires de permis C au niveau communal ne soit octroyé que dans les communes qui l'acceptent. Il faut relever que la commission de deuxième lecture a proposé quelque chose qui n'avait pas encore été évoqué dans nos débats et donc, il faut la remercier en cela, c'est aussi à cela que servent des commissions de deuxième lecture, mais toutefois, notre groupe ne peut soutenir cette proposition, qui ne ferait qu'engendrer des discriminations inutiles et créerait des inégalités flagrantes. Comment un étranger qui a voté 10 ans dans une commune serait privé de son droit s'il déménage dans celle d'à côté ? Que l'on soit pour ou contre ce droit, il faut un débat cantonal et une décision qui s'applique à l'ensemble du territoire. Notre groupe soutiendra donc dans sa majorité le retour à la première lecture qui octroie le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers au niveau communal, aux conditions fixées dans tout le canton. Voilà l'exercice particulier de cette entrée en matière globale et du temps de parole limité m'oblige à m'arrêter. Je conclus en indiquant que le groupe VLR se réjouit de poursuivre les débats de deuxième lecture sur les articles précis, dans le but constructif que nous parvenions ensemble au soutien le plus large possible à un texte clair, précis et manifestement équitable. Bravo à tous les Constituants pour leur travail et nous nous réjouissons de la suite de nos travaux. Merci de votre attention.

*Merci Monsieur Vuille. Nous terminons avec le groupe UDC, Monsieur Jean Dominique Cipolla, Monsieur Cipolla, vous avez la parole.*

### **Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Madame la présidente, chers collègues, la République est en danger. Vous l'aviez pas entendu depuis quelque temps. La République et Canton du Valais sont en danger, je ne sais pas si la République et Canton du Valais sont en grand danger mais il y a danger. Pourquoi ? Oui, chers collègues, à ce stade de la rédaction, la constitution en gestation risque à notre avis de ne pas être acceptée par les citoyens valaisans.

En l'état actuel, le groupe Union démocratique du centre et l'Union des citoyens aura quant à elle beaucoup de peine à donner son approbation, tant cette constitution en gestation est à l'opposé de sa conception de l'Etat du droit.

Nous pensons qu'on ne peut pas assimiler systématiquement le progrès à tout ce qui est nouveauté en faisant simplement table rase de l'existant et du passé. Et pourtant, notre groupe a pris connaissance avec un maximum de bienveillance les rapports des commissions thématiques, dont nous voulons également saluer le travail assidu. Notre groupe a étudié, sans préjugé aucun, vous l'imaginez, toutes les nombreuses propositions formulées. C'est pourquoi par mon truchement le groupe salue les efforts consentis pour prendre en compte les remarques, les suggestions et propositions de ses membres et surtout des éminents experts consultés. Cependant, le résultat de certaines de ces cogitations, relevées dans quelques rapports, nous interpelle sérieusement, notamment, on y reviendra, la légalisation induite du suicide assisté. Si nous nous réjouissons du maintien de l'invocation à Dieu dans le préambule, qui ne fait d'ailleurs que rappeler que nous vivons encore dans une civilisation chrétienne, les concepts des relations Eglises Etat ne nous convainquent guère. Le contrat de prestations, mentionné dans le texte nous apparaît comme une volonté diffuse de vouloir mettre les Eglises sous tutelle, bien que cette institution ait été abandonnée. Pour nous, l'ingérence du temporel dans le spirituel nous inquiète. L'énumération des droits fondamentaux reste fastidieuse par son insistance à exiger de l'Etat qu'il nous protège de tout et de son contraire. Alors que concrètement, ces droits sont presque tous inscrits et appliqués dans la Constitution fédérale. Notre groupe demandait seulement, et il insistera un petit peu, que l'on inscrive la liberté thérapeutique et la liberté vaccinale. Dans un

autre registre, nous déplorons que le droit de vote et d'éligibilité des étrangers s'accorde une entrée discrète au niveau communal. Nous pensons que cela constitue un précédent inadmissible. Il contrevient sciemment aux règles de la naturalisation facilitée.

Les membres de l'UDC et Udc, Union démocratique du centre et Union des citoyens sont persuadés qu'une famille est formée de l'union stable d'un homme et d'une femme, notion biologique évidente dès la naissance et hommes et femmes qui ont naturellement des enfants. Ce bon sens élémentaire a échappé à la commission qui n'a pas osé signaler que la famille reste la cellule de base des sociétés civilisées. Elle a préféré fonder, se fonder sur l'individu divinisé, orphelin, célibataire et assisté par l'Etat. La neutralité confessionnelle s'invite au débat de l'automne.

Le sexe aujourd'hui est imposé à l'école dès le plus jeune âge et personne ne pourrait parler de religion ? La reconnaissance de la dimension spirituelle de la personne humaine est à notre avis ignorée et cela nous questionne. En ce qui concerne la députation et son élection, nous saluons les efforts consentis pour favoriser, on l'a répété à plusieurs reprises, la cohésion cantonale. Toutefois, les calculs savants des mathématiciens de service ne nous ont pas convaincus. Le statu quo serait susceptible de nous convenir à défaut de mieux. De plus, les détails de fonctionnement de l'institution, tels que développés, ne relèvent pas de la constitution, à notre avis. Pour notre groupe, il est indispensable de maintenir le système de milice par un règlement du Grand Conseil et ne pas s'ingérer dans son organisation qui peut elle évoluer avec le temps.

La minorité, puisqu'il faut aussi parler d'elle, appelle de ses vœux la garantie d'un siège haut-valaisan au Conseil des États.

L'argument massue invoqué demeure le maintien d'un contact permanent de notre minorité avec la majorité linguistique de la Suisse. Il s'agit d'une tradition quasi-séculaire qui mérite au moins notre attention, à défaut de notre bénédiction. 7 Conseillers d'État élus au système proportionnel d'accord. Mais ne conviendrait-il pas, dans le cadre de nos discussions futures, de limiter à 3 conseillers pour chacune des régions constitutionnelles ? Trop de concentration au centre nuirait à son bon fonctionnement. Je parle évidemment du centre géographique. Évidemment. La création immédiate et sans délai de Cours de droit de la famille a perdu beaucoup de son importance face à la réforme des APEA qui entrera en vigueur en 2023. La réforme a été approuvée par le Grand Conseil à l'unanimité, moins 1 abstention. Attendons au moins les résultats concrets de ce projet avant d'imposer constitutionnellement une autre solution. Au sujet des communes et des bourgeoises, notre groupe se battra pour le maintien de leur autonomie maximale dans la mesure du possible évidemment. Enfin, le groupe que je représente, déplore, avec la dernière énergie, le non-chiffage du coût des effets de notre nouvelle constitution. Nous avons demandé, en vain, au moins une estimation avec des ordres de grandeur. C'est trop cher nous a-t-on répondu. Les citoyens, les citoyens risquent quant à eux, chers collègues, de nous demander non seulement le nombre d'articles de la constitution mais aussi ce qu'elle coûtera en ces temps difficiles où les économies sont de rigueur. En terminant, notre groupe déplore également le raccourcissement drastique des débats d'entrée en matière. Aussi, compte tenu de la brièveté de mon intervention de généraliste, vous permettrez à mes collègues d'apporter quelques précisions utiles à la bonne compréhension de notre position et je vous remercie de votre attention.

**La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)**

Je vous remercie Monsieur Cipolla. Étant donné que nous n'avons pas fini les débats, la présente séance est prolongée d'1 heure. Nous pouvons maintenant donner la parole aux membres de la Constituante pour les prises de parole individuelles. Je vous laisse demander les paroles.

Je passe la parole à Monsieur Sandro Fux, Monsieur Fux, vous avez la parole.

### **Fux Sandro, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Geschätztes Präsidialkollegium, werte Kolleginnen und Kollegen. Der Chef der SVPO Fraktion hat bereits ein hervorragendes Votum über den Gesamttext abgegeben. Ergänzend dazu möchte ich nur drei Punkte besonders hervorheben, welche den Themenbereich der Kommission 5 betreffen, also Raumplanung und natürliche Ressourcen. Aufgrund meiner späten Einsitznahme konnte ich zwar nur der Entscheidungssitzung beiwohnen, jedoch ermöglichte mir dies völlig unbefangen von vorausgegangenen Diskussionen neue Impulse zu setzen. Artikel 171 Klima Absatz 1, der Kanton ergreift Massnahmen zur Bekämpfung des Klimawandels. dieser Teilsatz gehört gestrichen. Das Wallis das für weniger als 1/10 Promille der weltweiten CO<sub>2</sub> -Emissionen verantwortlich ist, wird den Klimawandel nicht aufhalten können. Niemand in diesem Saal leugnet den Klimawandel. Klimaneutralität kann man anstreben, das ist eine halbwegs konkrete vernünftige Massnahme, die sich auf den Lebensraum Wallis herunterbrechen lässt. Das Klima beschränkt sich aber nicht nur auf das Wallis. Wollen Sie also ernsthaft für die global grössten CO<sub>2</sub> -Emittenten wie China und Indien kompensieren? Zwecklos. Der Kanton darf nicht zur Bekämpfung von etwas gezwungen werden, das nicht in seiner Macht steht. Damit öffnen Sie nur die Tür zu ideologisch geprägtem Aktivismus, allen voran von Linksgrün. Sie haben vielleicht letzte Woche unseren Nationalrat Michael Graber im Schweizer Fernsehen verfolgt, der es treffend auf den Punkt gebracht hat. Der Klimaaktivismus wird nur zusätzliche Steuern, Gebühren und Verbote bringen, darunter leiden wird der hart arbeitende Mittelstand, währenddem es dem Klima rein gar nichts bringt. Viel wichtiger wird es sein, sich dem Klimawandel anpassen zu können. Darum begrüssen wird den dem Artikel 171 hinzugefügten Absatz 2 zum Innehalten. Eine Verfassung muss auf lange Sicht angelegt sein. Wir projizieren Werthaltungen und Wertvorstellungen in die Zukunft, verfallen wir daher nicht aktuellen Modeerscheinungen.

Zweiter Punkt: wir müssen uns über das Bevölkerungswachstum Gedanken machen, weniger aus gesellschaftspolitischer Sicht als vielmehr aus umwelt- und energiepolitischer Sicht. Ein entsprechender neuer Absatz in Artikel 171 könnte auf eine Beschränkung des Bevölkerungswachstums abzielen. Wie viele Menschen verträgt das Wallis? Eine halbe 1 Million, 1 Million oder gar mehr? Es geht nicht um eine konkrete Zahl in der Verfassung, aber es geht um ein Steuerungsinstrument. Mehr Menschen bedeutet mehr Landverlust, mehr Energieverbrauch, mehr Abfall, mehr Abwasser, mehr CO<sub>2</sub> -Ausstoss, nicht zu vergessen, der grössere Frischwasserverbrauch und das obwohl der Trend auf ein zunehmend arider werdendens Klima hindeutet. Darüber müssen wir sprechen, denn schon die Geschichte zeigt uns, wohin der Bevölkerungsdruck führen kann. Im 13. und 14. Jahrhundert verliessen einzelne Gruppen das Oberwallis während den Walser Wanderungen in den Alpenraum. Die landwirtschaftlichen Anbauflächen wurden zu klein. Ähnliches geschah im 19. und anfangs 20. Jahrhundert, als die rauen Lebensbedingungen das Bevölkerungswachstum und die Zerstückelung des Grundeigentums eine Ressourcenknappheit auslöste. In Übersee versuchten rund 13'000 Walliser ihr Glück. Immerhin hat man damals nur so viele Ressourcen nutzen können, wie auch effektiv vorhanden waren. Heute verzerrt die Globalisierung dieses natürliche Gleichgewicht freilich. Was geschieht mit dem Wallis, wenn das Gleichgewicht einmal wieder gestört werden sollte, welche regulativen Mechanismen greifen diesmal? Darüber müssen wir sprechen.

Dritter und letzter Punkt Artikel 175 dieser widmet sich der Landwirtschaft. Was fehlt ist ein Absatz zur Ernährungssicherheit auf kantonaler Ebene, als Ergänzung zum Artikel 104 der Bundesverfassung. Im Plenum wurde zwar bereits darüber debattiert. Vor dem Hintergrund eines aktuellen wütenden Krieges in Europa, der die Einschnitte in den globalen Lebensmittelhandel aufzeigen, müssen wir darauf zurückkommen. Klassische Angriffskriege in Europa sind entgegen der linken Utopisten eine traurige, bittere Realität. Neben der immerwährenden bewaffneten Neutralität muss sich die Schweiz mit einem hohen Selbstversorgungsgrad absichern können. Auch der Kanton Wallis muss dazu seinen Anteil leisten können. Daher macht es Sinn, wenn der Kanton seine Landwirtschaft bei der Erreichung der Ernährungssicherheit explizit unterstützt. Darüber müssten wir sprechen. Ich danke Ihnen.

*Merci Monsieur Fux, je passe la parole maintenant à Monsieur Vincent Boand.*

**Boand Vincent, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Madame la présidente, chers collègues, 3 points concernant la commission 3, s'agissant du droit de vote et d'éligibilité, l'UDC est satisfaite du maintien des droits politiques à 18 ans révolus, c'est un point important pour nous. A contrario, nous ne soutenons pas le droit de vote des personnes étrangères au plan communal. Alors, ça a été abondamment commenté ici, donc je reviendrai pas sur les pour et les contre, je reviendrai par contre m'exprimer sur la décision de la commission qui nous semble parfaitement inadéquate. La commission, dans son rapport, ne justifie pas son choix de donner compétence en la matière aux communes par des arguments en faveur de cette option. On aurait pu, par exemple, évoquer l'autonomie cantonale. Non, il est question d'un texte fédérant l'ensemble du canton dans un contexte où proposition a été faite de soumettre des variantes au peuple sur les sujets controversés, traduction, il s'agit d'évacuer la problématique du droit de vote des étrangers de l'enjeu du vote populaire sur cette constitution, ce qui n'est pas acceptable. Il ne s'agit pas d'un compromis mais d'un refus de traiter.

Enfin, l'examen par le Conseil d'État de la validité des initiatives ne nous satisfait pas. Les explications de la commission non plus.

Nous estimons que la séparation des pouvoirs est d'autant mieux garantie, si le législateur, donc un organe législatif, examine la validité d'un objet législatif et nous contestons que l'examen de validité soit un simple contrôle administratif comme évoqué dans le rapport. L'idée de dépolitiser le sujet soumis, ce qui apparaît aussi dans ce rapport, alors qu'il s'agit par essence d'un objet politique qui sera ensuite débattu et fera l'objet de prises de position par les organes institutionnels, par les groupes politiques, par les acteurs privés, nous semble étonnante. Enfin, nous considérons que toute tribune et visibilité accordée à une initiative, même avant la récolte des signatures, est bénéfique et ne saurait constituer un biais. Nourrir le débat est essentiel pour une vie politique saine et la récolte de signatures est une opération difficile qui laisse peu de place à des acteurs autres que les partis politiques et les grandes associations. Simplifier la récolte de signatures est donc important pour conserver un outil vraiment démocratique, que cela passe par un chouià de visibilité supplémentaire n'est guère fâcheux. Merci pour votre attention.

*Merci Monsieur Vincent Boand. Je passe la parole à Patricia Casays, Patricia Casays vous avez la parole.*

**Casays Patricia, membre de la constituante, Le Centre**

Chers membres du Collège présidentiel, chers collègues. En préambule, je précise que je n'avais pas imaginé jusqu'à ce jour saisir l'opportunité d'aborder une question qui me semble pourtant relativement importante, soit celle des armoiries de notre canton. Dès lors, comme nous modifions notre constitution pour l'avenir et que nous avons 5 minutes pour nous exprimer aujourd'hui, je prends la liberté de vous livrer mon sentiment sur cet article 4 de la commission 1. Personnellement, j'aimerais juste rappeler que les armoiries du canton du Valais, telles que proposées dans la constitution actuelle, datent de 1907, vous rappeler que le canton du Valais adhéra à la Confédération Suisse en 1815 avec son drapeau actuel à 13 étoiles pour les 13 dizains, connus aujourd'hui comme les districts. Or, selon le rapport de la première lecture ainsi que celui qui nous est soumis aujourd'hui en deuxième lecture, on prévoit de remplacer les 13 districts par un découpage territorial en 6 régions organisées autour des villes centres, sans changer le drapeau cantonal. Personnellement, je me demande si le drapeau doit refléter un découpage territorial ou alors s'il peut représenter autre chose, une valeur essentielle pour le canton par exemple. La commission 1 avait sollicité au départ l'expertise de 2 spécialistes, soit messieurs Gaëtan Cascina et Louis Bühlmann, concernant cet article. Dans leurs réponses, ces experts avaient préconisé de ne rien changer, soit de ne pas heurter des sensibilités légitimes, ce dont l'on peut aisément comprendre.

Toutefois, ce nouveau découpage, ainsi que le progrès dans l'histoire, n'y a-t-il pas matière à réflexion ? Il s'agit bien évidemment d'une remarque tout à fait personnelle qui me tient à coeur de partager avec l'ensemble des Constituants et je vous remercie de votre attention.

*Merci Madame Casays. Je passe la parole maintenant à Jean-Baptiste Udressy.*

### **Udressy Jean-Baptiste, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Chers collègues, le groupe UDC a examiné le projet constitutionnel élaboré par la commission 1 qu'il remercie pour son travail. Toutefois, avec toute la mansuétude du monde, notre groupe est outré et déçu de plusieurs positions prises par celle-ci. En substance sans prétendre d'être exhaustif, au nom du groupe UDC, il est relevé : premièrement, la mise sous tutelle des Églises notamment du diocèse. Il nous a été rapporté qu'au sein de la commission, certaines personnes nourrissaient un anticléricalisme primaire. Cela se vérifie à l'article 196 du projet où il est prévu que l'Etat assure aux Eglises reconnues les moyens nécessaires sur la base d'un contrat de prestations.

Cet article viole la liberté religieuse et place les Eglises dans une situation de prestations, dans une situation de suggestion intolérable. L'état va-t-il définir le dogme ?

Cette démarche s'identifie à ce qui s'est fait dans la révolution française. Le groupe UDC n'acceptera pas une telle forfaiture. On ne détruit pas ce que nos ancêtres ont construit pendant des siècles. De plus, cette proposition est en contradiction et viole la liberté religieuse garantie à l'article 27 de notre projet. On peut aussi citer l'introduction occulte d'un impôt ecclésiastique clivant.

Deuxièmement, la suppression de l'hymne valaisan. Dans la même veine, à l'article 5 du texte de la première lecture, l'Assemblée Constituante avait reconnu la contribution identitaire d'un hymne cantonal, à l'instar de la bannière cantonale prévue à l'article 4, qui n'a pas été discutée. Pour le canton du Valais, il faut faire figurer dans son texte fondateur une oeuvre musicale de ce rayonnement, une oeuvre aménagée sur la marche Marignan, marche la plus jouée en Suisse. Chaque fois qu'elle sera jouée en Valais et dans d'autres cantons suisses, ce sera l'image du Valais qui sera diffusée et nous devons en être fiers de jouir de telle magnifique pièce musicale.

Troisièmement, le déni de la dimension spirituelle de la personne humaine. A l'article 195 ressortant de la première lecture, il était prévu que l'Etat tient compte de la dimension spirituelle de la personne humaine. Cet article a été furtivement écarté. Pourtant, insister sur la dimension spirituelle de la personne humaine, c'est rappeler que l'homme, homme ou femme, n'est pas seulement un numéro de matricule ou un numéro AVS mais un souffle d'éternité. Rejeter cette proposition, c'est verser dans un athéisme nihiliste. Pour le groupe UDC, il est encore de nombreux points qui mériteraient d'être évoqués et qui le seront dans les propositions d'amendements qui seront déposés. Merci de votre attention.

*Merci Monsieur Udressy, je donne maintenant la parole à Monsieur François Quennoz.*

### **Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Madame la présidente, chers collègues, le groupe UDC et union des citoyens prend acte cette fois-ci des travaux réalisés par la commission 2 et souligne la qualité de certaines propositions émergées en deuxième lecture et n'ayant pour la plupart malheureusement pas été acceptées par la commission. Le groupe UDC regrette en particulier l'énumération des discriminations à l'article 15, à faire pâlir les statuts du paradis. Le Valais de demain ne discriminerait plus les hommes, les femmes, les grands et les petits, les différents groupes sanguins, les célibataires, les mariés, les pauvres, les riches et les adeptes de yoga.

Le mieux est sans doute l'ennemi du bien, mais le pire est sans nul doute l'ami de l'excès.

Dans le cadre de ses amendements, le groupe UDC s'efforcera une nouvelle fois à épurer les travaux réalisés par la commission 2 et à soutenir le rapport de minorité rapporté par

notre collègue Constituant Damien Clerc. Les propositions du rapport de minorité nous invitent à la sobriété rédactionnelle et offre une meilleure dimension normative à notre texte. Le groupe UDC soutiendra également le rapport de minorité rapporté par notre collègue de groupe Damien Raboud au sujet de la liberté thérapeutique. Nous avons assisté à des abus de pouvoir manifestes des instances dirigeantes médicales durant la crise sanitaire. J'ai pu recueillir plusieurs témoignages de médecins valaisans qui m'ont avoué refiler en cachette certains médicaments, comme l'ivermectine par exemple, afin de soigner leurs patients simplement par honneur et respect au serment d'Hippocrate et avec des résultats en plus concluants. Je vous l'assure, ces médecins n'avaient qu'un seul but, celui de soigner. Je vous parle de spécialistes pas de charlatans pourtant considérés du jour au lendemain comme tels. Il est évident que les pressions économiques installées dans les assurances ou les firmes pharmaceutiques amèneront à l'avenir de plus en plus de clivages entre, d'un côté la santé du patient et, de l'autre, le retour sur investissement. Nous devons, suite à la crise que nous avons traversée, nous prémunir de ce danger. La médecine doit demeurer au service de l'homme et non l'inverse. Les discriminations vécues ces derniers mois par les non vaccinés nous poussent également à proposer un amendement en faveur de la liberté vaccinale afin que l'obligation vaccinale ne devienne pas une condition à la liberté. Pour exemple, certains élèves de nos écoles supérieures se sont retrouvés dans des détresses folles en se retrouvant dans l'obligation insidieuse de subir un traitement médical pour poursuivre leurs études. On a fait ce que l'on devait faire déclarait François Seppey, directeur de la HES-SO. Plusieurs salariés valaisans ont dû se faire vacciner afin de conserver simplement leur emploi. Cela ne m'étonne guère lorsqu'on découvre qu'un ministre de l'économie ne trouvait, je cite, pas normal qu'on soit en otage d'une poignée de gens qui ne veulent pas se faire vacciner. Pour compléter, comment ne pas citer Georges Bernanos, quand la société impose à l'homme des sacrifices supérieurs aux services qu'elle lui rend, on a le droit de dire qu'elle cesse d'être humaine, qu'elle n'est plus fait pour l'homme mais contre l'homme. Je m'égare me direz-vous, je m'égare peut-être, mais notre groupe profite de sa liberté de siéger dont le temps, à l'aube d'une nouvelle vague déjà annoncée, semble compter. En effet, en mars dernier, le Grand Conseil a accepté une modification de la LOCRP pouvant permettre d'interdire à des élus de siéger sans un passeport sanitaire valable mais qu'importe, ici les toilettes des nouveaux bâtiments publics seront non genrées, la République et sauve. Merci pour votre attention.

*Merci Monsieur Quennoz, je passe la parole à Monsieur Damien Fumeaux.*

### **Fumeaux Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Merci madame la présidente, chers collègues. Je vais vous parler de quelques points concernant la commission 6. En préambule, je tiens à remercier tous les membres de la commission ainsi que le personnel de la Constituante ayant participé aux travaux de deuxième lecture pour leur travail. Une tâche loin d'être simple au vu de la charge de travail qui les attendait après la première lecture.

Notre groupe a étudié avec attention les travaux de la commission 6 et nous tenons à saluer la baisse du nombre d'articles qui sont passés de 32 à 22. Nous ne sommes néanmoins pas convaincus que ce soit le rôle d'une constitution et de l'Etat que de promouvoir la parité. Mon chef de groupe vous a déjà parlé de l'importance de la famille lors de son entrée en matière. Au vu de l'importance de ce sujet, je me permets de revenir dessus.

Nous regrettons la volonté de la commission de supprimer la famille en tant que cellule de base de la société, au sens propre du terme, une famille, c'est papa, maman, grand-papa, grand-maman, tonton, tata ainsi que nos frangins ou frangines. Chers collègues, sans la famille, nous ne sommes rien. Voilà pourquoi elle mérite sa place en tant que cellule de base de notre société. Contrairement à la commission, notre groupe soutient un congé parental au niveau national et non à la version cantonale. Nous ne voulons pas grever encore plus l'attractivité économique d'un canton qui fait déjà partie des plus gros bénéficiaires de la péréquation financière. Le projet de commission contient aussi des articles ou alinéas qui, selon nous, ne sont

pas d'ordre constitutionnel, tel que le non-remboursement de l'aide sociale qui devrait être traité dans une loi par le Grand Conseil et surtout devrait rester remboursable. Après ces quelques remarques négatives, passons au positif avec un article que nous tenons à saluer. L'article sur le libre choix de l'enseignement qui permettra aux parents et futurs parents de choisir la scolarité la plus adaptée aux besoins de leurs enfants. Si une entrée en matière avait dû avoir lieu sur le travail de la commission, notre groupe l'aurait sans doute acceptée. Plusieurs amendements seront toutefois déposés, car, même si nous aurions accepté une entrée en matière, nous n'aurions pu accepter de voter oui lors du vote final sur ces articles.

Notre groupe ayant pour volonté de ne pas grever les finances de l'Etat, une petite question en guise de conclusion : le président de la commission peut-il nous dire quel sera le coût des mesures envisagées dans son rapport ? Merci de votre attention.

*Merci Monsieur Fumeaux, je passe la parole à Alain Léger.*

### **Léger Alain, membre de la constituante, Le Centre**

Honorable assemblée madame la présidente. Je parle en mon nom, mais surtout au nom de tant de personnes surprises et touchées par cette deuxième lecture. Marignan notre hymne, Marignan notre souffle venant du souffle des musiciens. Marignan, une touche d'enthousiasme venant de notre culture vivante et populaire. Chers amies, chers amis, ne perdons pas tout cela. Nous finissons la saison des festivals de fanfares et pas une soirée ne s'est terminée sur les tables à chanter d'une seule voix.

Quel est-ce pays merveilleux chéri où je suis né où l'alpe blanche jusqu'aux cieux élève le son front couronné.

J'ai pas voulu chanter parce que pour traduire c'est difficile en chantant. Lors de toutes les réceptions politiques, à ces moments Marignan est notre liant. Pour sûr, en y inscrivant Marignan dans le futur, les autres constituants de divers cantons pourront dire : intégrons nous aussi notre hymne, ces Valaisans l'ont fait. Alors oui, Marignan a sa place dans notre Constituante autant que notre drapeau. Alors oui, Marignan a sa place autant que notre patois. Alors oui, Marignan a sa place autant que la protection du patrimoine. Je terminerai avec ces mots quelque peu martiaux mais amicaux en direction de Monsieur Genoud, puisse François ne pas vaincre une deuxième fois. Nous déposerons bien entendu un amendement [...] un panel le plus large que possible de signatures. Merci. J'en profite pour vous souhaiter un bel été, à vous et à vos familles et c'est toujours un plaisir et un honneur que de vous côtoyer.

*Merci beaucoup Monsieur Léger. Je passe maintenant la parole à Monsieur Paul Burgener.*

### **Burgener Paul, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis**

Frau Präsidentin, geschätzte Damen und Herren im Rat, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich habe jetzt den verschiedenen Parteien mit ihren Berichten sehr aufmerksam zugehört und wenn ich bis jetzt ein beklemmendes Gefühl hatte, wenn ich hierher komme und ein bisschen mir gedacht habe, so bringen wir das im Oberwallis nicht durch, so merke ich heute, das ist für mich sehr sehr beeindruckend, dass auch jetzt unsere französischsprachigen Kollegen das gleiche Gefühl bekommen. Ich habe einerseits Herrn Thetaz gehört, ich habe Kamy May gehört, ich habe Jean-François Lovey gehört, ich habe Côme Vuille gehört. Alle haben ganz klar gesagt, diese Aufteilung im Grossen Rat, die akzeptieren wir nicht und zweitens haben wir ganz klar gehört, im Ständerat jemanden nach 4 Jahren wieder abzuwählen nur das ein Oberwalliser dahin kommt, das können wir nicht akzeptieren. Wir im Oberwallis werden nicht zugeben, dass der Staatsrat mit Proporz gewählt wird, auch wenn wir natürlich klar spüren, dass da Minderheitsparteien Lunte rüchen und sehen können, dass sie vielleicht dann mit 7 mit Proporz zu einem Sitz kommen. Aber bei uns sind Staatsratswahlen so verwurzelt, dass wir auch Köpfe stimmen und die Oberwalliser die sind da so drin, dass sie ob es ein Gelber oder ein Schwarzer

ist, das spielt ihnen keine Rolle, wir wollen zwei Leute von fünf unten in Sitten haben, auch wenn wir klar einsehen müssen, dass das mit der Zeit wahrscheinlich nicht mehr haltbar ist. Einerseits haben wir hier jetzt die Problematik, dass dieser Verfassungsrat in Sachen Anzahl für die Bewohner ist und nicht mehr für die Anzahl stimmberechtigter Schweizer. Und zweitens haben wird das Problem, dass wir einsehen müssen, dass da immer mehr Probleme in Kombination mit dem Ausländerstimmrecht kommt. Ich hatte die Aufgabe während 8 Jahren im Visper Gemeinderat im Ressort Sozialem in dieser Kommission sitzen. Wir haben nie jemanden abgelehnt, den wir irgendwie klar und deutlich wegen zu wenig Wissen hätten nicht aufnehmen können. Es ging einfach um die Sprache. Und wenn ich jetzt sehe, ein generelles Ausländerstimmrecht zu geben, ohne dass die Leute die Sprache verstehen, dann wird das zu ganz komischen Situationen führen. Vielleicht haben viele Leute von Ihnen zu wenig Kontakt mit Italienern, mit Portugiesen und so weiter und sofort. Aber diese sind in ihrer Gruppe zusammen und sie reden sehr viele schlecht Deutsch, vergiss politisches Deutsch. Ich möchte hier wirklich einen ganz grossen Vorschlag bringen an das Präsidium, sie müssen jetzt strategisch sehen, dass die beiden Teile unseres Landes irgendwie wieder auf eine Linie kommen. Wir müssen dann Kompromisse führen, aber das werden nicht einfache Sachen werden. Ich traue einfach nicht, dass wir nachher bei der Eintretensdebatte zu den einzelnen Kommissionen da so irgendwie schnell eine Lösung aus dem Ärmel schütteln und darum bitte ich Sie im Sinne von dieser Verfassung damit, dass sie beim Volk durchkommen, die nötigen Vorbereitungsarbeiten zu machen. Danke.

*Merci Monsieur Burgener, je passe la parole à Monsieur Jérôme Formaz.*

#### **Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Madame la présidente, chers collègues, ma prise de parole concerne la commission 5. Le groupe UDC & Union des citoyens tient à remercier les membres de la commission 5 pour le travail accompli. Après lecture du rapport, on relève quelques alinéas, phrases ou mots qui nous semblent trop contraignants, superflus, voire même redondants avec le droit supérieur. L'article traitant des infrastructures cantonales et très intéressante, intéressant pardon, mais le groupe se questionne de quelle manière l'Etat va le mettre en pratique. Concernant l'énergie, l'article est très bien car il donne une ligne, un but à atteindre, mais une partie du texte est simplement du copier-coller de la loi sur l'énergie. Nous pensons que l'article sur le climat ainsi rédigé n'a pas sa place dans une constitution cantonale mais doit être réglé au niveau fédéral. Nous sommes conscients qu'on doit agir pour soulager notre environnement mais de manière intelligente et efficiente. La dernière phrase de l'article ressources naturelles peut-être supprimée car elle est inscrite dans notre Constitution fédérale.

Le groupe se demande si le terme les communes à l'alinéa 1 de l'article environnement a sa place, car c'est une des tâches de l'Etat de protéger la nature. On estime que l'article concernant la faune et la flore, ainsi que celui pour l'agriculture et de la sylviculture sont pertinents. En ce qui concerne le dernier article de cette commission, le groupe ne comprend pas l'utilité de cette phrase dans une constitution, si ce n'est de l'alourdir un peu plus. Notre groupe demande au président de la commission 5 une estimation des coûts des articles de ladite commission. Pour terminer, le groupe UDC et Union des citoyens déposera certainement des propositions d'amendement en temps et en heure. Je vous remercie de votre écoute.

*Merci. Je passe la parole à monsieur Damien Raboud.*

#### **Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Merci, madame la présidente, chers membres du bureau, chers collègues, concernant la commission 7, je remercie Fabian Zurgriggen, président, et Monika Holzegger, rapporteure de la commission ainsi que tous les membres de la commission traitant des autorités cantonales, principes généraux et Grand Conseil. Notre groupe, comme vous pouvez vous en douter, a

quelques réticences assez marquées sur le contenu du rapport de la deuxième lecture de la commission 7. Nous soutiendrons unanimement le rapport de minorité de l'article 67 alinéa 3 répartition des sièges du Grand Conseil dont nous rejoignons les différents arguments évoqués. Je comprends bien les motivations haut-valaisannes, mais il faut rappeler ici les bons mots d'Auguste Comte qui disait : la démographie, c'est le destin.

Non, nous ne pouvons pas faire des Haut-Valaisans une minorités à protéger plus que de raison et en prétérissant le principe fondamental de chaque voix compte. Un homme, une voix.

Le Haut-Valais a 1000 atouts, il n'a peut-être pas la capitale mais il y a des potentialités touristiques, industrielles et économiques illimitées. Celles-ci sauront faire que le Haut-Valais ne se dépeuplera pas et trouvera son équilibre, comme le Bas-Valais d'ailleurs, car tout est histoire d'équilibre.

Oui, comparer le bicamérisme au système proposé dans l'article 67 est quelque peu surprenant selon nous et vaut à comparer des pommes et des poires. Un système bicaméral, allant dans le sens de la protection de toutes les régions avait été proposé au stade des principes, par votre serviteur et des membres du PDCVr, anciennement, ça date.

Malheureusement, celui-ci n'avait pas été retenu. Nous héritons aujourd'hui après 2 lectures d'un bricolage électoral qui essaye de ménager la chèvre et le chou qui ne convient pas. Nous estimons qu'après avoir tenté de réinventer la roue pendant 4 ans, il est désormais l'heure de revenir à plus de pragmatisme, de clarté et de bon sens. Nous maintenons que le meilleur système, pour entre guillemets protéger la minorité haut-valaisanne est de continuer à répartir les sièges en fonction de la population suisse et non de la population résidente. Pour ce qui est du rapport, du second rapport de minorité, article 55 représentation des femmes et des hommes, nous estimons qu'il confond égalité et égalitarisme forcené. Nous croyons, et même sommes assez convaincus, qu'une majorité de Valaisannes et Valaisans se préoccupent plus des compétences et des personnalités de leurs élus plutôt que de leur sexe. Aller dans la rue, je vous le concède, en dehors du 14 juin, quand même, il faut mettre des limites, et faites l'exercice de demander aux passants, femmes et hommes, ce qu'ils pensent de votre article, il sera balayé aux trois quarts au bas-mot. Il va de soi que nous contestons le jour bloqué, comme je le pense, 90% des élus de ce canton, il suffit de discuter avec vos députés, qu'ils soient de gauche ou de droite, pour comprendre à quel point c'est une mauvaise idée, mauvaise bonne idée, pire encore, ce n'est même pas une bonne idée du tout. C'est juste une mauvaise idée en fait, idée qui n'a même pas été débattue lors de cette deuxième lecture si on en croit le rapport de la commission, surprenant, très surprenant. Le diable se cachant dans les détails et ne voulant rien regretter le jour où potentiellement la nouvelle constitution entrerait en vigueur, nous nous gardons le droit de vous proposer d'autres amendements de forme et de fond lors des plénums de cet automne. Merci de votre écoute.

*Merci Monsieur Raboud, je tiens simplement à préciser que les prises de parole des groupes politiques ont déjà eu lieu et si vous prenez la parole, c'est en votre nom individuel et non au nom du groupe. Merci. Je passe la parole maintenant à Monsieur Romano Amacker.*

### **Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen. Wie waren zu Beginn des heutigen Nachmittags verhalten optimistisch. Die Kommissionen schlagen uns wichtige Anpassungen vor, man suchte Kompromisse, man suchte akzeptable Lösungen. Die Kommissionen möchten die sprachliche und kulturelle Minderheit unseres Kantons stärken. Man strebt ein langfristiges Gleichgewicht zwischen den verschiedenen Regionen unseres Kantons an. Mit Ernüchterung, mit Frustration, mussten wir die Wortmeldungen der Unterwalliservertreter uns anhören. Ich möchte hier klar darauf hinweisen, dass die kantonale Kohäsion kein Vorwand ist, wie man uns heute unterstellte. Ich stelle mit Bedauern fest, dass die grösste politische Fraktion in unserem Kantonsparlament heute hier gesagt hat, dass sie jeglichen Schutz für die sprachliche Minderheit in diesem Kanton bekämpfen will. Diese Partei die nächstes Jahr zwei

Nationalräte anstrebt, die attackiert hier in diesem Saal, in diesem Verfassungsrat, eine sprachliche und kulturelle Minderheit und dies muss sich die Bevölkerung ganz klar bewusst sein, was hier die FDP in diesem Verfassungsrat macht. Ich möchte auch festhalten, es ist falsch, was die Kollegin von Le Centre gesagt hat. Es wird kein Ständerat abgewählt, nur weil er aus der falschen Region kommt, weil es gibt 2 Ständeräte, die Bevölkerung kann 2 Personen wählen und lediglich eine Person wäre dann für die deutschsprachige Minderheit reserviert und auch das nur, wenn 4 Jahre zuvor der Oberwalliser abgewählt wurde und keiner 4 Jahre lang das Oberwallis in Bundesbern vertritt.

Ein weiterer Punkt der mir auch sehr wichtig erscheint, ich spreche in meinem Namen und nicht im Namen der Fraktion, wenn das die Präsidentin so wünscht, möchte ich hervorheben, die neue Verfassung, die ist teuer und wir haben es klar verlangt, der Verfassungsrat muss die finanziellen Auswirkungen seiner Beschlüsse, seiner Artikel beziffern. Wie viel kostet die neue Verfassung? Dies haben wir bereits in der Schlussdebatte der ersten Lesung verlangt. Ich habe mir extra die Kommissionsberichte angeschaut, die wenigsten haben sich hier mit den konkreten Kosten befasst. Die Kommissionen schlagen uns vor eine unentgeltliche Erstausbildung, ein Recht auf eine gesunde Umwelt, die Sozialhilfe die wird verschenkt, die muss man nicht mehr zurückbezahlen, wenn man zu Vermögen kommt, und die Kommission schlägt uns vor eine kantonale Elternzeit. Sie haben sich geweigert, die Kosten zu beziffern, aber die Walliser Industrie- und Handelskammer hat die Kosten beziffer. Die Walliser Industrie- und Handelskammer geht davon aus, das alleine die Einführung einer kantonalen Elternzeit 70 Millionen Franken pro Jahr kosten würde. Sie geschätzte Kolleginnen und Kollegen führen neue Sozialleistungen ein, beziffern aber weder deren Ausmass noch bestimmen Sie deren Finanzierung und das, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ist unseriöse Verfassungsarbeit. Mit Ernüchterung haben wir zur Kenntnis genommen, dass die Kommission 4 die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse abschwächt, umformuliert und ihrem Kern entraubt. Das wird nur schon dadurch bewusst, weil der Titel des Artikels 9 lediglich ausgeglichener Finanzhaushalt heisst. Zuvor hiess es Ausgaben- und Schuldenbremse, neu ausgeglichener Finanzhaushalt. Warum ändern Sie dies, wenn Sie eigentlich, wie Sie sagen, den Inhalt nicht anpassen wollen?

Abschliessend möchte ich festhalten, dass ich mich im Verfassungsrat für einen wettbewerbsfähigen Kanton Wallis engagieren möchten, für attraktive Rahmenbedingungen und aus diesem Grund ist es wichtig, dass wir uns bewusst sind, dass unsere Beschlüsse irgendwer auch bezahlen muss. Besten Dank.

*Merci Monsieur Amacker, je passe la parole à Madame Gabrielle Barras.*

### **Barras Gabrielle, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Madame la présidente, chers collègues, tout d'abord, nous tenons à remercier les membres de la commission 10 pour la qualité de son travail. A la lecture du rapport, nous avons pu remarquer que ladite commission a réussi à trouver une concordance dans les votes, un certaine majorité ayant pu s'affirmer et nous nous en félicitons.

*Madame Barras, je rappelle que vous devez vous exprimez à titre individuel.*

*C'est-ce que je fait, hein.*

*Pas du tout.*

Je ne peux suivre en tout point l'avis de la commission concernant notamment l'instauration obligatoire d'une collaboration entre communes. Celle-ci ne saurait être imposée d'emblée. Egalement, comment ordonner des fusions de communes et ne pas laisser le choix aux communes n'est pas envisageable, n'est pas envisageable. Et, pour terminer, je pense que les bourgeoisies aux revenus modestes risqueront d'être péjorées et de disparaître, ce qui serait parfaitement inique à mon sens. Le ton directif et obligatoire n'est pas acceptable. Il faut absolument respecter en tous points l'autonomie communale et ne pas la vider de sa substance, au mépris de sa valeur et de son authenticité, la privant ainsi de son existence même. Je vous

informe que le groupe remettra l'ouvrage sur le métier, en déposant des propositions d'amendement, qui, pour le surplus, permettront de connaître ce que cela coûtera aux citoyens. Merci de votre oreille attentive.

*Merci Madame Barras. Monsieur Schmid, vous avez déjà pris la parole. Je ne sais pas si le règlement, le règlement n'autorise pas, est-ce qu'il y a une raison particulière ? Je vous passe la parole.*

### **Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Herzlichen willkommen Herr Fux. Egoismus, Rückschrittlichkeit, Naivität, wieviel verträgt es? Offensichtlich sehr viel. China, Indien als Beispiele heranzuführen, was diese Länder unterlassen, ist an Naivität nicht zu übertreffen. Wohlstand. Wieviel Wohlstand sind wir bereit aufzugeben? Wenn das die einzige Frage ist, die wir in unserer Gesellschaft beantworten wollen, gehen wir in eine Richtung, die gefährlich ist. Im Wallis haben wir Wind. Sonne, Wasser, fähige Leute, die auch wissen Technologien einzusetzen, wir haben die Trümpfe in unserer Hand. Eine fortschrittliche Klima- und Energiepolitik zu betreiben heisst, den Wirtschaftsstandort zu stärken. Ich erinnere Sie auch daran, in welchem Konzern Sie arbeiten und dass es sinnvoll ist, dass wir die Energiesicherheit gewährleisten und so Unternehmungen wie eben diese in der Sie arbeiten, sich im Wallis ansiedeln. Energiesicherheit zu gewährleisten, ist ein Standortvorteil, das ist gelebte Wirtschaftspolitik und wie Herr Amacker auch sagte, damit stärken wir die Wettbewerbsfähigkeit unseres Kantons. Ich erinnere Sie Herr Fux, Sie sind neu in unserem Rat, ich appelliere, dass auch Sie den gelebten Konsens und die gelebte offene Kommunikation, das faire Miteinander auch mitleben. Besten Dank.

*Merci Monsieur Schmid, je passe la parole à Monsieur Claudy Besse.*

### **Besse Claudy, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, monsieur le secrétaire général, chères et chers collègues, ma prise de parole, madame la présidente, concerne la commission 9 qui traite du pouvoir judiciaire et je m'exprime en mon nom personnel. Je tiens à saluer le travail de deuxième lecture effectué par cette commission, un travail de clarification, de simplification et de réorganisation des articles qui a été dans le sens de ce que je souhaitais, ce que nous souhaitons.

Je me dois cependant d'attirer votre attention, comme l'a d'ailleurs déjà fait mon chef de groupe il y a quelques minutes, sur l'article 99 concernant l'instauration d'un tribunal de la famille. Je me permets d'émettre quelques doutes sur sa pertinence. Pourquoi vouloir instituer un tel tribunal alors que la réforme des APEA, organisme qui traite justement de tout ce qui a trait à la famille, avec une approche plus locale, plus humaine et plus pragmatique est actuellement en cours. Je vous rappelle que cette réforme entre en vigueur très prochainement, soit en janvier 2023. Il n'y a donc pas urgence à instaurer un tribunal de la famille et ce serait même une double erreur tant du point de vue économique que politique. Erreur politique tout d'abord puisque ce serait renier, ce serait faire un affront à tous ceux qui ont travaillé à la réforme des APEA, en particulier à notre Conseiller d'État Frédéric Favre. Il serait déraisonnable, malhonnête même, de court-circuiter leurs actions, le fruit de leur travail. Je vous rappelle que la réforme a été adoptée par le Grand Conseil ici-même dans cette salle à l'unanimité, moins 1 voix. Je ne sais pas si vous avez de mémoire le souvenir d'une seule acceptation aussi nette d'un objet lors d'un débat au Conseil cantonal, un débat au Grand Conseil. Ça serait une erreur économique ensuite, puisqu'on a accordé un crédit d'1,4 millions francs, il y a juste quelques semaines pour la mise en place de ladite réforme. Nous sommes dans une période économique difficile, incertaine, et ce n'est pas le moment, et ce n'est d'ailleurs jamais le moment de tirer l'argent du ménage cantonal par la fenêtre. Laissons tranquillement les choses se mettre en place sans fermer la porte à l'idée d'un tribunal de la famille qui pourra être instauré par la suite. Nous pensons qu'un délai de 8 à 10 ans avant

la mise en place d'une telle Cour nous paraît approprié. Le groupe UDC et Union des citoyens soutient...

*Je rappelle que vous devez encore une fois vous exprimer à titre individuel. Le groupe a déjà eu son temps de parole, merci.*

Je soutiendrai donc, lors des débats à venir, toutes les propositions et rapports de minorités qui iront dans ce sens et je vous remercie de votre attention.

*Merci Monsieur Besse, je passe la parole à Monsieur Bender.*

### **Bender Philippe, membre de la constituante, VLR**

Madame la présidente, mes chers collègues, pourquoi vers le soir, tant de fureur, de bruit, de menaces dans cette salle, alors que pendant des années, nous avons travaillé en commissions thématiques, avec sérieux, avec méthode, avec humilité aussi ? Pourquoi alors cela tout à coup comme si nous étions fatigués et qu'il fallait nous jeter à la face, des insultes, des injures et des reproches.

Pourquoi Romano Amacker, président d'un jeune parti, reprocher à Côme Vuille un fait essentiel en démocratie ? Que chaque voix compte. Surtout pour l'élection d'un législatif. Quant à l'élection d'un exécutif, il est d'autres règles.

Pourquoi tout à coup ce que l'on a vu reprocher aux Bas-Valaisans, qui veulent introduire le système proportionnel pour l'élection au Conseil d'État, alors que j'ose vous rappeler que le premier qui a lancé, outre les radicaux et les socialistes, c'était Paul Schmidhalter en 1975 et qu'il avait gagné dans le Grand Conseil à une voix. Il faut savoir l'histoire, il faut savoir d'où on vient quand on veut parler du futur et du présent. Mesdames, messieurs, je vois que au fond, tout ce qu'on a fait peut être démolé et rapidement démolé. Parce qu'au fin fond, ce qui anime souvent certains, c'est quoi ? C'est l'abus du pouvoir, le rêve du pouvoir, l'illusion du pouvoir. Or nous devons faire une constitution pour un peuple, pour un siècle. Voilà ce que nous devons faire. Et ce peuple, il n'a pas toujours raison, souvent le peuple, c'est tyrannie de la majorité, c'est pour ça qu'il faut des règles, notamment en matière électorale, qui fassent que celui qui à 51% n'a pas tout, et que celui qui a 49% n'a pas rien. Voilà l'une des obligations, morale, juridique, que nous avons. L'élection du Grand Conseil, notre chef de groupe l'a dit, c'est une élection d'un législatif et la proposition qu'il fait est celle qui est sans doute entérinée par la grande partie de la population, du Bas-Valais et du Haut-Valais. Je suis persuadé.

L'élection du Conseil d'État, maintenant, venons-en rapidement. 5 ou 7 ? Alors, on va dire : écoutez, vous êtes le seul canton, à part le Tessin où vous voudriez introduire le système proportionnel, mais dans tous les autres cantons, on vient de voir à Vaud, on vient de voir à Fribourg, on a une proportionnelle de fait, ein freiwillig Proporz, même si le système est majoritaire. Alors en Valais, étudions, réfléchissons avant de nous jeter 1000 mots. Le Conseil aux États et là, je vais quand même être dur, le Conseil aux États depuis 1857 est composé de 2 personnalités du même parti. Or, ce Conseil aux États, à Berne, il faudra que dorénavant, il y ait la règle de 3, 1 du Haut, 1 du Bas, pour parler aux 2 grandes langues nationales qui sont à Berne. Un homme et une femme, parce qu'on veut défendre la parité. Et la troisième règle, c'est que le Conseil aux États devra pluraliste et non pas être avec un parti qui a moins de 40%, les 100% du Conseil des États. Voilà la vérité aussi qu'on veut dire, on n'ose pas le dire, mais on le pense et on nous le reproche. Je terminerai en disant ceci, je suis un peu amer, je suis amer, après tant de contacts, après tant d'efforts, de voir que tout à coup, il suffirait presque que l'on jeta une bombe ici, une bombe de parole pour que tout à coup, entre nous nous nous regardions en chiens de faïence, comme si les Haut-Valaisans n'étaient pas les amis des Bas-Valaisans, comme si nous n'étions pas le même peuple, la même République. Comme si nous étions dispersés, coupés, en groupe, en politique, en noir, au jaune, en vert, en bleu, en gris, et... en bleu surtout. Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais vous dire, la parole me sera retirée. Merci. Merci.

*Merci Monsieur Bender, je passe la parole à Sandro Fux. Mais un demi-temps de parole-là, je m'excuse, je ne suis pas au point tout à fait.*

**Fux Sandro, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Geschätztes Präsidialkollegium.... danke, dass Sie mir doch noch das Wort erteilen. Ich bin zwar der Neuling hier, wie das Herr Schmid betont hat, aber offenbar kenne ich das Reglement besser als Sie. Zweieinhalb Minuten stehen mir zu und ich möchte gerne auf das Gesagte vom gelben Fraktionschef replizieren. Ja, Herr Schmid stört sich daran, dass man Indien, China ins Feld geführt hat, aber es ist in Gottesnamen so, die Dekarbonisierung die erreichen Sie am effizientesten bei den grösseren Emitäten und das sind halt diese beiden Nationen. Es ist eine einfache Rechnung, sie können auch den IPCC-Bericht konsultieren der Vereinten Nationen, dort steht es schwarz auf weiss geschrieben, also es kommt nicht von mir, es kommt von einem internationalen Gremium. Aber es ist bezeichnend hier, dass sich die Gelben hier an meinem Votum stören. Was die Gelben hier machen, ist nichts anderes als Lobbyarbeit für ihren gelben Energiestaatsrat Roberto Schmid, der ein aussichtsloses Klima- und Energiegesetz auf den Weg bringen will und dieses wird dem Klima kaum helfen, es wird allerdings den Mittelstand arg belasten. Es wird neue Steuern und Gebühren geben und das schlussendlich führt zur Standortschwächung. Sie müssen wissen, das CO<sub>2</sub> -Gesetz wurde jüngst haushoch verworfen im Wallis, jetzt mit einem Klima- und Energiegesetz über die Hintertür wieder Massnahmen reinbringen zu wollen, das ist völlig deplatziert und daneben. Die Gletscherschmelze werden wir leider nicht verhindern, wir müssen uns irgendwie anpassen können, das ist die Devise, die es zu befolgen gilt. Ich möchte am Schluss noch betonen, die Standortattraktivität darf nicht geschwächt werden, im Gegenteil, wir müssen sie hochhalten, weil es ist die Wirtschaft schlussendlich, die all unsere Bemühungen im Hinblick auf den Umweltschutz ermöglicht. Ohne eine starke Wirtschaft haben wir auch nicht die Mittel dazu, uns vor den Auswirkungen des Klimawandels angemessen zu schützen und anpassen zu können. Ich danke Ihnen.

**La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)**

Merci Monsieur Fux, nous avons encore une demande de parole de Monsieur Edmond Perruchoud.

**Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Les réactions que je viens d'entendre sont indignes d'un parlement démocratique, je ne parlerai pas.

**La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)**

La parole n'étant plus demandée, nous allons passer à la suite du débat qui consiste à donner la parole aux présidents des différentes commissions. Concernant la commission 1, Monsieur Marius Dumoulin nous a dit que la commission 1 ne désirait pas s'exprimer à ce stade mais qu'elle prendrait en compte toutes les remarques qui ont été entendues jusqu'à maintenant.

Je passe la parole à la personne qui doit partir après pour la commission 6, Monsieur Arnaud Dubois. Alors Madame Vuagniaux Laurence pour la commission 5.

**Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Voilà, merci beaucoup pour ce privilège de passer en premier. Je vais faire très bref vu les prises de paroles qui ont été faites par le groupe UDC et SVPO. Je les remercie d'ailleurs pour leurs nombreuses remarques par rapport à la commission 5 qui vont avoir réponse mais pas aujourd'hui. Je tiens simplement remercier les membres de la commission 5 pour l'excellent climat de travail dans lequel nous avons plus sereinement examiner les articles issus de la première

lecture et je tiens également à remercier les membres de la commission 5 de la première lecture, qui nous ont livré un texte concis et de bonne facture, ce qui nous a vraiment permis de faire un travail qui, à mon sens, est bon. Le contenu qui vous est présenté pour cette deuxième lecture reflète les enjeux environnementaux auxquels notre canton fait face aujourd'hui et j'espère que vous pourrez les soutenir lors des débats. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

*Merci beaucoup Madame Vuagniaux. Concernant la commission 2, je passe la parole à son président Monsieur Florian Evéquo.*

### **Evequo Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Chères et chers collègues, madame la présidente, merci. Je constate en préambule, non sans une certaine ironie que des groupes politiques qui remettent régulièrement en question les dépenses inconsidérées de l'Etat sont moins regardants quand quelques centaines de francs supplémentaires arrivent dans leur poche parce que nous partons en séance de nuit, tant pis pour les quelques milliers de francs d'argent public que cette douzaine de prise de paroles individuelles vont coûter, tant pis pour la mine déconfite de notre Secrétaire général qui tient les cordons de la bourse. La démocratie n'a pas de prix.

J'en viens à la commission 2, qui parle droits fondamentaux, je remercie les différents chefs de groupe et les différentes prises de parole individuelles sur cette question-là.

L'actualité nous rappelle de façon éclatante l'importance de ces droits fondamentaux, en Russie, on apprenait que 300'000 enfants ukrainiens avait été déportés pour être adoptés par des Russes. Les droits de l'enfant sont piétinés, ce ne sont pas les seuls droits fondamentaux qui sont piétinés par la Russie, la liberté d'expression, la liberté de manifester, la liberté de la presse ne sont plus que des lointains souvenirs dans ce pays et on s'en souvient dans toutes les tyrannies, dans toutes les autocraties, le pouvoir retire au peuple ses droits fondamentaux quand il perçoit le peuple comme une menace.

Les droits fondamentaux dont on parle dans ce chapitre de la constitution protègent justement les individus dans leurs rapports avec l'Etat, ils sont les garants de notre liberté individuelle. Certains groupes jugent que ce chapitre pourrait être plus concis mais encore une fois ce chapitre a une place particulière dans notre constitution. Au contraire de tous les autres, il concerne moins l'Etat que les individus, les droits fondamentaux appartiennent aux individus et ils sont dirigés contre l'Etat, ils limitent le pouvoir de l'Etat. Ils accordent donc aux individus des protections. On a entendu dire d'ailleurs par mon collègue Quennoz que l'Etat avait commis un abus de pouvoir durant la crise Covid. Les droits fondamentaux sont là pour se protéger contre les abus de pouvoir de l'Etat.

Réduire la taille de ce chapitre ne signifierait donc pas réduire la taille de l'Etat mais bien réduire la protection dont nous les résidentes et les résidents du canton nous bénéficions. La question que nous devons donc nous poser est quels droits et quelles libertés voulons-nous nous garantir et de quels droits et de quelles libertés voulons-nous nous passer. Le chef du groupe SVPO a trouvé qu'il y avait dans ce chapitre des copier-coller de la Constitution fédérale. En effet, la commission a repris quelques articles de la commission fédérale et s'est posée la question, doit-on les conserver, les reprendre explicitement ou doit-on ne pas les reprendre ? C'est pas simple, lesquels est-ce qu'on doit biffer ? La liberté de conscience et de croyance, la liberté économique, la garantie de propriété. On voit que ce sont des thèmes qui sont des valeurs importantes pour le canton du Valais.

Imaginez qu'on biffe la liberté de la langue avec les débats qu'on a eus aujourd'hui. Évidemment, ça n'aurait aucun sens. Pour le groupe PDC et UDC, des remarques ont été faites sur la fin de vie digne librement choisie. On aura l'occasion d'en parler en détail. Je voulais juste rappeler ici que cette formulation est conforme à la jurisprudence du TF et que la population valaisanne votera de toute façon sur cette question puisque le Grand Conseil a lui-même légiféré. Le chef du groupe UDC, un homme de loi, a exprimé sa crainte que je cite : l'Etat nous protège

de tout et son contraire. Non sans un certain sens du paradoxe, il demande toutefois que l'Etat nous protège explicitement contre la vaccination obligatoire et contre la restriction de la liberté thérapeutique. Quoiqu'il en soit, nous aurons l'occasion de parler de ces sujets lors de nos débats de détail. L'article sur l'égalité et la non-discrimination, certains souhaitent biffer la liste de discriminations à proscrire. Il y a un rapport de minorité sur cette question.

Prenons un peu de recul sur cette question. Chaque époque connaît ses propres discriminations et celles-ci changent au fil du temps. La plus ancienne constitution du monde, c'est la Constitution américaine 1787, elle avait déjà un article sur les droits de l'homme qui disait : tous les hommes sont égaux, comme le rapport de minorité plus ou moins. Mais, évidemment, en 1787 aux États-Unis on ne parlait que des hommes blancs et uniquement de ceux qui possédaient des biens et des propriétés. On ne parlait pas des hommes condamnés, des hommes pauvres, on ne parlait surtout pas des femmes et on ne parlait de toute façon pas ni des noirs, ni des indiens. C'est pourquoi il est important, et la commission y reviendra, de citer ici des exemples concrets de ce que nous entendons par la protection contre la discrimination. Voilà pour mon retour sur les prises de parole des groupes. Je ne veux pas prolonger, je tiens simplement à remercier l'entier de la commission pour son travail, en particulier mon vice-président Damien Raboud, et la rapporteure Madeleine Kuonen Eggo, on a eu des débats riches, les débats animés, on n'était pas toujours d'accord, avec Damien une fois, je crois qu'on n'était pas d'accord, mais les débats sont toujours restés courtois, grand merci également au secrétariat général en particulier à Stéphanie Nanchen, Christelle Bitz et Florian Robyr pour leur soutien toujours impeccable. Chères et chers collègues, dans notre débat de détail, nous aurons le privilège de consolider le catalogue des droits fondamentaux des Valaisannes et des Valaisans du 21<sup>e</sup> siècle. Ces débats s'annoncent passionnants. J'ai hâte de les mener avec vous cet automne. Merci beaucoup.

*Merci beaucoup Monsieur Evéquo, pour la commission 3, je passe la parole à sa présidente, Madame Fabienne Murmann.*

### **Murmann Fabienne, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis**

Geschätzte Frau Präsidentin, werte Mitglieder des Kollegiums, werte Kolleginnen und Kollegen. Vorab möchte ich mich bei meinen Kolleginnen und Kollegen der Kommission 3 für die kompromissbereite Zusammenarbeit bedanken. Sie haben es gehört, drei Themen unserer Kommission wurden von fast allen Fraktionen angesprochen, zu einem Teil kritisierend, zu einem Teil befürwortend und zu einem Teil auch ablehnend. Es ging darum hinsichtlich der politisch sensiblen Themen wie dem Ausländerstimmrecht, dem garantierten Ständeratssitz und den politischen Rechten, mehrheitsfähige und auch vor dem Volk vertretbare Bestimmungen auszuarbeiten, welche somit auch auf Kompromissen beruhen. Ich werde mich in Bezug auf die 3 Hauptthemen der Kommission 3 kurz halten und nicht ins Detail gehen, zumal ja dafür die Detaildebatten noch ausstehen. Das Ausländerstimmrecht gehört wohl zu einem der meistdiskutierten Themen und jeder und jede von Ihnen hat sich bereits eine Meinung dazu gebildet, wahrscheinlich wird seine Meinung und Haltung auch darauf zurückzuführen sein, woher er selbst stammt, wo er aufgewachsen ist und wo er derzeit auch lebt. Entsprechend führte diese Bestimmung, wonach das Ausländerstimmrecht auf kommunaler Ebene entsprechend zwingend eingeführt werden soll, auch zu mehr oder weniger grossen Reaktionen in der Bevölkerung. Für jede Gemeinde respektive deren Bevölkerung ist die Einführung eines Ausländerstimmrechts mit anderen Konsequenzen verbunden. So kann die Gemeinde Kippel nicht mit der Gemeinde Siders oder die Gemeinde Leuk mit den Gemeinden, Visp oder Monthey oder gar Verbier verglichen werden. Vor diesem Hintergrund entschied sich die Kommission 3 auch mit einer Mehrheit von 8 zu 4 Stimmen und einer Enthaltung, diese neue noch nicht diskutierte Variante als Kompromissvorschlag dem Plenum vorzuschlagen, dies obwohl bei der ersten Abstimmung der Kommission über das Ausländerstimmrecht, die Mehrheit gegen ein solches war. Den Gemeinden soll es vorbehalten sein, berücksichtigend die jeweiligen Spezialitäten in den Gemeinden selbst

zu entscheiden, ob sie ein solches einführen wollen oder nicht, denn genau dies ist mitunter der Zweck der Gemeindeautonomie, damit auf die Spezialitäten einer jeden Gemeinde anders reagiert werden kann. Im Zusammenhang mit den Inhaberinnen und Inhabern der politischen Rechte hat die Kommission vor der ersten Lesung entschieden, den früheren Artikel 302 politische Rechte betreffend die urteilsunfähigen Personen zu streichen. Dies bedeutet, dass Personen, die als urteilsunfähig gelten, ihre politischen Rechte nicht mehr verlieren. Auch das Plenum ist dieser Meinung gefolgt. Nach Ansicht der Mehrheit der Kommission ist aber zwischen dauernder Urteilsunfähigkeit und Beistandschaften zu unterscheiden. Es ist sehr wohl möglich, dass eine Person, welche unter einer Beistandschaft steht, urteilsfähig ist und auch Menschen mit anderem geistlichen oder körperlichen Behinderungen sind meist durchaus urteilsfähig. Diesen Personen dürfen die politischen Rechte nicht aberkannt werden, im Gegenteil, der Staat muss Massnahmen vorsehen, damit diese Personen auch zu ihren Rechten kommen. Es sei hier erwähnt die einfache Sprache von Abstimmungsunterlagen, bauliche Massnahmen und viele weitere Sachen. Indes darf es nicht sein, dass eine Person, welche dauernd urteilsunfähig ist und sich daher keinen eigenen Willen mehr bilden kann, politische Rechte ausüben kann, denn hier bestünde die Gefahr des Missbrauchs. Die Mehrheit der Kommission hat mit 9 zu 3 Stimmen und einer Enthaltung auch befürwortet, dass mittels Entscheid im Einzelfall festzustellen ist, ob eine Person fähig ist, ihre politischen Rechte auszuüben, respektive ihren eigenen Willen zu bilden. Dies unabhängig davon, ob eine Person verbeiständet ist oder nicht. Eine Beistandschaft per se kann und darf nicht zum Entzug der politischen Rechte führen, weshalb der Text auch wie er nun vorliegt formuliert wurde und die Beistandschaft nicht erwähnt wurde.

Sie können sich vorstellen, dass wir uns auch mit der Sitzgarantie des Ständerats eingehend befasst haben. Mit einem erneuten Gutachten sollte auch geklärt werden, ob eine solche heute überhaupt verfassungskonform ist. Bis anhin wurde die Meinungsbildung unter anderem auch auf das Gutachten aus den 80er Jahren gestützt, welches sich aber zu einer hinkenden Ständeratsgarantie nicht äusserte. Nach langem Suchen, wobei ich mich hier insbesondere auch bei den Herren Florian Robyr und Flavio Schmid bedanken möchte, konnte in der Person von Doktor Felix Uhlmann ein entsprechender Gutachter gefunden werden. Er prüfte zwei Varianten, nämlich diejenige der ständigen Sitzgarantie für das Oberwallis und jene der hinkenden Garantie. Er kam zum Schluss und dabei verweise ich auf die Originalfassung des Gutachtens in deutscher Sprache, dass eine ständige Garantie seines Erachtens nach wohl verfassungswidrig sei, indes auch eine andere Ansicht vertretbar scheine, namentlich im Lichte der wichtigen Anliegen der Sitzgarantie der sprachlichen Minderheit. Die Sitzgarantie, wonach ein Ständerat aus dem Oberwallis stammen soll, wenn in der vorangegangenen Legislatur kein Mitglied in dieser Region Wohnsitz hatte, wurde von der Kommission mit 9 zu 2 Stimmen und 2 Enthaltungen befürwortet, weil das Oberwallis nicht nur in sprachlicher Hinsicht, sondern auch in kultureller eine Minderheit darstellt. Es war den Kommissären ein Anliegen, dass der gesamte Kanton in Bern vertreten ist. Auch diese Formulierung erfolgte im Hinblick darauf, dass man im Plenum eine Kompromisslösung unterbreiten wollte. Ich freue mich auf die bevorstehenden Debatten und hoffe auch hier im Plenum auf Kompromissbereitschaft. Ein bisschen mehr als heute. Und ich möchte es an dieser Stelle nicht unterlassen, auch dem Generalsekretariat und insbesondere Florian Robyr, Monika Arnold Mutschler sowie Daniela Zurbruggen meinen Dank für die gute Arbeit auszusprechen. Es war nicht immer einfach, den Debatten zu folgen und schliesslich jeweils noch Protokolle in zwei Sprachen auszuarbeiten. Und schliesslich bedanke ich mich bei Christelle Héritier für das Erstellen des Berichts, Sondro Fontana für dessen Verlesen und Natascha Maret für die tolle Zusammenarbeit und ihr Engagement und jedezeitiges Bereitsein mich, sofern es denn hätte sein müssen, auch kurzfristig zu vertreten. Merci.

*Merci Madame Murmann nous passons à la commission 4, tâches de l'État I : Principes, finances et développement économique. Je passe la parole à son président Monsieur Narcisse Crettenand.*

### **Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR**

Madame la présidente, madame messieurs du Collège présidentiel, chères et chers collègues. Merci aux chefs de groupes et aux interventions individuelles pour les remarques, les réflexions sur le travail des commissions. Pour la commission 4 je n'ai pas entendu beaucoup de remarques, est-ce que le travail est particulièrement bien fait ? Je pense plutôt que c'est les sujets sensibles qui ne sont pas dans la commission 4. Je relève ici que le travail a été simplifié par l'excellent travail de la commission de première lecture, présidée par Géraldine Pouget-Zufferey, que je remercie encore. Le travail a aussi été facilité par l'excellente ambiance et compétence des membres de notre commission ainsi que par les collaborateurs de l'Etat que nous avons sollicités.

Aussi notre rapporteure Danica Zurbruggen Lehner a bien synthétisé notre travail dans son rapport en mettant en relief les quelques nouveautés que notre travail a permis de présenter. Merci à Danica.

J'en viens aux remarques des chefs de groupes et aux interventions individuelles. Pour Michael Kreuzer et Sandro Fux du SVPO qui s'inquiètent du retour de l'environnement sain est sûr, alors est-ce que c'est au niveau de la commission 2 dans les droits fondamentaux ou est-ce que c'est pour la commission 4 à l'article 141 développements durables ?

Je ne peux pas me prononcer pour la commission 2 mais, pour ce qui est de la commission 4, l'alinéa 2 de l'article 141 dit ceci : il assure aux générations actuelles et futures un environnement sain et sûr en veillant au respect des limites planétaires adaptées à la réalité cantonale. On a étudié plusieurs textes, il y a eu plusieurs propositions de textes pour cet alinéa et nous sommes revenus au texte de la minorité de la première lecture. Je peux dire un secret, c'est que c'était pas mon texte, je m'y suis rallié. C'est un compromis à la Suisse, je crois que la Suisse fonctionne comme ça. Il y a une diversité de partis et de sensibilités et à un moment donné, on doit se rassembler sur une décision. Et aujourd'hui, je défends cette proposition qui est faite par la commission. Et pour imaginer ce qu'on veut dire dans cet article, j'imaginai en venant siéger aujourd'hui, vu la température du week-end passé, qu'on allait siéger et transpirer dans une salle où il aurait fait 40 degrés. Mais, finalement, on a réussi à avoir un environnement qui est sain, je ne sais pas si il est sûr, mais il est sain, grâce à l'énergie et si cette énergie est renouvelable et valaisanne, comme le veut Flavio Schmid, je pense qu'on remplit les conditions de l'article 141 du développement durable. Je pense qu'on ne peut pas sauver la planète, on va pas résoudre les problèmes de la Chine et de l'Inde, mais chacun doit faire sa part comme dans la légende du colibri. Je constate que le retour, assis à ma gauche, c'est plutôt un parti de droite, n'est pas très heureux du retour à ces textes. D'autres groupes sont satisfaits du retour aux limites planétaires. C'est salué par Fabien Thétaz du Parti socialiste et Gauche citoyenne, Jean-François Lovey d'Appel Citoyen, Laurence Vuagniaux des Verts.

Donc, si on est combattu d'un côté et appuyé l'autre, peut-être quand on est au milieu on n'est pas si faux. La non-pénalisation du mariage et du partenaire enregistré est également saluée par différents groupes. La solution proposée permet de supprimer l'article 192 qui voulait instituer un quotient familial. Là ça a fait l'objet de plusieurs discussions, notamment le service cantonal des contributions, les comparaisons avec des villes ou des communes valaisannes et les communes vaudoises qui ont ce quotient, et on est arrivé à une solution qui, semble-t-il, est satisfaisante. Mais finalement, sur le plan fédéral il y a l'imposition séparée des couples, mais ça résoudra aussi ce problème. Laurence Vuagniaux pour Les Verts se réjouit de l'introduction de la compensation de la progression à froid. Je pense qu'il est juste d'introduire cette compensation autant au niveau communal que cantonal, aujourd'hui au niveau cantonal c'est pratiquement fait.

Et c'est aussi par rapport à la transparence, si vous demandez autour de vous, quel est le coefficient ou d'indexation de votre commune, je suis sûr que 95% ne pourront pas vous répondre. Donc ça ne répond pas aux principes de la transparence. Finalement, Romano Amacker, UDC du Haut, qui se plaint de la suppression du titre double frein aux dépenses et à l'endettement. Le texte qu'on a ressorti, on a discuté avec le chef du service cantonal, de l'administration cantonale des finances et je ne crois pas que lui soit pour supprimer ce double

frein à l'endettement et aux dépenses, mais en français, un frein ne veut pas dire nécessairement que l'on doit pas avoir de déficit, freiner c'est dépenser moins. Donc on peut dépenser moins en étant dans le rouge.

Mais si on parle de compensation, je pense qu'en français en tout cas, c'est beaucoup plus juste de parler de, comment on a mis ? de qu'est-ce qu'on a mis ? c'est l'équilibre des finances. Voilà, je pense c'est plus juste de parler d'équilibre des finances que de parler du double frein. Et puis la mission de la deuxième lecture, c'était aussi de simplifier, donc là l'article issu de la première lecture reprenait textuellement un article de la loi, je crois que c'est pas le but de la constitution de reprendre intégralement des articles de loi. Donc, moi, je ne souhaite pas enlever un poil, ni une plume de ce double frein aux dépenses / endettement, comme vous l'entendez ou comme on le ressent et le texte qui est proposé n'enlève strictement rien à ce principe de ne pas dépenser plus que l'on gagne. Moi, je suis en tous cas attaché à ce principe et la commission également. Voilà ce qui reflète aussi du travail qui a été fait dans une bonne ambiance et finalement le rapport est adopté à l'unanimité de la commission. Donc cela illustre bien la bonne collaboration de la commission et j'aimerais remercier tous les membres de la commission, également le vice-président Léonard Bender qui parfois a mis judicieusement en doute mes certitudes et ça fait pas de mal de temps en temps que certains mettent en doute les certitudes que l'on a. Merci à notre rapporteure Danica, à Mélanie Mc Krory, la secrétaire de notre commission, puis merci au secrétariat général par son Secrétaire général Florian Robyr.

#### **La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel (Le Centre))**

Merci Monsieur Crettenand, étant donné la longueur du débat, selon le règlement article 46 alinéa 3, le ou la président-e de séance peut prolonger une séance d'une heure au maximum, nous avons dépassé l'heure. Donc nous allons devoir décider d'une prolongation supplémentaire, ça, c'est le vote de la Constituante. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette prolongation et à ce déclenchement de la session de nuit ? Qui impliquera d'autres frais évidemment. Alors, nous continuons, je considère que sans opposition de votre part, la séance de nuit est déclenchée et il reste 5 prises de parole. Je passe donc la parole à Monsieur Arnaud Dubois qui est président de la commission 6. Merci.

#### **Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR**

Merci madame la présidente. Madame la présidente, chères et chers collègues, je prends note avec satisfaction que la majorité des groupes politiques, à défaut de la majorité des intervenants, semble satisfaite du travail de clarification et de synthétisation qui a été mené par la commission 6. Je suis bien évidemment conscient que des amendements seront déposés et me réjouis d'ores et des les discuter lors de la lecture de détail de cet automne. Quelques mots maintenant plus longs ceux-ci sur les remarques plus critiques exprimées notamment par le chef de groupe l'UDC et d'autres membres du parti s'exprimant tous à titre individuel mais tous.

Concernant la famille, n'en déplaise à mes collègues Cipolla et Fumeaux, les familles valaisannes sont aujourd'hui plus diverses que l'unique forme anciennement qualifiée de traditionnelle, qu'ils semblent vouloir imposer comme seule manière de vivre avec nostalgie. Il existe même des célibataires, il en existe même qui ne sont pas comme vous l'avez décrit. Dans une volonté de rédiger une constitution qui s'adresse à tous, la commission a donc décidé, dans sa majorité dans sa grande majorité, de ne pas reprendre la mention de famille comme cellule de base de la société. Je tiens quand même à les rassurer et à rassurer ceux qui regretteraient cette décision, la commission 6 n'a pas négligé la famille. De nombreuses dispositions de soutien aux familles figurent dans le projet de la commission. Concernant les demandes de monsieur, messieurs pardon, Fumeaux Kreutzer et Amacker sur le coût des dispositions proposées, peut-être d'abord une petite précision, il n'y a pas dans le texte de la commission, messieurs Kreuzer et Amacker, de volonté de proposer la gratuité de la formation initiale, ça, c'est à mon avis, une erreur de compréhension de votre part, parce que l'Etat assure la formation initiale mais n'y a pas

de volonté de la déclarer gratuite. Sur le reste maintenant, la commission a travaillé dans le respect des décisions prises par le plénum en première lecture. Il me semble que c'était le mandat qui a été donné aux diverses commissions. Les dispositions qui avaient connu un large soutien n'ont donc pas été remises en question sur le fond. Il y a donc pas eu de nouvelles mesures, pas ou peu nouvelles mesures qui engendrent des coûts, seulement un respect du processus démocratique qui vous est cher, ceci même si vous étiez opposés en première lecture à ces différentes mesures. Pour Monsieur Fumeaux, je pense qu'il est bien conscient, et je regrette que Madame Vuagniaux n'ait pas chiffré les frais de sa commission parce que je pensais m'appuyer sur ses dires, mais je pense que Monsieur Fumeaux est bien conscient qu'il est en l'état difficilement chiffrable, notamment car une des mesures que vous combattez, le congé parental, sa forme n'est pas précisée dans les travaux de la commission. Elle est laissée au libre choix, à libre appréciation du Grand Conseil, dans l'éventuel cas où celui-ci devrait mettre en place un congé parental. Je vous rappelle que la commission, comme Monsieur Fumeaux, préfère un congé parental au niveau fédéral mais que cette mesure intervient seulement si aucun congé parental ne serait mis en place au niveau fédéral. Je peux au niveau financier cependant m'avancer un petit peu en affirmant à Monsieur Fumeaux que la majorité des dépenses concerne certainement la famille, ce qui, je l'espère, devrait vous satisfaire.

Finalement, j'aimerais bien évidemment adresser de sincères remerciements à notre secrétariat général, Monsieur Florian Robyr et à la juriste Stéphanie Nanchen qui nous ont assisté durant toute la durée de nos travaux. Je remercie également la rapporteure de la commission, Madame Florence Carron Darbellay, la vice-présidente de la commission, Madame Gabrielle Cornut, pour leur précieuse collaboration et toutes les membres, et tous les membres, pardon de la commission pour l'engagement dont ils ont fait preuve, que cela soit durant les séances mais surtout et également entre les séances où, je pense, un gros travail a été fourni pour essayer d'arriver à un texte plus synthétique. Finalement, je vous remercie toutes et tous pour les différentes remarques adressées dont on ne manquera pas de tenir compte et je me réjouis déjà de la lecture de détail de cet automne.

Merci de m'avoir écouté.

*Merci beaucoup Monsieur Dubois, je passe maintenant la parole à Monsieur Fabian Zurbriggen, président de la commission 7 chargée des dispositions générales, des autorités cantonales et du Grand Conseil.*

### **Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Werte Kolleginnen und Kollegen, ich bedanke mich für die zahlreichen Wortmeldungen betreffend der Arbeit der Kommission 7. Herzlichen Dank auch an die Vizepräsidentin Sophie Bornet, die Berichtstatterin Monika Holzegger und allen Mitglieder der Kommission für die gute Zusammenarbeit. Ebenfalls bedanke ich mich beim Generalsekretariat für ihre Unterstützung. Wir haben in der Kommission jeden Artikel überprüft und zu den meisten Artikeln nochmals grundsätzliche Überlegungen angestellt. Im Wesentlichen sind wir aber dann dem Inhalt und dem Sinn des Textes der ersten Lesung treu geblieben. Eine wesentliche Änderung gab es bei der Sitzverteilung des Grossen Rates, welche heute hier bereits intensiv diskutiert wurde. Zudem wurde der Artikel 55 aus der Kommission 3 bei uns gestrichen, welche die Vertretung von Frauen und Männern in der Politik regeln sollte. Nun zu Artikel 55: laut dem Bericht Mahon/Amann sind starre Quoten keine Option, da dies im Widerspruch zur Bundesverfassung stehen würde. Nach einer Diskussion in der Kommission, auf welche Weise man diesen Artikel umsetzen könnte, hat die Kommission schlussendlich entschieden, den Parteien ihre Autonomie zu erlassen und den Artikel zu streichen. Das Thema Sitzverteilung unter den verschiedene Regionen hat uns in der Kommission besonders beschäftigt. Insbesondere für die Oberwalliser Vertreter war die Version der ersten Lesung nicht zufriedenstellend. Die Frage, ob nach der Wohnbevölkerung oder nach der Schweizerbevölkerung verteilt werden soll, war schnell geklärt, da eine klare Mehrheit hier für einen Systemwechsel ist. Nun ein solcher Systemwechsel ohne jegliche Schutzmassnahmen

würde dazu führen, dass das Oberwallis noch mehr Sitze verliert. Die von der Kommission gewählte Sitzverteilung mit 5 Sitzen pro Region nimmt Elemente des Bundesparlaments auf, nämlich eine Vertretung nach Region und eine Vertretung nach Bevölkerung, jedoch verzichtet sie auf eine Einteilung in zwei Kammern. Das System, das wir jetzt gewählt haben, ist allgemeingültig für alle Regionen gültig, es ist nicht eine spezielle Behandlung, es ist auch meiner Ansicht nach keine künstlichen Regelung, denn sie hat doch Ähnlichkeiten mit der Vereinigten Bundesversammlung. Es ist nicht ein System, das völlig aus der Luft gegriffen ist, es gibt Ähnlichkeiten. Nun, es führt zu Veränderungen, erstens gibt es eine Veränderung dadurch, dass man von der Schweizerbevölkerung auf die ständige Wohnbevölkerung wechselt, was zu einem Verlust im Oberwallis führen würde und dann führt es zu einer Veränderung, wenn wir diese 5 Sitze pro Region zuerst verteilen. Im Sinne des zweisprachigen Kantons muss ich sagen, wäre das wirklich eine sehr zu begrüssenswerte Variante, die in der Kommission schliesslich eine Mehrheit gewonnen hat. Nun, es wurde gesagt, jede Stimme soll gleichviel zählen. Nun wir fangen damit an, dass wir einen Kanton in mehrere Wahlkreise einteilen, das ist der erste Schritt der zu Verzerrungen führt. Einteilung in Wahlkreise führt zu Verzerrungen. Auch die Verzerrung wurden immer wieder angekreidet. Wahlkreise führen bereits zu Verzerrungen. Dann kommt noch die Stimmbeteiligung dazu. Im Oberwallis haben wir generell eine höhere Stimmbeteiligung als im Unterwallis. Wie können Sie sagen, jede Stimme zählt gleichviel. Wir teilen Wahlkreise ein, haben eine unterschiedliche Wahlbeteiligung, das heisst die Oberwalliser Stimme hat nicht mehr gleichviel Wert, wenn dort eine höhere Stimmbeteiligung ist. Es gibt Verzerrungen. Auch das System des Proporzverfahrens auch dort gibt es verschiedene Systeme. Es führt immer zu Verzerrungen. Als Grundlage wie wir hier entscheiden, nun es wurden Argumente genannt, aber ich denke, es ist wichtig, dass wir uns bewusst sind. Es geht hier um einen politischen Willen, dem wir hier Ausdruck geben, hier in diesem Verfassungsrat. Es ist ein politischer Wille. Es ist keine naturwissenschaftliche Basis. Es ist unser heutiges Empfinden, was wir als gut und richtig empfinden. Wir sind hier kein naturwissenschaftliche Kreis, es hat keine mathematische Grundlage, wir haben unseren politischen Willen und unser Empfinden und ich denke, das ist wichtig für die Diskussion, dass wir uns dessen bewusst sind, dass es hier ein Ausdruck des politischen Willens ist. Ich denke, es wäre sehr wichtig, dass wir uns für dieses System begeistern können. Eine Idee wurde genannt, dass man an die Stelle der 5 pro Region 10 pro Sprachregion 10 im Oberwallis und 20 ins Unterwallis, das ist eine Idee, die wir in der Kommission nicht diskutiert haben, das wäre verläuft wirklich eine Überlegung wert. Nun mit Leichtigkeit, mit der wir hinnehmen sollen, dass ein Systemwechsel zur ständigen Wohnbevölkerung zu einem Verlust der Sitze im Oberwallis führen. Mit der Leichtigkeit mit der wir hinnehmen, dass im Oberwallis die Stimmbeteiligung höher ist und damit jede Stimme weniger Gewicht hat, mit der Leichtigkeit mit der wir hinnehmen, dass das Oberwallis seit Jahren Sitze verliert, mit dieser Leichtigkeit hoffe ich auch, dass die Unterwalliser uns begegnen können und uns dort entgegenkommen kann. Ich bitte da um Ihre Unterstützung. Herzlichen Dank.

*Merci beaucoup je passe la parole à Monsieur François Quennoz.*

### **Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Madame la présidente, chers collègues, à l'écoute des premières réactions sur les travaux de notre commission 8, nous soulignons 4 points importants qui ont en tous cas retenu toute votre attention. Tout d'abord le passage de 5 à 7 Conseillers d'Etat, qui pour nous honnêtement semblait être une réelle chance et une opportunité de pouvoir donner la chance à nos autorités exécutives de disposer simplement de plus de temps, on se rend compte dans les faits que plusieurs Conseillers d'Etat disposent actuellement de départements mammouths, je veux bien, j'entends l'argument de dire les 5 les décisions sont plus faciles, mais la gestion d'un département s'avère certainement plus compliquée. Pour l'information, le canton nous a chiffré des frais de 4 millions supplémentaires pour 2 Conseillers d'État, ce qui est à nos yeux en tout cas tout à fait absorbable par le budget de l'État du Valais.

Deuxième point au système majoritaire par rapport au système proportionnel. Je dois m'avouer un peu surpris de certaines remarques par rapport au danger que pourrait représenter une élection à la proportionnelle. Quand j'entends les arguments comme oui il nous faut des personnalités fortes qui unissent le canton, j'ai l'impression que nos Conseillers nationaux, comme Sidney Kamerzin ou Benjamin Roduit pourraient faire très bien office de bons Conseillers d'État, alors qui sont élus sous une forme proportionnelle. Donc là, j'ai de la peine à comprendre cet argument. Kamy May aussi s'inquiète de garantir une meilleure pluralité. Faudra vraiment m'expliquer comment est-ce que c'est la majoritaire qui permet de garantir une meilleure pluralité. A mes yeux la proportionnelle permet quand même de régler pas mal de points.

Ensuite un autre sujet qui a été souvent abordé, c'était le sujet de la garantie de siège. Un système proportionnel idéal devrait être fait sans garantie de siège. Néanmoins, actuellement, dans le modèle d'élection du Conseil d'État on a une garantie de siège qui, aux yeux de la commission, était importante d'être préservée, ne serait-ce que par symbole, ce qui est important, on avait fait l'exercice en commission de comparer avec les élections au Conseil National, à chaque fois toutes les régions auraient été représentées. C'est une garantie qui est importante, mais on l'espère symbolique. Troisième point je m'égare, c'est déjà le quatrième point pardon, dispositions transitoires. Je pense c'est important aussi de rassurer en tous cas notre collègue Flavio Schmid, qui s'inquiétait de l'application. Ça va fonctionner. Le souhait de la commission était surtout par crédibilité par rapport à nos travaux que du moment où le texte sera adopté par le peuple, que l'élection du Conseil d'État se fasse immédiatement sur la nouvelle formule. Imaginez si on doit encore repousser de 4 ans une nouvelle formule éventuellement à 7 Conseillers d'État ou à la proportionnelle, on aura le temps d'en débattre. Je pense que notre crédibilité prendrait un coup. Donc, il n'y a pas de crainte avec ces dispositions transitoires. Je pense qu'on aura également le temps de débattre, Monsieur Vuille, sur le sujet des apparentements, effectivement, la commission a retenu également une certaine sagesse des partis lors de ses premières élections qui, pour l'instant seraient à la proportionnelle et qui adopteraient finalement ces élections différemment qu'une élection au Conseil National avec des apparentements à n'en plus finir. Donc voilà en quelques mots. Je profite également pour remercier l'entier de la commission, la vice-présidente et moi avions 57 ans en additionnant nos 2 âges. On avait beaucoup d'expérience autour de notre table, on a pu en bénéficier, on avait peut-être un peu la boule au ventre au début des travaux, mais, heureusement tout s'est bien déroulé. Je remercie également notre Secrétaire général et puis un merci spécial pour Christine Bitz qui nous a donné un sacré coup de main en coulisse pour mener à bien les travaux de cette commission. Merci bien.

*Merci Monsieur Quennoz, je passe la parole à Florent Favre, président de la commission 9 chargée du pouvoir judiciaire.*

### **Favre Florent, membre de la constituante, Le Centre**

Madame la présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, dans la mesure où peu d'orateurs aujourd'hui se sont exprimés au sujet de la commission 9, je serai assez bref. Le peu de prises de parole au sujet de notre commission ne m'étonne pas, dans la mesure où la commission 9 de deuxième lecture n'a pas opéré de profonds changements de fond par rapport au projet issu de la première lecture. Néanmoins, nous avons tout de même passablement débattu durant nos 5 séances. Nous avons notamment approfondi la question centrale dans notre commission du tribunal de la famille. Comme cela a déjà été rappelé par la rapporteure, nous avons mené de nouvelles auditions dans ce domaine qui nous ont permis, d'une part, de nous rendre compte de l'état d'avancement de la réforme actuelle des APEA et, d'autre part, de saisir toutes les subtilités du système argovien, seul canton en Suisse qui connaît actuellement l'institution du tribunal de la famille.

La majorité de la commission est consciente du processus actuel de réforme des APEA et respecte bien évidemment ces derniers. Mais, malheureusement, la réforme des APEA ne va,

selon nous, pas assez loin, car elle prévoit toujours que la protection de l'enfant et de l'adulte soient effectuée par une autorité administrative et non par une autorité judiciaire, ce qui crée notamment une inégalité de traitement entre les enfants de parents mariés et ceux de parents non mariés. De plus, si vous avez suivi l'actualité récente, vous aurez remarqué que le Conseil National a tout récemment adopté un postulat demandant au Conseil Fédéral d'étudier la création d'un tribunal de la famille. Par conséquent, la commission a décidé, dans sa majorité de maintenir la création d'un tribunal de la famille en Valais que nous avons renommé Cour du droit de la famille pour plus de clarté.

Je ne veux pas rallonger inutilement la discussion ce soir et vous donne déjà rendez-vous lors de la lecture de détail de cet automne, lors de laquelle nous débattons de ce sujet, ainsi que des autres articles de la commission en fonction des amendements déposés. Je tiens encore à remercier l'ensemble des membres de la commission 9 de deuxième lecture car les débats se sont déroulés dans un très bon esprit. Je remercie également les commissaires de première lecture ainsi que son président, pour leur excellent travail de fond et de l'audace dont ils ont su faire preuve pour dessiner les contours de la justice valaisanne de demain. Il ne me reste plus qu'à vous dire que je me réjouis déjà de discuter de tous ces éléments lors de la lecture de détail et vous remercie de votre attention.

### **Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Danke schön. Sehr geehrte Frau Präsidentin sehr geehrte Mitglieder des Präsidialkommittees, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, Aufgabe des Kommissionspräsidenten der Präsidentin ist es auf Interventionen, auf Bemerkungen, auf Fragen anlässlich der Eintretensdebatte einzugehen. Ich habe den Sprecherinnen und Sprechern der Fraktionen sehr genau zugehört. Ich habe auch den Einzelsprechern der SVPO und UDC zugehört aber nicht so genau, weil dass da zuhören ist fast schlimmer als sich die Zähne ziehen zu lassen. Gut ich habe den Fraktionen zugehört und stelle fest, dass in Bezug auf die Kommission 10 auf unsern Bericht keine Intervention erfolgt sind keine Bemerkungen und es ist so ein bisschen schwierig, Antworten auf Fragen zu geben, wenn keine Fragen gestellt werden. Das mag wohl daran liegen, dass wir das Rad in unserer Kommission nicht neu erfunden haben. Es liegt vor allem darin, dass in der ersten Kommission, also während der ersten Lesung, diese Kommission sehr solide Arbeit geleistet worden ist. Wir haben vorab redaktionelle Anpassungen vorgenommen. Wir haben Vereinfachungen vorgenommen, wir haben aber auch inhaltlich debattiert. Ich denke dabei vor allem an die Rolle der Regionalkonferenz. Ich denke an die Rolle des Regionalkoordinators, aber auch: ab wann muss zwingend ein Generalrat eingeführt werden und in all diesen politischen Fragen ist die Mehrheit der Kommission dem Plenum aus der ersten Lesung gefolgt. Eine Änderung und das hat mein Berichterstatter erwähnt. Wir sprechen neu von Bürgergemeinden und nicht mehr von Burgerschaften. Diese Änderung ist zustande gekommen vorab zustande gekommen, weil das ein grosser Wunsch der Vereinigung der Walliser Bürgergemeinden war. Ich bin aber überzeugt, dass weiterhin in Naters beispielsweise wird man von der Burgerschaft Naters sprechen in Brig von der Burgerschaft Brig oder hier in Sitten von la Bourgeoisie de la ville de Sion. Gut da wird sich meiner Ansicht nach nicht so viel ändern. Erfreut bin ich... erfreut bin ich, dass durch unseren Bericht die kantonale Kohäsion nicht gefährdet ist. Weil für Gemeinden im Ober- und Unterwallis dieselben Spielregeln gelten für St.Martin die gleichen Regeln wie für Eischol beispielsweise und erstaunt bin ich, dass die SVPO und auch Einzelsprecher der CVPO aus diesem Bericht keinen Konflikt zwischen dem Ober- und dem Unterwallis konstruieren.

Ich bedanke mich herzlich bei meinen Kommissionsmitgliedern für die interessanten und engagierte Arbeit in der Kommission, namentlich Frau Ida Häfliger als Vizepräsidentin, aber auch dem Berichterstatter Philippe Bender. Danke auch unserer Sekretärin Frau Melanie McKrory, dem Sekretär Florian Robyr und der Juristin Stephanie Nanchen. Ich freue mich auf die Detailberatung in der Hoffnung, dass dann doch einige Abänderungsanträge eingereicht werden, damit dass wir debattieren und entscheiden können und ich bin glaube heute der letzte Redner. Ich will die

Debatten nicht unnötig verlängern, weil wir sie nicht gewählt, hier Debatten unnötig zu verlängern. Dankeschön.

**La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)**

Merci beaucoup Monsieur Eyer. Conformément à l'article 56 alinéa 4 du règlement de la Constituante, l'entrée en matière ne fait pas l'objet d'un vote, suite au débat d'entrée en matière lorsque les délibérations portent sur l'ensemble du projet de Constitution.

Je vous remercie déjà tous d'être encore là, je sais qu'il est difficile de s'organiser pour des séances surprises qui se prolongent, notamment au niveau familial parfois, merci d'être restés jusqu'à maintenant.

Deux dates à retenir encore, la date du 11 août pour le dépôt des amendements, et le 1<sup>er</sup> septembre, donc le dépôt des amendements relatifs à l'avant projet de 2<sup>ème</sup> lecture. Vous recevrez d'ici début juillet l'avant-projet avec les modifications de la commission de rédaction ainsi que son rapport relatif à ces modifications. L'autre date, c'est évidemment la lecture de détail, rendez-vous au 1<sup>er</sup> septembre. Merci de ne pas oublier votre carte de vote dans le système de vote et de la prendre avec vous. Je vous souhaite un bel été.

*La séance est levée à 18h37.*